



# ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

Volume 7, No 3

ISSN 1022-5439

1999/3

## Huilons les rouages du commerce

L'Organisation internationale des bois tropicaux fonctionne sur la base du principe que la promotion du commerce international des produits forestiers tropicaux est essentielle non seulement pour le développement des pays tropicaux en développement mais aussi pour la conservation de leurs forêts. Par voie de conséquence, il est fondamental d'ouvrir l'accès aux marchés pour assurer la prospérité du commerce; et pourtant cette question continue de soulever des controverses.

Les exportateurs de bois tropicaux sont confrontés quotidiennement à toutes sortes d'obstacles à l'encontre de leurs produits: élévation des coûts de la main d'oeuvre et des matières premières, augmentation des coûts d'expédition, escalade des tarifs en fonction de la valeur ajoutée (voir AFT 5:4), prescriptions sanitaires qu'il est souvent plus facile de respecter dans le cas des bois tempérés (voir AFT 7:1) et préoccupations pour l'environnement au sujet de la récolte dans les forêts tropicales. Une gamme de produits de remplacement peut maintenant servir à de nombreux usages pour lesquels les bois tropicaux ont traditionnellement été employés. Et la récente crise financière en Asie n'a fait que précipiter le déclin dramatique de la demande de bois tropicaux sur d'importants marchés comme ceux du Japon, de la Thaïlande et de la Corée.

Cette conjoncture a entraîné une chute de la consommation de bois tropicaux sur de nombreux marchés. A la dernière session du Conseil international des bois tropicaux, la Discussion annuelle sur le marché a examiné cette question en détail; les résultats des débats animés qui s'y sont déroulés sont résumés plus loin (pages 13-18). Des consultants ont présentés des rapports sur des sujets connexes et les négociants ont aussi eu leur mot à dire sur le rôle que l'OIBT devrait jouer pour renforcer le commerce. Il a été convenu que davantage devrait être fait dans les pays producteurs, aussi bien que dans les pays consommateurs, pour faire tomber les barrières qui entravent l'accès au marché. Le Conseil a décidé que l'OIBT devait redoubler d'effort pour promouvoir le rôle que peut jouer le négoce des bois tropicaux dans la réalisation de l'aménagement durable des forêts.



Un maillon de la chaîne: ce contreplaqué tropical sera transporté par camion vers les chantiers de construction de Tokyo. Le marché des bois tropicaux évolue de façon spectaculaire. Par exemple, de nouveaux systèmes pour réduire le besoin de coffrages à béton. Dans cette édition, nous examinons certains obstacles au commerce. *Photo: A Sarre*

Le problème résulte sans doute en partie du fait que certains pays membres et leurs différents secteurs ne font pas encore confiance au lien qui unit le commerce et la conservation, et qu'ils hésitent donc à le promouvoir. Néanmoins, le présent bulletin a toujours fait valoir l'avis que les forêts ne seront préservées que si elles ont une plus grande valeur, en tant que forêts, que les terres qu'elles occupent n'en auraient si elles étaient consacrées à l'agriculture ou à d'autres fins non forestières. D'autres produits et services forestiers, tels que les crédits sur le carbone piégé, la biodiversité et le tourisme, prennent tous de la valeur et doivent être encouragés. Mais le commerce des produits ligneux tropicaux représente encore à lui seul le plus grand employeur de main d'oeuvre et générateur de revenus intérieurs, et celui qui procure le plus de devises à partir des forêts. La nécessité d'établir un commerce sain et durable du bois, qui mettra cette valeur au service du développement, est donc irréfutable.

Nous ne pouvons simplement compter sur le commerce des bois tropicaux pour réaliser un

développement durable. Nous devons le libérer pour lui permettre de faire ce qu'il fait le mieux: commercialiser ses produits et trouver des marchés nouveaux et plus rentables lorsque les anciens marchés sont en perte de vitesse. Mais nous devons aussi continuer à l'aider à adopter des pratiques durables dans tous les maillons de la chaîne commerciale, de la forêt à l'atelier. Si nous y parvenons, la promotion de liens positifs entre le commerce et la conservation, que ce soit par l'OIBT ou par d'autres, deviendra une tâche beaucoup plus fructueuse.

Alistair Sarre  
Rédacteur invité

### Dans cette édition

- ◆ Regard sur l'accès aux marchés
- ◆ Manuel des critères et indicateurs
- ◆ Projets financés par l'OIBT
- ◆ Développement de la foresterie privée
- ◆ Télédétection des forêts dégradées

# Un nouveau manuel pour faciliter l'établissement des rapports



## Entretien avec Duncan Poore

*Duncan Poore est depuis longtemps associé à l'OIBT et à l'aménagement durable des forêts. Il est l'auteur principal d'un important ouvrage publié par l'OIBT en 1989 sous le titre 'No Timber Without Trees' qui décrivait le niveau de durabilité de l'aménagement forestier dans des pays membres de l'OIBT. Récemment, il a collaboré avec Thang Hooi Chiew de Malaisie à la préparation d'une version actualisée des 'Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles' publiés l'année dernière. Ces deux auteurs se sont de nouveaux retrouvés pour élaborer un manuel pour l'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Au cours de l'entretien résumé ci-dessous, nous avons appris pourquoi.*

**AFT:** Pouvez-vous décrire le manuel en quelques mots?

**Duncan Poore:** Ce manuel est conçu comme un simple guide permettant aux services forestiers de mesurer et de décrire les indicateurs au niveau

national et, dans le cas des gestionnaires de forêts, de décrire les indicateurs au niveau de l'unité d'aménagement forestier. C'est tout simplement un guide.

*Est-ce un manuel permettant de rendre compte de l'état des forêts?*

Oui, je crois que c'est ainsi qu'on peut le considérer. C'est un manuel qui facilite la mesure des indicateurs de l'OIBT. A leur tour, ces indicateurs servent d'outils pour évaluer les changements et les tendances des conditions et des systèmes d'aménagement dans les forêts tropicales. Ainsi, si l'on mesure

les indicateurs périodiquement, on obtiendra automatiquement une évaluation de la manière dont l'état des forêts s'améliore ou, ce n'est pas à espérer, se dégrade avec le temps.

*Pourquoi est-il nécessaire?*

Pour trois raisons. D'abord, comme je l'ai déjà dit, parce que ce manuel est conçu en vue de rendre les indicateurs de l'OIBT plus faciles à utiliser. Ensuite, dans certains cas, il clarifie ce que l'on entend par ces indicateurs lorsqu'il subsiste un doute quant à l'information recherchée. Et enfin, il devrait uniformiser les réponses reçues d'un relevé à l'autre. Si le pays ou le responsable d'une forêt désire connaître une tendance, il est important qu'il utilise toujours sans exception la même méthode et les mêmes unités de mesure.

*Ce manuel a-t-il été conçu en partie pour inciter à l'adoption des critères et indicateurs?*

Plusieurs pays utilisaient déjà d'anciens critères et indicateurs et il semble se dégager un certain enthousiasme pour les nouveaux, qui sont certainement plus complets et rigoureux que les critères et indicateurs précédents. Le but principal des critères et indicateurs de l'OIBT est d'aider les pays à évaluer leurs propres progrès dans le sens de l'aménagement durable des forêts. Si les pays estiment que ce manuel est utile à cet égard, j'espère qu'ils se sentiront encouragés à s'en servir avec zèle. Je pense donc que la réponse à cette question est affirmative.

*Comment vous et votre co-auteur, M. Thang, avez-vous procédé pour compiler ce manuel?*

Nous avons tout d'abord travaillé sur les critères et indicateurs pour confirmer que nous pouvions travailler ensemble de façon harmonieuse. Nous avons pris les indicateurs tels qu'ils avaient été publiés l'année dernière parce que les négociations en profondeur dont ils avaient fait l'objet avaient résolu la plupart des problèmes semi-politiques liés à cet exercice en général.

Nous avons ensuite discuté entre nous de la manière dont nous procéderions et nous nous sommes partagé le travail: Thang s'occuperait de certains des critères et je me chargerais du reste. Nous avons chacun élaboré une première ébauche, nous avons échangés nos textes et nous nous sommes critiqués, ce qui nous a permis de produire et approuver une seconde ébauche que nous avons examinée très attentivement et essayé de corriger et d'affiner.

## Table des matières

Un nouveau manuel pour faciliter l'établissement des rapports .....	2
Gestion durable des forêts en Afrique – contraintes, coûts et conditions .....	4
Un instrument au firmament des méthodes de gestion forestière .....	6
Travaux de projets de l'OIBT .....	9
Privatiser la foresterie durable – une tendance mondiale .....	11
Commerce .....	13–24
Le FIF se penche sur l'accès au marché	13
L'OIBT peut-elle aider à remonter la pente? .....	15
Caractéristiques du repli .....	16
Etude de l'accès au marché .....	18
Tendances des prix .....	19
Evolution des marchés dans les pays producteurs – Asie et Pacifique .....	22

## Rubriques

Profil d'un pays: Trinité-et-Tobago .....	25
Rapport de bourse .....	26
Conférences .....	27
Bibliographie .....	28
Quoi de neuf sous les tropiques? .....	29
Au tableau d'affichage .....	30
Calendrier de formation .....	31
Réunions à venir .....	32

Dans chaque cas, je crois que nous nous sommes mis à la place de ceux qui auraient à utiliser le manuel et nous avons essayé de cerner exactement les différentes démarches: les sources à envisager, ce qu'il fallait mesurer, etc. Il s'agissait en réalité de nous mettre 'sur la sellette' et de nous renvoyer la balle mutuellement jusqu'à ce que nous trouvions un texte qui nous satisfasse l'un et l'autre. Nous avons ainsi procédé à plusieurs révisions.

*Ce texte a ensuite été présenté à un groupe d'experts au siège de l'OIBT?*

Oui, il a été présenté à un groupe d'experts. Dans l'ensemble, celui-ci a traité notre ébauche avec assez d'indulgence et la réunion s'est déroulée dans l'harmonie. Bien entendu, il persistait un certain nombre de points qui manquaient de clarté ou qui pouvaient être améliorés, de sorte que le document issu de ce procédé était certainement de meilleure qualité que celui qui avait été présenté.

*Ce manuel pourrait-il servir de modèle pour les forêts non tropicales?*

Oui, il le pourrait sans doute. Il faudrait l'examiner soigneusement, simplement pour s'assurer qu'il ne contient pas des passages inadaptés mais, dans l'ensemble, je crois que presque tout s'appliquerait également à tous les types de forêts naturelles ou semi-naturelles. Si l'on parle de plantations, il faudrait alors faire pas mal de modifications, sans doute des additions et probablement des suppressions.

*Quelle est l'ampleur de la tâche pour l'établissement d'un rapport sur l'état des forêts en utilisant le manuel?*

Je crois qu'au début la tâche serait très considérable, parce que le premier rapport sur les indicateurs nécessiterait la définition d'une ligne de base en fonction de laquelle juger les rapports ultérieurs. Le premier rapport exigerait donc une somme considérable d'informations de base. On aurait besoin, par exemple, de copies des lois et règlements applicables et de toutes sortes de renseignements tels que la classification nationale des types de forêt qui seraient considérés et les méthodes précises appliquées pour mesurer les divers indicateurs.

En outre, les pays ou les responsables de forêts pourraient constater que les données nécessaires font totalement défaut. Cela ne devrait pas avoir trop d'importance: le premier

rapport sera certainement incomplet. Mais par la suite, une fois la ligne de base établie et une fois les méthodes pour mesurer les indicateurs fixées et décrites, je pense que les rapports suivants seraient beaucoup plus faciles et pourraient rapidement devenir systématiques.

Afin de faciliter la tâche aux pays, nous avons essayé autant que possible d'assurer une compatibilité avec l'Évaluation des ressources forestières de la FAO, de sorte que les mêmes informations, sous la même forme, puissent servir dans les deux cas.

*'De nombreux pays ont fait de grands pas au cours des cinq ou dix dernières années en direction de l'aménagement durable... Il est très important que les pays puissent démontrer qu'ils ont réalisé des progrès, mais j'espère qu'ils ne le feront pas au prix d'une dissimulation des déficiences...'*

*Existe-t-il suffisamment d'information et de capacités dans les pays membres de l'OIBT pour établir un rapport en s'appuyant sur le manuel?*

Cela variera énormément d'un pays à l'autre. Je pense que quelques-uns pourraient déjà fournir une grande partie des renseignements exigés. Certains auront de grosses difficultés -il y aura des lacunes considérables. Aucun doute à cela. L'important est en réalité que chacun fasse ce qu'il est en mesure de faire au début; les pays devraient reconnaître ce qui leur manque et progressivement améliorer lorsqu'ils entreprennent d'établir leurs seconds rapports ou les suivants.

*L'une des fonctions de ce processus est de cerner les domaines où une capacité supplémentaire est nécessaire. Devrait-il aussi servir à indiquer à la communauté internationale les domaines auxquels elle devrait consacrer des ressources?*

Oui, je le crois. Nous jouons ici à deux niveaux. Les pays ont sans doute besoin de davantage de moyens pour effectivement mesurer les indicateurs et faire rapport. Mais l'importance des indicateurs consiste en réalité

à évaluer les progrès accomplis en matière d'aménagement durable des forêts, de sorte qu'il soit possible de cerner simultanément les lacunes dans le processus même. Dans un sens, fournir une assistance pour rendre l'aménagement plus durable est plus important que de pouvoir donner des détails sur les indicateurs. Mais je crois qu'il faudra probablement envisager une formation. Lorsqu'il a examiné le manuel, le Conseil international des bois tropicaux a recommandé que la formation soit effectivement liée au soutien général nécessaire pour réaliser l'aménagement forestier durable.

*Quel rôle les rapports sur les critères et indicateurs jouent-ils dans la réalisation de l'Objectif An 2000 de l'OIBT?*

J'espère très sincèrement qu'ils y contribueront. L'identification des indicateurs et la constatation qu'ils peuvent être mesurés, ou non, auront pour conséquence de montrer si vous faites vraiment ce que les indicateurs mesurent. Je pense donc que ce rôle devraient entrer en ligne de compte dans les rapports concernant l'Objectif An 2000, mais il y a un autre point qui, à mon avis, est important. Dans chaque pays, la question de savoir si l'aménagement durable est pratiqué ou non dépend non seulement des indicateurs mais aussi des normes fixées en rapport avec les indicateurs: quelle est la valeur d'un indicateur particulier à atteindre pour que l'aménagement puisse être jugé durable? Je crois qu'il appartient à chaque pays de décider de ces normes. Mais le seul fait qu'il existe des critères et indicateurs sous-entend qu'il existe dans la tête des gens des normes qui devraient être atteintes.

De nombreux pays ont fait de grands pas au cours des cinq ou dix dernières années en direction de l'aménagement durable, par rapport à la situation alarmante qui existait au moment où *No Timber Without Trees* fut publié en 1989. Je crois que l'état des choses s'est considérablement amélioré. Il est très important que les pays puissent démontrer qu'ils ont réalisé des progrès, mais j'espère qu'ils ne le feront pas au prix d'une dissimulation des déficiences qui existent encore et des progrès qu'il faut encore accomplir. ■

# Gestion durable des forêts en Afrique – contraintes, coûts et conditions

## *Peut-on accélérer la progression vers la durabilité?*

par Jean Bakouma et Gérard Buttoud

Unité d'Economie et Politique Agricole et Forestière INRA-ENGREF,  
14, rue Girardet F-54042 Nancy Cedex  
Fax 33-383-37 06 45

Que l'on considère l'enjeu socio-économique ou l'enjeu écologique, on constate la quasi-absence d'aménagement durable des forêts dans les pays africains alors même que les Etats reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'appliquer les principes de gestion forestière durable. Le maintien d'une exploitation anarchique fait peser des risques à la fois socio-économiques et biologiques à l'écosystème forestier. On peut se demander ce qui freine le développement de la gestion durable forestière, comment peut-on remédier à ces handicaps et quelles sont les conditions au développement de modèles de gestion durable des forêts en Afrique?

## Connaissances actuelles et contraintes

Les contraintes actuelles en matière de gestion durable des forêts en Afrique sont fondamentalement de trois types:

**L'hétérogénéité des massifs forestiers en Afrique et les connaissances limitées sur la dynamique des peuplements:** contrairement aux forêts asiatiques relativement homogènes par leur composition majoritaire en diptérocarpes, les forêts africaines sont très hétérogènes et complexes. Même si les éléments fondamentaux de la gestion durable des forêts semblent généralement compris de tous, la complexité de l'écosystème forestier en Afrique, et la faible connaissance que nous en avons rendent difficile la définition de modèles d'exploitation garants de la pérennité des forêts tropicales. En tout cas, il n'y a pas de modèle de gestion forestière unique susceptible d'être appliqué partout.

**La structure de commercialisation des bois africains qui ne peut impulser une gestion durable:** l'hétérogénéité des forêts africaines et l'importance des coûts de transport entraînent un prélèvement de volumes

relativement faibles à l'hectare. Ces conditions d'exploitation et de commercialisation ne nuisent certes pas au commerce des grumes de grande valeur. Elles ne suscitent pas en revanche l'impulsion des modèles de gestion durable du fait que l'exploitation néglige ou parfois endommage les essences de qualités secondaires. Qui plus est, le problème constant de la foresterie, qui fait que l'on en attend rapidement une rentabilité financière, ce qui n'encourage pas l'investissement pour la protection et la régénération des forêts, est loin de faciliter la mise au point de pratiques de gestion forestière durable.

---

*'... les pouvoirs publics doivent motiver les entreprises à participer à une gestion durable, par l'adoption d'une législation adaptée et en explorant la dimension incitative des instruments économiques.'*

---

**Les dysfonctionnements des institutions et la mauvaise application des législations:** le mauvais fonctionnement de l'administration accentue encore cette situation. Non seulement la réglementation ne correspond pas toujours aux réalités et cultures locales, mais encore très peu d'efforts sont faits pour la rendre applicable, et très peu de moyens sont mis en œuvre pour intégrer la politique forestière avec celle du développement rural. La gestion des instruments économiques (politique de prix et fiscalité), est souvent limitée à des préoccupations budgétaires, ignorant ainsi leur dimension incitative à une gestion forestière durable. Quant au mode d'appropriation des espaces, il s'est traduit par une monopolisation des ressources forestières par l'Etat, et s'est accompagné d'une négation des modes coutumiers de tenure forestière, de l'inadéquation entre le niveau des taxes et la gestion des concessions, et enfin d'un comportement de prédation de la part des acteurs vis-à-vis de ressources au statut incertain.

## Pour une gestion durable des forêts en Afrique

Compte tenu de ces difficultés, la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts en Afrique est loin d'être facile. En effet, les enjeux de la gestion durable des forêts doivent faire

préférer une approche participative et de systèmes de gestion forestière compatibles avec le marché et préservant l'équilibre sylvicole. Il s'agit d'une part, de gérer la forêt avec ceux qui y vivent, d'autre part, de la gérer avec ceux qui l'exploitent et ceux qui la contrôlent. Cela nécessite d'impliquer les populations locales et les autorités rurales. Il faut améliorer les économies régionales pour promouvoir le développement forestier.

En outre, les pouvoirs publics doivent motiver les entreprises à participer à une gestion durable, par l'adoption d'une législation adaptée et en explorant la dimension incitative des instruments économiques. Cela peut se faire en responsabilisant les populations locales et les entreprises: par exemple les concessions ne devraient être octroyées qu'après consultation avec les communautés locales, et une partie des revenus de la concession devrait être réservée au contrôle et à l'incitation de la protection des massifs. Cette incitation peut se faire de diverses façons. L'instauration d'une taxe de non conformité (que les concessionnaires doivent payer s'ils ne se conforment pas aux directives de l'aménagement forestier durable) et d'une fiscalité dégressive (dépendant de la surface aménagée et de l'éloignement des massifs) sur la valeur ajoutée créée, est une possibilité intéressante. Le système d'incitations devrait viser à influencer à la fois le volume de bois prélevé et la manière dont il est prélevé, en favorisant les opérations qui occasionnent le moins de dommages à l'environnement.

Ces actions à entreprendre en faveur d'une gestion durable des forêts doivent être accompagnées et encadrées par l'élaboration de critères et indicateurs adaptés destinés à simplifier (pour les rendre quantifiables) des phénomènes complexes, afin que la communication soit encouragée, et la gestion facilitée. Les nouveaux Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles et le Manuel pour l'application de ces critères et indicateurs, deux ouvrages récents de l'OIBT (voir les propos rapportés à la page 2), sont des initiatives dans la bonne direction, qui fournissent aux gestionnaires une base sur laquelle élaborer des approches adaptées aux conditions locales.

Cela dit, la conduite d'une gestion des massifs forestiers implique un certain nombre

Tableau 1: Éléments de coûts d'un aménagement forestier

1. Coût d'élaboration (calculés sur 120.000 hectares)	x1000 \$EU
Organisation du travail	72,0
Reconnaissance de la forêt	4,8
Cartographie	90,4
Inventaire d'aménagement	61,0
Inventaire d'exploitation	84,0
Système géomatique	60,4
Formation du personnel	433,6
<b>Total/120.000 hectares</b>	<b>806,2</b>
<b>Total/hectare</b>	<b>0,0067</b>
2. Coût annuel de mise en oeuvre (calculés sur 3.000 hectares)	x1000 \$EU
Inventaire d'exploitation	1,44
Travaux sylvicoles	2,64
Equipe de suivi	26,00
<b>Total/3.000 hectares</b>	<b>30,08</b>
<b>Total/hectare</b>	<b>0,01</b>

Avec un taux moyen de conversion de 1,EU = 500 FCFA

de coûts à supporter, parmi lesquels on distingue des coûts d'élaboration, des coûts de mise en oeuvre et de suivi (le coût d'opportunité étant difficilement chiffrable). Une estimation sommaire en est donnée dans le tableau 1 à partir des données collectées au Gabon en 1998. Sans doute ces coûts dépendent-ils de la méthode d'aménagement utilisée et de la nature des massifs, et ces données ne sont que des ordres de grandeurs. Les dépenses d'équipement et de fournitures diverses ne sont pas prises en compte. Elles pourraient augmenter ces coûts d'environ 20%. Ainsi, on peut conclure que le coût d'élaboration varierait entre 6,7 et 8\$/ha, alors que celui de mise en oeuvre est probablement compris entre 10 et 12\$/ha/an. Ce dernier poste actuellement est le plus lourd, car les opérations de suivi sur une rotation (c.-à-d. le calcul du rendement annuel durable, des préparatifs d'abattage, de la construction de routes, des travaux forestiers, etc.) exigent dans les pays africains une assistance technique internationale coûteuse. Il faut espérer qu'à moyen terme ce coût diminue avec l'arrivée de forestiers africains qualifiés.

## Conditions cadres d'une gestion durable des forêts en Afrique

Les actions à engager pour gérer durablement les forêts en Afrique requièrent certaines conditions. Premièrement, il faut aménager les forêts selon les connaissances actuelles sur leur écologie, mais de façon compatible avec le marché. Deuxièmement, la nécessité d'associer tous les acteurs implique qu'il leur soit confié des responsabilités dans la gestion et la protection de la ressource. Les nouvelles politiques

forestières à élaborer dans les pays africains doivent tenir compte du secteur informel, essayer de l'encadrer. Elles doivent aussi s'intégrer à l'ensemble des activités de développement rural. Toute norme d'aménagement imposée et sans rapport avec les préoccupations locales serait vouée à l'échec. Troisièmement, l'incitation par une fiscalité dégressive doit s'accompagner d'une amélioration de l'efficacité des services de contrôle et donc d'un renforcement des institutions, mais aussi des actions de communication. Et enfin, l'engagement dans l'aménagement et l'adoption de systèmes de gestion exigent que les pouvoirs publics acceptent de supporter un certain nombre de coûts, en particulier les coûts d'élaboration. Le financement de la mise en oeuvre doit être du ressort des entreprises qui auraient des plans d'aménagement satisfaisant à la fois du point de vue des pouvoirs publics, que du secteur bancaire, lequel pourrait contribuer alors au financement.

Le développement de l'aménagement en Afrique nécessite donc un choix de méthodes d'aménagement, et l'adoption de nouvelles politiques, et des réformes importantes. Les pays africains devraient accélérer leur concertation pour adopter des approches communes pour les plans d'aménagement durable des forêts, et à l'instar du Gabon (voir l'encadré), se doter rapidement de schémas directeurs nationaux d'aménagement durable des forêts. L'OIBT devrait continuer à jouer un rôle dans cette dynamique et à appuyer de telles initiatives.

## Références

Bakouma J. (1999). *Aspects économiques et institutionnels de la gestion durable des forêts en Afrique*. Rapport établi pour l'OIBT. INRA-Nancy. 86p.

*Le présent article résulte de travaux financés dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT.* ■

## Schéma Directeur pour l'aménagement des forêts gabonaises

En 1997, le Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement du Gabon a lancé, avec l'appui de l'OIBT, une vaste consultation nationale des acteurs qui a abouti à l'établissement d'un schéma directeur s'attachant à relever les défis suivants: la délimitation du domaine forestier permanent; l'association de tous les acteurs publics et privés à tous les stades; la formation des personnels forestiers; et la mise en oeuvre d'une démarche efficace sous contrainte du temps et des moyens

Le schéma directeur comprend les interventions suivantes:

- **l'affectation des terres:** constitution d'un domaine forestier permanent de 12 millions d'ha, dont 8 millions d'ha en forêt de production et 4 millions d'ha en aires protégées.
- **le plan d'aménagement:** l'ensemble des forêts de production soumises à des exploitations devront être dotées d'un plan d'aménagement forestier durable présenté par les exploitants et approuvé par le Ministère des Eaux et Forêts et du Reboisement. Le plan d'aménagement est le document officiel de base qui s'appliquera durant toute la durée de rotation. Le territoire couvert par ce plan d'aménagement, constitue l'unité d'aménagement, appelée d'après la nouvelle loi forestière, la 'Concession Forestière sous Aménagement Durable'. Ce plan devra tenir compte des données biophysiques et sera

préparé sur la base des données d'inventaire d'aménagement. Il comprendra: des études particulières en vue d'améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers dans la zone d'aménagement, un diagnostic socio-économique du territoire concerné, des études de faisabilité rattachées au développement de la filière bois, une cartographie forestière précise incluant l'ensemble des informations de base et forestières. Enfin, ce document devra définir la stratégie d'intervention dans l'unité à aménager.

- **Plan de gestion:** en application du plan d'aménagement, les opérateurs seront tenus de dresser et de soumettre un plan d'opérations à l'administration forestière sur la manière dont ils se proposent d'exploiter la forêt dans le cadre du plan d'aménagement général. Ce plan consistera à décrire de façon détaillée les opérations à réaliser au cours de l'année future, y compris les inventaires d'exploitation, la délimitation des assiettes de coupes, le tracé des chemins de débardage, le rôle des intervenants, ainsi que les coûts et budget de fonctionnement correspondants.

Le Gouvernement gabonais introduira ces changements dans l'administration forestière progressivement en dix ans. Il s'agira de formuler d'abord les plans d'aménagement et de fixer des normes (1998-2000), et ensuite de mettre en oeuvre les plans d'aménagement durable au niveau national (2000-2010).

# Un instrument au firmament des méthodes de gestion forestière

**Une méthodologie facile à appliquer dans l'analyse des images satellites est maintenant disponible sur CD-ROM**

par **Atsushi Rikimaru<sup>1</sup>, Susumu Miyatake<sup>2</sup> and Patrick Dugan<sup>3</sup>**

<sup>1</sup>College of Engineering, Hosei University, 3-7-2, Kajino-Cho, Koganei-Shi, Tokyo, #184, Japon

<sup>2</sup>Japan Overseas Forestry Consultants Association (JOFCA) Rinyu-Bldg. 1-7-12 Koraku, Bunkyo-Ku, Tokyo, #112, Japon. Fax 81-3-5689 3439

<sup>3</sup>JOFCA, 445 Bulsan Lakeview Park, Parañaque 1700, M.M. Philippines

La mise au point récente d'un instrument de planification puissant et facile à utiliser permettra aux gestionnaires de forêts de mieux analyser les données des images satellites pour planifier la réhabilitation des forêts et d'autres opérations.

Produit par une équipe coordonnée par la *Japan Overseas Forestry Consultants Association* (JOFCA) avec le concours financier de l'OIBT (Projet PD13/97), ce nouveau système 'semi-expert' d'analyse de l'imagerie transmise par satellite – appelé FCD Mapper – est disponible en format CD-ROM compatible avec les ordinateurs individuels équipés de Windows. Il devrait se révéler utile pour toute une série d'exercices de planification forestière, notamment: surveillance, cartographie, évaluation de l'environnement et gestion des bassins versants.

L'initiative de développer ce système est venue du désir de rendre la méthodologie facilement accessible aux planificateurs. L'utilité du système a été clairement démontrée aux principaux décideurs de la région Asie-Pacifique lors d'un séminaire organisé par l'OIBT à Kuala Lumpur (Malaisie) en juin dernier. Des planificateurs ayant des compétences minimales dans l'analyse des images satellites ont réussi à accomplir des tâches qu'ils auraient été incapables d'exécuter auparavant sans l'aide d'experts de haut niveau.

Le système s'appuie sur les résultats de deux projets précédents de l'OIBT (PD 2/87 et PD 32/93) axés essentiellement sur les plans de réhabilitation des forêts surexploitées, en analysant les données de l'imagerie par satellite, en évaluant les conditions forestières telles

qu'elles ressortent de l'analyse, puis en cernant les options possibles de traitement de réhabilitation en fonction de ces conditions. Ces deux projets mettaient au point aussi des critères et méthodes d'évaluation adaptés. En outre, PD 32/93 a mis au point une méthode d'analyse permettant une évaluation précise des conditions sans avoir à effectuer des vérifications sur le terrain exigeant beaucoup de temps et d'argent. L'accès à cette nouvelle technologie, par un logiciel sur CD-ROM, dans un système semi-expert, donne un moyen ergonomique de faciliter cette application.

## Base et avantages du système

Au coeur des méthodes incorporées dans le système semi-expert, se trouve le lien entre la densité du couvert et la dynamique de l'écologie forestière. Plus simplement, les couverts denses caractérisent les forêts en bon état tandis que les couverts clairsemés ou inexistantes indiquent le contraire. Du point de vue de la planification et de la surveillance, les principales caractéristiques de ces méthodes comprennent:

- une rapide stratification des forêts en différentes catégories selon la densité du couvert (graduée de 0% à 100%);
- la production de tableaux montrant le nombre d'hectares dans chaque catégorie;
- l'impression de cartes en couleurs illustrant clairement les conditions forestières.

L'information ainsi produite aide alors les gestionnaires de forêts à:

- classer les sites devant être réhabilités selon un ordre de priorité;
- préparer des prévisions budgétaires et une estimation des coûts selon le type de traitement de réhabilitation à appliquer; et
- déterminer les zones saines, partiellement dégradées ou sévèrement dégradées au sein d'un domaine forestier à gérer.

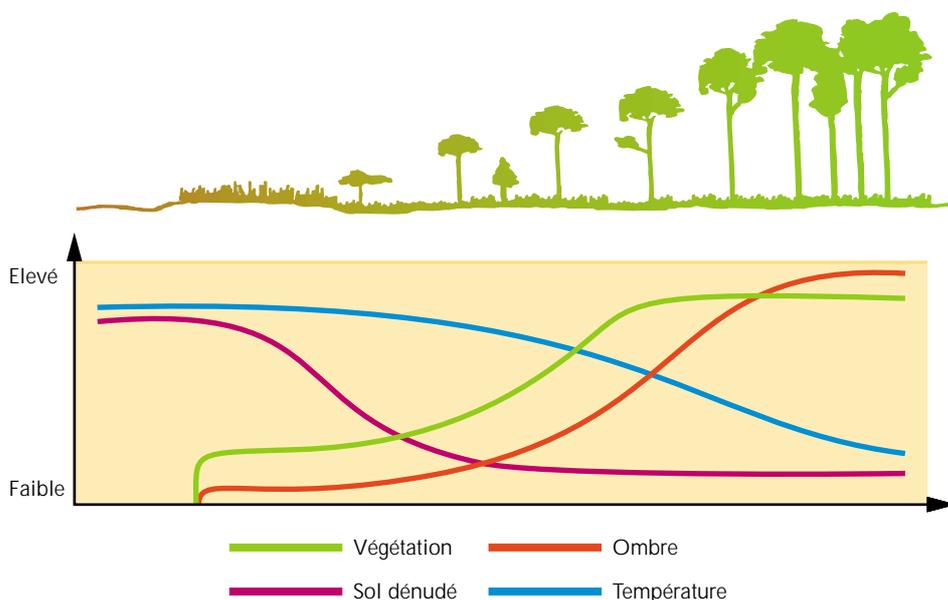
Les cartes en couleurs permettent d'échanger les informations entre tous les secteurs concernés et d'une manière facilement compréhensible. L'ensemble du processus peut se faire en quelques heures ou quelques jours, selon le nombre d'images satellites à analyser.

## Les aspects techniques de la méthodologie

La méthodologie suivie par le système améliore l'approche physique classique à l'analyse de l'imagerie par satellite en faisant appel à de nouvelles formules (algorithmes) spécialement mises au point pour des applications en foresterie. Des informations détaillées sur les formules et procédures ont été présentées à Rikimaru en 1996, décrivant le Modèle de cartographie et de surveillance de la densité du couvert forestier (*Forest Canopy Density – FCD*), élaboré par l'OIBT/JOFCA/Rikimaru. Ses principales caractéristiques sont résumées ci-dessous.

Le Modèle FCD associe les données de quatre indices: un indice de végétation (*Vegetation Index – VI*), un indice de sol nu (*Bare Soil Index – BI*), un indice d'ombrage

Figure 1: Caractéristiques des quatre indices évaluant les conditions forestières



Quatre indices tirés des données R/S TM

(*Shadow Index* – SI) et un indice thermique (*Thermal Index* – TI), plus trois indices développés par le projet: un indice amélioré de végétation (*Advanced Vegetation Index* – AVI), un indice amélioré d'ombrage (*Advanced Shadow Index* – ASI) et un indice gradué d'ombrage (*Scaled Shadow Index* – SSI). La figure 1 illustre la relation entre les conditions forestières et les quatre premiers indices. Les valeurs VI correspondent à toute la végétation telle que la forêt et l'herbe. Les valeurs SI augmentent à mesure que la densité de la forêt s'accroît. Les valeurs TI augmentent à mesure que les valeurs VI baissent. Exposés au soleil, les sols noirs ont une température relativement élevée: ainsi, les valeurs BI montent proportionnellement à la superficie de sol exposé. Les valeurs des indices sont calculées pour chaque pixel de l'image satellite.

## Différentiation entre deux types de forêt

Normalement, deux types de sol apparaissent dans les images satellites des forêts surexploitées que l'on analyse (figure 2). Dans les conditions de Type 1, la densité du couvert est faible, la végétation en sous-étage est clairsemée et le sol dénudé peut être détecté depuis l'espace. Dans les situations de Type 2, la densité du couvert est également faible mais la végétation en sous-étage est abondante et le sol dénudé ne peut être détecté. Dans les situations de Type 1, la densité du couvert forestier (FCD) est essentiellement obtenue à partir de la densité de végétation qui est exprimée par les valeurs VI. Dans les situations de Type 2, la FCD est essentiellement obtenue à partir des valeurs SI. Cependant, sans une vérification sur le terrain, la végétation au sol pouvait être confondue avec celle du couvert. La nouvelle méthodologie élimine, ou pour le moins diminue sensiblement cette difficulté.

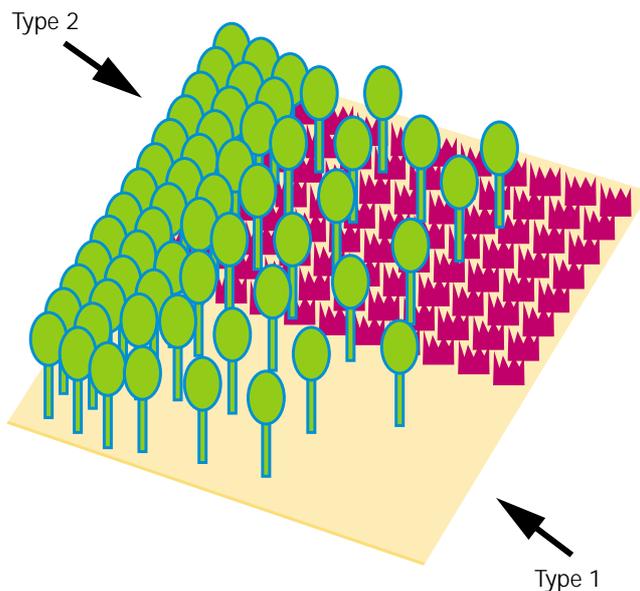
La figure 3 utilise les forêts décidues népalaises pour montrer le processus d'intégration des indices: les indices BI et VI sont intégrés pour produire une carte de la densité du couvert végétal, tandis que les indices BI et TI sont intégrés pour produire le SSI. La carte de la densité du couvert végétal et le SSI sont alors intégrés pour produire une carte de la densité du couvert forestier.

### Indice de végétation amélioré

L'indice de végétation amélioré (AVI)

évalue le statut végétal des forêts en examinant les caractéristiques de la chlorophylle. Lors des tests d'application menés dans le cadre du projet, l'indice AVI réagissait à la quantité de végétation avec plus de sensibilité que l'indice normalisé de différence de végétation (*Normalized Difference Vegetation Index* – NDVI) élaboré par le l'Institut de recherche NOAA-NESS basé aux Etats-Unis.

Figure 2: Conditions au sol situations de Type 1 et 2



### Indice d'ombrage amélioré

Lorsque le couvert forestier est dense, il est souvent impossible de déterminer avec précision l'intensité relative des valeurs d'ombrage en se basant sur les données satellites. Par conséquent, la densité des cimes pourrait être sous-estimée. L'ASI a été mis au point pour contourner ce problème (voir Rikimaru, 1996).

### Indice d'ombrage gradué

L'indice d'ombrage mentionné ci-dessus est une valeur relative. Sa valeur normalisée peut servir à effectuer des calculs avec d'autres paramètres. Par exemple, dans les zones d'ombre d'une forêt, la zone la plus sombre reçoit un indice de 100% et la plus claire de 0%. Le développement de l'index d'ombrage gradué (SSI) améliore la précision de l'analyse dans des conditions allant au-delà de la capacité du SI. Avec le SSI, il est désormais possible de différencier clairement la végétation du couvert de la végétation au sol, ce qui contribue à surmonter les difficultés rencontrées dans les conditions de Type 2. C'est l'un des principaux avantages de cette nouvelle méthodologie qui

améliore sensiblement la précision de l'analyse des données satellites.

## Applications pratiques

La mise au point d'un système semi-expert représente un grand progrès dans la panoplie à la disposition des planificateurs et gestionnaires forestiers. D'un emploi facile, il met à la portée des utilisateurs quotidiens tous les avantages de l'analyse de l'imagerie par satellite.

La densité du couvert constitue la principale caractéristique des forêts que l'on peut évaluer à partir des données satellites. C'est également un facteur fondamental à considérer pour dresser des plans et vérifier les résultats des régimes de gestion forestière, y compris de l'extraction du bois. Par exemple, l'information sur la densité du couvert facilite le choix des options à retenir en matière de gestion forestière qui dépendent toutes, d'une manière ou d'une autre, de l'état de santé du couvert. Ainsi, en

évaluant d'abord la densité du couvert, il devient possible ensuite de déterminer, au niveau macroscopique, les différentes mesures de réhabilitation à envisager. Cela permet à son tour de préparer des estimations des coûts qui, invariablement, dépendent des types de traitement pouvant être appliqués. L'information sur la densité du couvert peut aussi indiquer des initiatives agroforestières à prendre éventuellement, contribuant ainsi à cerner les régions où des études sur le terrain seront nécessaires pour disposer de données sur d'autres facteurs importants tels que la densité démographique, les pratiques d'occupation des sols, etc.

## Développement et orientations futures

La principale responsabilité de la mise au point du système semi-expert avait été confiée à la JOFCA dans un contrat passé avec l'OIBT et approuvé par le Conseil international des bois tropicaux à Santa Cruz (Bolivie) en mai 1997. Des experts de plusieurs pays (Inde, Indonésie,

Philippines et Thaïlande) qui se partageaient cette responsabilité ont collaboré pour effectuer les tests et les mises au point indispensables pour créer un système capable de satisfaire les nombreuses variables inhérentes aux conditions forestières. Un programme de formation sera exécuté au titre du projet en novembre et décembre 1999 à Dehradun (Inde) avec le concours de l'IIRS (*Indian Institute of Remote Sensing*). Dans le cadre de ce programme, de nombreux stagiaires de la région Asie-Pacifique auront l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser ce système d'évaluation de l'état des forêts, en temps réel et sans assistance extérieure.

Sous sa présente forme, le système peut exploiter des données provenant des satellites LANDSAT-TM, IRS-1C (Inde) et SPOT 4. Comme l'ont recommandé les principaux décideurs à la réunion de juin, des plans sont élaborés pour incorporer l'analyse des données radar par satellite à un système amélioré et exploiter, ainsi, l'information disponible auprès d'autres plateformes de télédétection telles que ERS (Europe), RADAR-SAT (Canada) et JERS (Japan). Ces plans prévoient aussi de pouvoir incorporer les données provenant de plusieurs satellites à haute résolution déjà lancés ou devant l'être.

Grâce à ces capacités de résolution accrues, il sera possible de déterminer les types de forêt et, peut-être même, certaines essences ayant des caractéristiques typiques et facilement reconnaissables dans le couvert forestier. Toutes ces options contribueront à fournir des informations plus précises sur les conditions forestières et permettront, du même coup, d'accroître la capacité à satisfaire les demandes associées à la gestion des forêts et à relever les défis posés par leur réhabilitation dans le prochain millénaire.

## Références et rapports connexes

JOFCA 1993. *Rehabilitation of Logged-over Forests in Asia/Pacific Region, Final Report of Sub-project II*. Rapport établi pour l'OIBT.

JOFCA 1995. *Proceedings of the Workshop on Utilization of Remote Sensing in Site Assessment and Planning for Rehabilitation of Logged-over Forests*. Acte d'un atelier tenu à Cisarua, Bogor, Indonésie, 25-28 septembre 1995.

JOFCA 1997. *Utilization of remote sensing in site assessment and planning for rehabilitation of logged-over forests. Project Report on PD 32/97 Rev.2 (F) Rehabilitation of Logged-over Forests in Asia/Pacific Region, Sub-project III*. Rapport établi pour l'OIBT.

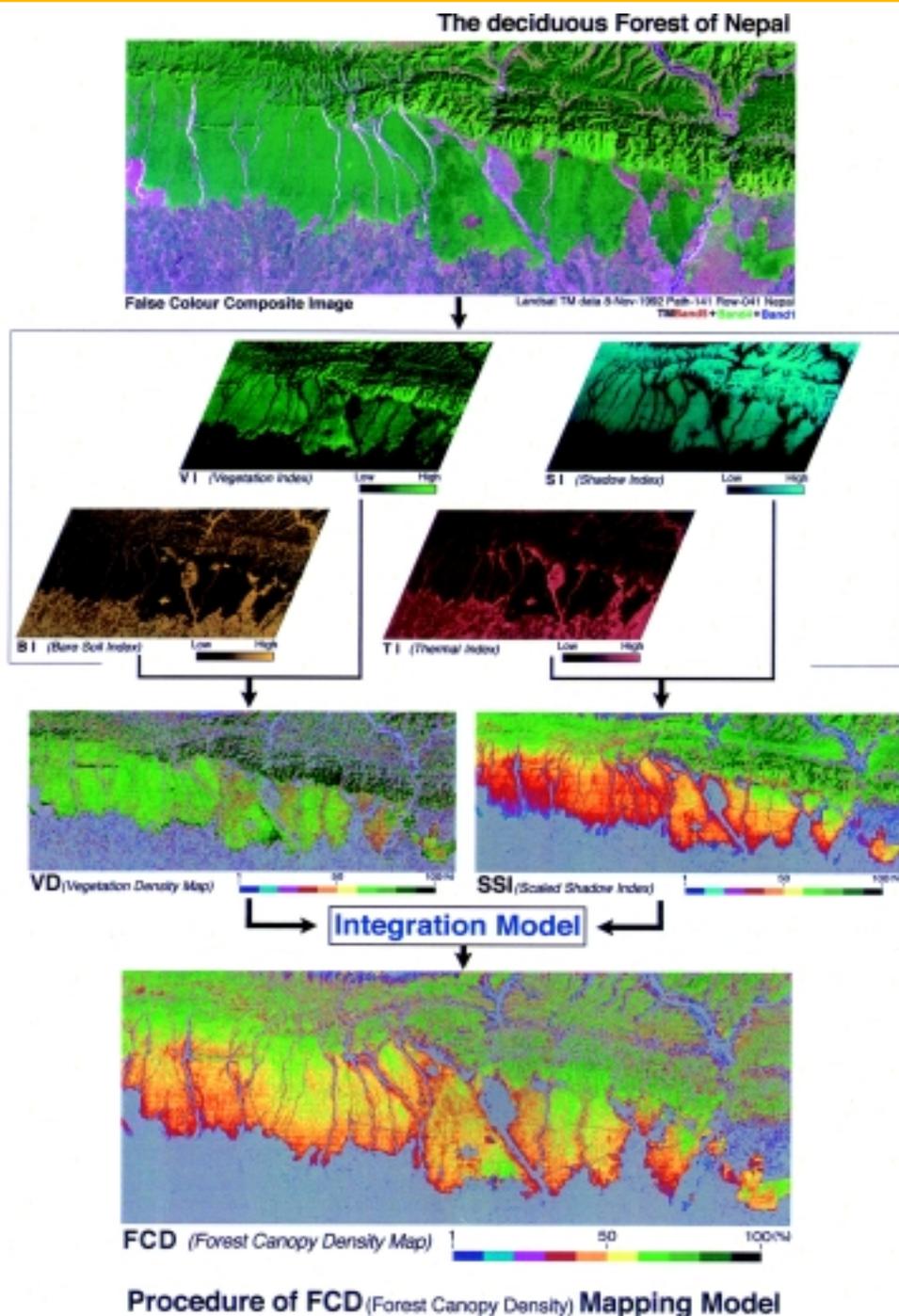


Figure 3: Illustration de la procédure du modèle cartographique indiquant la densité du couvert forestier tirée d'une étude de cas dans les forêts décidues du Népal. Photo: ITTO/JOFCA/Rikimaru 1997

Rikimaru, A. 1996. 'LANDSAT TM data processing guide for forest canopy density mapping and monitoring model'. *ITTO Workshop on Utilization of Remote Sensing in Site Assessment and Planning for Rehabilitation of Logged-over Forests*. Atelier tenu à Bangkok, Thaïlande, 30 juillet-1 août 1996.

*Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Susumu Miyatake à l'adresse indiquée ci-dessus.* ■

# Synthèse des travaux de projets de l'OIBT

*Les projets ci-dessous ont tous été financés à la XXVI<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Chiang Mai (Thaïlande) en mai dernier. A cette session, les promesses de contributions à ce financement ont atteint environ 9 millions de \$EU*

## Division du reboisement et de la gestion forestière

**Etudes préparatoires de la mise en place d'un système de suivi continu pour l'aménagement durable des ressources forestières en Thaïlande (PD 2/99 Rev.2 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 681 034 \$EU  
Gouvernement thaïlandais: 90 000 \$EU  
**Total:** 771 034 \$EU

**Agence d'exécution:** Le Département royal des forêts, Thaïlande  
**Pays de financement:** Australie, Etats-Unis, Suisse, Japon

L'objectif de ce projet de trois ans est de mettre en place un système efficace et performant de suivi permanent des ressources forestières en Thaïlande.

**Evaluation de l'état des zones de conservation au Sabah, Malaisie (PD 3/99 Rev.2 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 391 616 \$EU  
Gouvernement malaisien: 402 200 \$EU  
**Total:** 793 816 \$EU

**Agence d'exécution:** Office des forêts du Sabah (SFD), Malaisie  
**Pays de financement:** Japon, Etats-Unis

L'objectif de ce projet de trois ans consiste à évaluer les aires de conservation à l'intérieur du domaine forestier permanent, en termes de qualité de la végétation, de gestion et de conservation, l'objectif final étant de garantir qu'une stratégie efficace de conservation forestière est mise en oeuvre à l'échelle de l'Etat.

**Projet de renforcement de l'industrie du balsa en Nouvelle Bretagne orientale – Phase II (PNG) (PD 7/99 Rev.1 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 325 468 \$EU  
Gouvernement de PNG: 46 000 \$EU  
**Total:** 371 468 \$EU

**Agence d'exécution:** Autorité forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée  
**Pays de financement:** Japon, Suisse

Ce projet de deux ans vise à poursuivre et achever les travaux entrepris avec succès durant la Phase I, en vue d'améliorer, aux niveaux institutionnel et organisationnel, l'efficacité de l'industrie du balsa en expansion et de relever les revenus des agriculteurs grâce à des plantations de balsa.

**Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoe et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'oeuvre (Togo; PD 9/99 Rev.2 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 384 524 \$EU  
Gouvernement togolais et population of Missahoe: 124 470 \$EU  
**Total:** 508 994 \$EU

**Agence d'exécution:** Direction de la protection et du contrôle de l'exploitation de la flore (DPCEF)  
**Pays de financement:** Corée, Japon

L'objectif essentiel de ce projet de trois ans consiste à réhabiliter la forêt classée de Missahoe (1.057 hectares) et à en restaurer la production, la protection et ses fonctions écologiques avec la participation des collectivités riveraines.

**Sélection et culture d'essences d'hévéa à croissance rapide et haut rendement pour la production de bois d'oeuvre dans l'île de Hainan, Chine (PD 10/99 Rev.3 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 385 138 \$EU  
Gouvernement chinois: 107 500 \$EU  
**Total:** 492 638 \$EU

**Agence d'exécution:** Bureau forestier de la Province de Hainan  
**Pays de financement:** Japon

Ce projet de trois ans vise à sélectionner quelques souches d'espèces d'hévéa à croissance rapide et haut rendement pour la production de bois d'oeuvre et à utiliser ce matériel génétique pour créer une plantation modèle d'hévéas sur 20 hectares.

**Aménagement du sanctuaire de vie sauvage de Lanjak-Entimau en aire de protection intégrale – Phase III (Malaisie) (PD 16/99 Rev.2 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 743 775 \$EU  
Gouvernement malaisien: 935 000 \$EU  
**Total:** 1 678 775 \$EU

**Agence d'exécution:** Département des forêts du Sarawak  
**Pays de financement:** Suisse, Japon

Les produits de cette troisième phase mettront l'accent sur la conservation réalisée par le biais de l'exploitation des ressources ligneuses et non ligneuses et contribueront à pleinement réaliser le potentiel de conservation de la biodiversité dans la zone de Bentuang-Karimun Lanjak/Entimau qui chevauche la frontière entre l'Indonésie et la Malaisie.

**Conférence internationale sur le développement de plantations de bois d'oeuvre (Philippines) (PD 21/99 Rev.1 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 98 203 \$EU  
Gouvernement philippin: 67 100 \$EU  
**Total:** 165 303 \$EU

**Agence d'exécution:** Bureau de l'aménagement forestier, Philippines  
**Pays de financement:** Japon

Le principal objectif de cette conférence est de diffuser une information technique sur diverses technologies de développement de plantations et possibilités d'investissement.

**Test d'application des critères et indicateurs révisés, et diffusion des résultats afférents au Cameroun (PD 23/99 Rev.2 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 172 136 \$EU  
Gouvernement camerounais: 21 932 \$EU  
**Total:** 194 068 \$EU

**Agence d'exécution:** Office National de Développement des Forêts (ONADEF)  
**Pays de financement:** Japon

Ce projet vise i) à tester l'applicabilité des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable élaborés par l'OIBT, dans le dessein de produire un ensemble de critères et indicateurs pour le Cameroun; et ii) à diffuser ces nouveaux critères et indicateurs aux acteurs forestiers dans la région méridionale du Cameroun, en veillant à leur dispenser la formation nécessaire pour les appliquer.

**Projet pilote d'aménagement durable de la forêt de So'o Lala – Phase II (Cameroun) (PD 27/99 Rev.2 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 246 304 \$EU  
Gouvernement camerounais: 372 000 \$EU  
**Total:** 618 304 \$EU

**Agence d'exécution:** Office National de Développement des Forêts (ONADEF)  
**Pays de financement:** Japon

L'objectif de ce projet de 30 mois consiste à remédier aux lacunes de l'aménagement de la forêt de So'o Lala, constatées au cours de la Phase I, et de consolider les acquis afin que cette forêt puisse servir de modèle d'aménagement forestier au Cameroun.

**Atelier scientifique et technique pour l'Asie du Sud-Est sur la restauration forestière destinée à la protection de la vie sauvage (Thaïlande) (PD 28/99 Rev.2 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 36 514 \$EU  
Gouvernement thaïlandais: 1 600 \$EU  
FORRU: 2 700 \$EU  
Autres: 5 650 \$EU  
**Total:** 46 464 \$EU

**Agence d'exécution:** Forest Restoration Research Unit, Thaïlande

**Pays de financement:** Australie, Etats-Unis, Japon

Cet atelier vise à rassembler des chercheurs et des spécialistes de terrain oeuvrant dans le domaine de la restauration forestière, en vue d'élaborer un programme de recherche susceptible de faire progresser le plus efficacement possible la réhabilitation d'écosystèmes forestiers complexes.

**Démonstration de gestion forestière communautaire dans les forêts naturelles de brouillard du bassin de l'Urumba, province de San Ignacio (Pérou) (PD 38/99 Rev.1 (F,I))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 443 100 \$EU  
Gouvernement péruvien: 180 000 \$EU  
**Total:** 623 100 \$EU

**Agence d'exécution:** Institut national des ressources naturelles (INRENA), Pérou

**Pays de financement:** Japon

Ce projet de deux ans a pour objectif de relever le niveau de vie des populations rurales dans le bassin de l'Urumba en les faisant s'organiser et participer à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables.

**Développement d'une forêt modèle pour une gestion forestière durable en Thaïlande (PPD 5/99 Rev.1 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 82 079 \$EU  
Gouvernement thaïlandais: 50 600 \$EU  
**Total:** 132 679 \$EU

**Agence d'exécution:** Bureau de recherche forestière, Thaïlande  
**Pays de financement:** Japon

Cet avant-projet de 10 mois vise à promouvoir l'aménagement durable des forêts en Thaïlande en mettant à disposition des informations et un plan d'aménagement pour la création d'une forêt modèle selon les pratiques de gestion durable.

**Initiative pour l'élaboration d'un projet de conservation dans la Cordillera del Cóndor (Equateur et Pérou) (PPD 7/99 Rev.1 (F))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 177 367 \$EU  
Ministère de l'environnement: (Equateur): 12 300 \$EU  
INRENA: 12 300 \$EU  
Conservation International: 24 600 \$EU  
**Total:** 226 567 \$EU

**Agence d'exécution:** Conservation International en coopération avec le Ministère de l'environnement de l'Equateur et l'Institut national des ressources naturelles (INRENA) du Pérou

**Pays de financement:** Etats-Unis, Suisse, Japon

Cet avant-projet de 6 mois facilitera l'élaboration d'un plan d'aménagement en vue de la mise en place d'un dispositif intégré d'aires naturelles protégées le long des versants est et ouest de la Cordillera del Cóndor, y compris la zone de protection écologique convenue dans les pourparlers de paix (Charte des chefs d'Etat des pays garants et Acte présidentiel de Brasilia).

### Définition d'une stratégie de promotion des plantations forestières indigènes pour essences tropicales à croissance rapide dans la vallée du Nyong (Cameroun) (PPD 8/99 (F))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 31 125 \$EU  
Gouvernement camerounais: 17 250 \$EU  
**Total:** 48 375 \$EU

**Agence d'exécution:** Office National de Développement des Forêts (ONADEF)

**Pays de financement:** Etats-Unis

Cet avant-projet renforcera les résultats obtenus lors de travaux antérieurs de vulgarisation réalisés dans la zone forestière de la vallée du Nyong, en vue de faciliter la mise au point d'une proposition de projet visant à promouvoir les plantations forestières indigènes dans le cadre d'un nouveau type de partenariat entre les populations cibles et l'administration forestière.

### Aménagement durable des forêts tropicales par le biais de la participation communautaire au Madhy Pradesh (Inde) (PPD 12/99 (F))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 59 186 \$EU  
Agence d'exécution (en nature): 10 000 \$EU  
**Total:** 69 186 \$EU

**Agence d'exécution:** Institut indien d'aménagement forestier

**Pays de financement:** Corée, Japon

Cet avant-projet de 6 mois a pour objectif de cerner les questions primordiales de gestion à résoudre afin de garantir un aménagement durable des forêts du Madhya Pradesh en utilisant les critères d'aménagement forestier durable élaborés par l'OIBT.

### Aménagement de la réserve naturelle de Bentuang Karimun en parc national -Phase I (Indonésie & Malaisie) (PD 26/93 Rev.1 (F)) - financement complémentaire

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 37 100 \$EU

**Pays de financement:** Japon

Ce financement complémentaire permettra la publication d'un rapport scientifique.

### Système agroforestier multi-étages ayant le teck pour dominante: démarche intégrée vers un aménagement forestier durable (Myanmar) (PD 3/98 Rev.1 (F))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 229 315 \$EU  
Gouvernement du Myanmar: 219 000 \$EU  
**Total:** 448 315 \$EU

**Agence d'exécution:** Département des forêts du Myanmar

**Pays de financement:** Japon

Ce projet de deux ans à exécuter dans la réserve forestière de Myayabinkyaw à Bago Yoma se propose de créer un système agroforestier multi-étages constitué essentiellement de teck, en vue de restaurer les forêts dégradées, de définir la démarche qui permettra le mieux de tirer le maximum possible d'avantages économiques des plantations forestières, des cultures de rendement et des arbres fruitiers, d'améliorer les sols et de favoriser la participation et les partenariats des habitants locaux.

### Sylviculture et économie de la gestion améliorée des forêts naturelles au Ghana (PD 4/98 Rev.1 (F))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 428 006 \$EU  
Gouvernement ghanéen: 97 200 \$EU  
**Total:** 525 206 \$EU

**Agence d'exécution:** Institut de recherche forestière du Ghana

**Pays de financement:** Japon

L'objectif de ce projet de trois ans consiste à augmenter la production durable de bois d'oeuvre dans les réserves forestières en cherchant à améliorer le système de sélection dans la gestion des forêts naturelles tel que pratiqué au Ghana.

### Première rencontre de chambres forestières andines sur l'aménagement des forêts tropicales

### naturelles de la région (Equateur) (PD 31/98 Rev.1 (F))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 105 500 \$EU  
AIMA: 45 100 \$EU  
Chambres forestières: 14 400 \$EU  
**Total:** 165 000 \$EU

**Agence d'exécution:** Association équatorienne des industriels du bois (AIMA)

**Pays de financement:** Suisse, Japon

Cette conférence se penchera sur les 'Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles' élaborés par l'OIBT et récemment révisés, ainsi que sur d'autres mécanismes tels que la certification forestière; elle analysera leur efficacité et posera le cadre d'une promotion de leur application auprès des industriels du bois, des agences forestières des gouvernements et des ONG au sein de la communauté andine.

### Développement participatif des forêts tropicales par les femmes de collectivités autochtones (Ghana) (PD 49/98 Rev.1 (F))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 589 543 \$EU  
Gouvernement ghanéen: 243 800 \$EU  
**Total:** 833 343 \$EU

**Agence d'exécution:** Mouvement des femmes du 31 décembre en collaboration avec le Département des forêts du Ghana

**Pays de financement:** Etats-Unis, Japon

Ce projet de trois ans donnera son appui au Mouvement des femmes du 31 décembre (une ONG) et aux collectivités autochtones de Worobong, au sud de la région orientale du Ghana, pour la mise en valeur de 1.200 hectares de plantations communautaires de teck mélangées à d'autres essences naturelles produisant du bois d'oeuvre.

### Gestion des feux de forêt en Côte d'Ivoire à titre expérimental (Côte d'Ivoire) (PD 51/98 Rev.1 (F))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 490 966 \$EU  
Gouvernement ivoirien: 65 860 \$EU  
**Total:** 556 826 \$EU

**Agence d'exécution:** Société de développement des forêts (SODEFOR)

**Pays de financement:** Japon

Ce projet de trois ans contribuera à la protection, à l'aménagement et à la gestion durable des forêts ivoiriennes par la mise en place de dispositifs tant humains que matériels susceptibles d'endiguer l'action néfaste des feux.

## Division de l'industrie forestière

### Elaboration et mise en oeuvre de règles de classement par contrainte pour les bois tropicaux aux Philippines (Philippines) (PD 34/99 Rev.2 (I))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 577 909 \$EU  
Gouvernement philippin: 122 400 \$EU  
**Total:** 700 309 \$EU

**Agence d'exécution:** Institut de recherche et développement des produits forestiers

**Pays de financement:** Japon, Etats-Unis, Suisse

L'objectif de ce projet consiste à développer et mettre en oeuvre des règles de classement par contrainte pour les bois tropicaux utilisés dans la construction aux Philippines.

### IV<sup>e</sup> Congrès international du contreplaqué et des bois tropicaux (Brazil) (PD 40/99 (I))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 175 658 \$EU  
ABIMCI/AIMEX: 100 000 \$EU  
**Total:** 275 658 \$EU

**Agence d'exécution:** Association brésilienne du contreplaqué et du bois industriel (ABIMCI) et Association des exportateurs de bois de l'Etat de Pará (AIMEX)

**Pays de financement:** Japon

Ce projet vise à organiser et tenir un congrès international sur le contreplaqué et les bois tropicaux en novembre 1999 à Belém (Brésil).

### Développement des ressources humaines pour l'amélioration de l'industrie forestière au Cambodge (PPD 1/99 Rev.2 (I))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 58 363 \$EU  
Gouvernement cambodgien: 9 400 \$EU  
**Total:** 67 763 \$EU

**Agence d'exécution:** Département cambodgien chargé de la foresterie et des espèces sauvages

**Pays de financement:** Japon, Corée, Australie

Ce projet de quatre mois permettra d'analyser en profondeur les besoins en matière de formation dans l'industrie forestière cambodgienne.

### Développement de l'industrie de l'hévéa en Côte d'Ivoire (PPD 11/99 Rev.1 (I))

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 130 504 \$EU  
Gouvernement ivoirien: 122 400 \$EU  
**Total:** 252 904 \$EU

Suite ➡ page 12

## Le classement par contrainte aux Philippines

Pour classer les bois qui serviront dans la construction, il faut trier les sciages en catégories présentant des valeurs prédéterminées de résistance. Des règles de classement uniformes pour les bois tropicaux sont susceptibles de faire mieux accepter, au niveau du commerce international, certains groupes d'essences adaptés à la construction.

Dans le cadre d'une récente étude de l'OIBT, l'Institut philippin de recherche et développement sur les produits forestiers a examiné la possibilité d'élaborer et de faire appliquer un système unifié de classement des bois par contrainte mécanique aux Philippines. Cette idée a été largement acclamée par les industries du bois et du bâtiment.

En conséquence, le Conseil international des bois tropicaux a approuvé en mai dernier un projet de 700.000 \$EU (PD 34/99 Rev.2(I)) dont l'objectif est d'étudier et de mettre en oeuvre des règles de classement des bois par contrainte mécanique aux Philippines. Ce projet sera exécuté par l'Institut philippin de recherche et développement sur les produits forestiers grâce à un financement du Japon, des Etats-Unis et de la Suisse.

Pour plus ample informé, s'adresser à Mme. Florence Pascua-Soriano, au Forest Products Research & Development Institute (FPRDI), Department of Science and Technology, College, Laguna 4031, Philippines. Fax 63-94-536 3630. Tél 63-94-536 3630.

# Privatiser la foresterie durable – une tendance mondiale

## La privatisation des forêts se répand rapidement dans le monde mais peut-on préserver les valeurs non commerciales?

par Natasha Landell-Mills

Institut international pour l'environnement et le développement, 3 Endsleigh St Londres 1H ODD, Grande-Bretagne ; Tél (+44) 171-388 2117 ; Courriel : natasha.landell-mills@IIED.ORG

En dépit du rationalisme économique de notre époque et de la tendance à aller vers moins d'interventions gouvernementales, le secteur forestier a tout d'abord réussi à résister aux appels à la privatisation. Permettre au secteur forestier de régner librement sur les ressources forestières, disait-on alors, entraînerait la dévastation et la disparition de sources précieuses de diversité, de possibilités pour le piégeage du carbone, de bois et d'autres produits et services forestiers.

Pourtant, depuis une dizaine d'années, même la foresterie n'a pas été épargnée. En fait, le rythme des réformes a atteint des niveaux sans précédent maintenant que les secteurs forestiers du monde entier sont transformés par des mesures prises pour accroître la participation du secteur privé.

Travaillant à l'Institut international pour l'environnement et le développement à Londres, Jason Ford et moi-même, avec le concours de collègues du Programme de foresterie et d'occupation des sols, avons récemment étudié ce phénomène. Nous nous sommes appuyés sur l'information récoltée par une étude couvrant 76 pays, effectuée auprès de plus de 330 responsables forestiers et spécialistes des pays concernés, des entretiens personnels, des documents et des recherches sur Internet pour faire le profil de 23 pays. Ces profils examinaient les réformes visant à accroître la participation du secteur privé et les conséquences pour les administrations des forêts. Nous avons également passé en revue une série d'instruments à caractère commercial adoptés par les autorités pour contrôler et guider les activités du secteur privé.

## Une participation accrue du secteur privé

Ce que nous avons découvert montre que les intervenants privés deviennent effectivement des acteurs dominants dans les secteurs forestiers du monde, avec une participation accrue du secteur privé dans tous les pays examinés. Les gouvernements

encouragent maintenant aussi bien la propriété privée des forêts que la participation privée à l'utilisation et à la gestion des forêts.

A mesure que les fonctions de production sont privatisées, les gouvernements ont clairement tendance à privatiser aussi la gestion. Là où le secteur privé contrôle déjà la production, de nouvelles conditions de gestion forestière privée sont introduites. Au Ghana, par exemple, le gouvernement a instauré un Code forestier en 1994 exigeant que tous les opérateurs privés qui reçoivent des concessions

recruter un professionnel accrédité officiellement pour préparer les plans de gestion forestière. Ces professionnels sont aussi chargés de superviser l'exécution de ces plans.

## Un rôle maintenu pour les gouvernements

En dépit de cette évolution rapide vers la participation du secteur privé, les gouvernements n'abandonnent pas complètement leur influence et leur contrôle sur ce secteur. Ils sont, pour la plupart, conscients des avantages sociaux et environnementaux des ressources forestières, c'est-à-dire de la protection des bassins versants, du piégeage du carbone et de la préservation de la biodiversité. Au contraire, comme ils ne sont pas souvent vendus sur les marchés et qu'ils ne rapportent pas d'argent, ces avantages sont souvent délaissés par les opérateurs privés.

Ainsi, lorsque les gouvernements ont invité le secteur privé à prendre de nouvelles responsabilités en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des forêts, ils ont souvent requis de nouvelles conditions visant à assurer une extraction durable sur le plan écologique et culturel. La politique ghanéenne mentionnée ci-dessus consistant à déléguer les responsabilités de gestion forestière à des opérateurs privés s'inscrivait, en fait, dans une stratégie plus générale visant à introduire des conditions environnementales plus strictes. D'autres conditions ont également été posées en matière de concession ou de contrat de bail dans les forêts du domaine public par le Cameroun, l'Indonésie, la Malaisie, le Honduras, la Bolivie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

*'Alors que les gouvernements ont invité le secteur privé à prendre de nouvelles responsabilités en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des forêts, ils ont souvent requis de nouvelles conditions visant à assurer une extraction durable sur le plan écologique et culturel'*

d'exploitation du bois entreprennent une série de nouvelles activités de gestion forestière sur le terrain, notamment des inventaires, la préparation de plans de gestion forestière et des traitements sylvicoles. Dans d'autres cas, les pouvoirs publics ont délégué les tâches de gestion forestière à des personnes ou des entreprises spécialisées. Cela s'est produit notamment en Bolivie avec l'adoption de la Loi forestière de 1996 qui stipule que les opérateurs forestiers doivent

Table 1: Instruments à caractère commercial introduits pour encourager une gestion forestière durable

Pays	Instrument commercial	Particularités
Cameroun	Système de revenus lié à la valeur des bois sur pied	En 1996, le gouvernement introduisait une taxe sur les parcelles mises aux enchères pour dégager des revenus et s'assurer qu'ils reflètent mieux la valeur des bois sur pied.
Malaisie	Garantie de bonne exécution	Appliquée à la récolte forestière et à l'établissement des plantations. Au Sarawak, des garanties de bonne exécution sont exigées des entreprises engagées dans les activités de récolte afin de garantir le versement de royalties.
Brésil	Paiements compensatoires	Trois Etats (Paraná, Rio de Janeiro et São Paulo) conditionnent le financement des municipalités à leurs performances en matière de protection de l'environnement.
Indonésie	Libéralisation du commerce	Suppression de l'interdiction d'exporter des grumes et démantèlement des organes réglementant les exportations de contreplaqués en 1998. De plus, les taxes à l'exportation sont passées de 200% à 30% et on envisage de les réduire à 10% en l'an 2000.
Bolivie	Certification	Des normes nationales approuvées par le FSC sont en cours d'élaboration. La certification par un tiers, prévue par la Loi forestière de 1996, est une méthode légale d'éviter de faire tous les cinq ans les audits exigés par le gouvernement.
Honduras	Transferts mondiaux	Une Initiative des Etats-Unis d'un projet d'exécution en commun associant l'Edison Electric Institute's International Utility Efficiency Partnership, le gouvernement et des industriels pour recycler les déchets ligneux afin de produire de l'énergie tout en réduisant les émissions de carbone.

## Des instruments à caractère commercial

L'imposition de nouveaux contrôles sur la foresterie privée n'est qu'une façon pour les autorités de tenter d'assurer des normes minimales de gestion forestière. Plus intéressant aura été la place accrue donnée aux instruments à caractère commercial pour compléter et, dans certains cas, remplacer les mesures de 'commande et contrôle'. L'approche basée sur les instruments à caractère commercial vise à modifier les indications données par les marchés au secteur privé, de manière à rendre la gestion forestière durable plus rentable et, donc, plus attrayante que les pratiques non durables. Cela passe par des efforts pour réformer les systèmes de revenus forestiers, l'introduction d'incitations financières explicites, la modification des conditions attachées aux droits d'utilisation des forêts, la libéralisation du commerce, la promotion des marchés basés sur les avantages autres que le bois, la certification des forêts et les transferts mondiaux destinés à la conservation des forêts.

S'agissant des pays que nous avons étudiés, tous ont adopté au moins un de ces instruments à caractère commercial au cours des dix dernières années. Le tableau 1 donne des exemples pour les pays membres de l'OIBT.

### Synthèse des travaux de projets de l'OIBT suite de la page 10

**Agence d'exécution:** Société de développement des forêts (SODEFOR)  
**Pays de financement:** Japon, Suisse

Ce projet vise à promouvoir l'industrie de l'hévéa en Côte d'Ivoire et à contribuer à l'introduction de volumes importants dans les marchés nationaux et internationaux.

## Division de l'information économique et de l'information sur le marché

**Recherche sur la comptabilisation de la valeur des ressources environnementales de la forêt tropicale en vue de son intégration dans le plan comptable national chinois (PD 39/98 Rev.2 (M))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 340 774 \$EU  
Gouvernement chinois: 76 000 \$EU  
**Total:** 416 774 \$EU

**Agence d'exécution:** Académie forestière de Chine  
**Pays de financement:** Japon, Suisse

Ce projet réalisera la comptabilisation des stocks et de la valeur des ressources environnementales de la forêt tropicale de Chine, fera le bilan des valeurs de la forêt tropicale et formulera une théorie et une approche méthodologique de comptabilisation dans les forêts tropicales. Il proposera également des scénarios visant à intégrer cette comptabilité dans le plan économique national.

**Développement d'un prototype expérimental de système informatique de gestion pour le contrôle de la production forestière au Gabon (PD 15/98 Rev.2 (M))**

## Restructuration des autorités forestières

Les transformations du secteur forestier ne se sont pas limitées à cela. En déléguant les responsabilités du secteur public à des intervenants privés, les fonctions des autorités forestières s'en sont trouvées modifiées. Dans de nombreux cas, les gouvernements ont saisi cette occasion de restructurer ces autorités pour les adapter à leur nouveau rôle et accroître leur efficacité. Non seulement les gouvernements ont cherché à augmenter la sous-traitance, mais un certain nombre d'entre eux ont même créé de nouveaux intervenants autonomes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur public. La sous-traitance, le recours aux entreprises et/ou la privatisation de (toutes ou de certaines) fonctions préalablement assumées par les autorités forestières caractérisent 70% des pays pris en compte dans nos recherches.

## Conclusion

Le message le plus clair qui se dégage de notre étude est peut-être que, loin de s'essouffler, les réformes en foresterie visant à accroître le rôle des usagers des forêts dans la gestion et l'entretien des ressources, prennent actuellement de l'importance.

De plus en plus, les secteurs forestiers de par le monde vont afficher un certain nombre de caractéristiques communes, parmi lesquelles on retiendra:

- des conditions plus strictes pour la gestion forestière s'appuyant sur des instruments à caractère commercial;
- une augmentation du recours à la certification;
- un engagement accru de la part des opérateurs privés dans la conservation, les amenant à exploiter des produits non ligneux tels que la biodiversité et l'écotourisme;
- une incitation accrue pour les entreprises à associer les communautés locales à la planification, à l'utilisation et à la gestion des forêts;
- de nouvelles occasions pour les intervenants privés d'assumer les fonctions des autorités forestières en tant que sous-traitants du gouvernement.

*Cet article rend compte de certaines des conclusions du livre de Natasha Landell-Mills & Jason Ford (1999) intitulé 'Privatising sustainable forestry – A global review of trends and challenges'. Il est disponible à la librairie de l'IIED à Londres. Téléphone: 171-388 2117. Télécopie: 171-388 2826. Courrier électronique: bookshop@iied.org*

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 471 691 \$EU  
Gouvernement gabonais: 248 400 \$EU  
**Total:** 720 091 \$EU

**Agence d'exécution:** Direction des inventaires, des aménagements et de la régénération des forêts  
**Pays de financement:** Japon

Ce projet vise à mettre en place un prototype de système expérimental d'information de gestion pour faciliter l'acquisition de données fiables et d'actualité concernant les activités forestières et à l'intégrer aux différentes technologies et aux programmes informatiques déjà implantés au sein du Ministère des Eaux et Forêts.

**Mise en place d'un système d'informations statistiques sur les bois et produits dérivés importés (Égypte) (PD 40/96 Rev.5 (M))**

**Budget:** Contribution de l'OIBT: 274 300 \$EU  
Gouvernement égyptien: 230 000 \$EU  
**Total:** 504 300 \$EU

**Agence d'exécution:** Administration centrale pour le boisement  
**Pays de financement:** Japon

Ce projet créera un système national d'information statistique permettant de saisir, traiter, analyser et diffuser l'information relative au secteur du bois.

**Elaboration et mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation pour informer les distributeurs des produits bois de l'intérêt d'utiliser les bois tropicaux issus de tous les pays membres de l'OIBT (Ghana) (PD52/97 Rev.2 (M))**

**Budget:** ITTO contribution: 120 000 \$EU  
**Total:** 120 000 \$EU

**Agence d'exécution:** Conseil ghanéen pour le développement des exportations de bois  
**Pays de financement:** Etats-Unis

Ce projet entreprendra d'élaboration d'une documentation et d'un programme de diffusion sur la mesure dans laquelle l'achat des produits contenant des bois tropicaux permet d'améliorer l'aménagement des forêts tropicales.

## Autres activités

Le Conseil a autorisé le financement d'un certain nombre d'autres activités de l'Organisation. Par exemple, le Japon et les Etats-Unis ont prévu de financer le Programme de bourses de l'OIBT et la dix-huitième session du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets. La Suisse, le Japon et les Etats-Unis ont engagé des fonds destinés à la publication et à la diffusion du Manuel sur l'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles (voir l'article de la page 2).

## L'IUFRO en ligne

Les actes des réunions de l'IUFRO sont conservés à la bibliothèque de référence du Secrétariat de cette organisation. Ils sont disponibles en ligne à l'indicatif: <http://iufro.boku.ac.at>

## **Le Forum intergouvernemental sur les forêts et d'autres institutions mettent l'accent sur le lien entre développement durable et accès au marché des bois**

par Amha bin Buang

Directeur adjoint  
Information économique et information sur le marché  
Secrétariat de l'OIBT  
Yokohama, Japon

**A** la rencontre historique du Sommet de la Terre à Rio en janvier 1992, les principes du développement durable ont été adoptés pour servir de base à l'intégration du développement et de l'environnement. Essentiellement, ces principes proclament que le développement est un droit inaliénable mais qu'il devrait être accompagné de la protection de l'environnement. Le programme Action 21 a également été adopté au Sommet de la Terre en tant que modèle visant à réaliser le développement durable à l'échelle mondiale.

La coopération internationale a été identifiée dans Action 21 comme étant la part critique des efforts à consacrer pour réaliser le développement durable, notamment dans les pays en développement. Plus particulièrement, le chapitre 2 d'Action 21 souligne que l'économie internationale doit créer un climat international propice à la réalisation des objectifs en matière d'environnement et de développement, entre autres, en encourageant le développement durable par le biais du commerce et en faisant en sorte que le commerce et l'environnement se soutiennent mutuellement. Dans le cadre de domaines spécifiques du programme visant à promouvoir le développement durable, les principaux objectifs à atteindre sont:

- a) de promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, équitable et non discriminatoire qui permettra à tous les pays, en particulier aux pays en développement, d'améliorer leurs structures économiques et de relever le niveau de vie de leurs populations par un développement économique continu;
- b) d'améliorer l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés; et
- c) d'améliorer le fonctionnement des marchés des produits de base et de mettre en oeuvre

des politiques de produits de base aux échelons national et international dans le but d'optimiser la contribution du secteur des produits de base au développement durable.

A l'intérieur de ce cadre, la compatibilité de l'accès au marché et du développement durable réside dans le fait que l'accès au marché est un aspect critique du commerce, lequel, à son tour, est une composante intégrale du développement. Un meilleur accès au marché facilitera le commerce international, permettra l'expansion et le renforcement des économies, créera de nouvelles richesses et générera des revenus en devises et par l'exportation. Ces bénéfices aideront les pays à lutter contre la pauvreté et d'autres problèmes pressants de développement et les rendront mieux à même de protéger l'environnement. Dans la mesure où le développement durable peut être promu par le biais du commerce, les efforts devraient donc s'orienter d'une part vers la libéralisation, l'expansion et l'amélioration de l'accès au marché et, d'autre part, vers l'élimination du protectionnisme, des restrictions commerciales, de l'escalade des tarifs et des discriminations commerciales.

*'Un meilleur accès au marché facilitera le commerce international, permettra l'expansion et le renforcement des économies, créera de nouvelles richesses et générera des revenus en devises et par l'exportation. Ces bénéfices aideront les pays à lutter contre la pauvreté et d'autres problèmes pressants de développement et les rendront mieux à même de protéger l'environnement.'*

## **Quels ont été les progrès réalisés?**

En 1995, la Commission du développement durable des Nations Unies (CCD) a passé en revue les progrès réalisés en vue de mettre en oeuvre les parties d'Action 21 relatives aux forêts. Cet examen a entraîné la mise en place du Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts (GIF) à composition non limitée, dont la mission devait être de faciliter un dialogue intergouvernemental

sur les moyens d'action en matière de forêts. Il lui était demandé de chercher à obtenir un consensus, de formuler des options pour des mesures supplémentaires de lutte contre la déforestation et de promouvoir l'aménagement, la conservation et la mise en valeur durables de tous les types de forêts. Dans les domaines du commerce et de l'environnement, le GIF était chargé, entre autres, d'identifier des possibilités, de recommander des mesures permettant d'améliorer l'accès non discriminatoire au marché pour les produits forestiers et d'étudier les facteurs susceptibles de fausser le commerce et la valeur des produits forestiers.

En juillet 1995, un Groupe informel interinstitutions de haut niveau sur les forêts a été constitué et chargé de coordonner les apports des organisations internationales aux travaux du GIF. En tant que membre de ce groupe informel, l'OIBT s'est vue confier le rôle de chef de file et d'animateur pour les travaux sur l'Élément IV du programme GIF: 'Commerce et environnement en ce qui concerne les produits et services forestiers'. Une des mesures prises par l'OIBT dans ce domaine a été de charger Edward B. Barbier d'élaborer un document d'information sur le commerce et l'environnement, lequel a été dûment examiné par le GIF. En ce qui concerne l'accès au marché et les obstacles au commerce, ce document fait observer que l'accès au commerce international sera un facteur clé qui déterminera le succès à long terme d'une politique mondiale visant à encourager l'aménagement forestier durable par le biais du commerce. L'Accord issu des négociations d'Uruguay a été considéré comme une démarche importante et positive encourageant l'aménagement durable des forêts sur le plan mondial, ayant réussi à faire opérer des réductions supplémentaires de la plupart des obstacles tarifaires qui frappaient les produits forestiers et à atténuer les incertitudes en consolidant les tarifs sur les principaux marchés importateurs et en réduisant le degré d'escalade des tarifs. Toutefois, la valeur de ces changements risquait d'être occultée par les 'nouveaux' obstacles prenant la forme de restrictions des importations, imposées par les pays en développement pour favoriser la transformation intérieure des bois tropicaux. Et elle risquait aussi de baisser à cause de restrictions de caractère environnemental et commercial sur la production et les exportations, imposées dans les pays développés, telles les restrictions quantitatives concernant les importations de produits ligneux 'issus d'une production non durable'. Le rapport mettait en évidence la possibilité de recourir à ces restrictions pour acquérir des avantages de

concurrence déloyale ou pour limiter l'accès des produits importés aux marchés consommateurs.

S'appuyant sur les résultats de ses quatre sessions, le GIF a établi son rapport définitif et l'a présenté à la cinquième session de la CDD en avril 1997. Sur plus de 100 conclusions de fond et propositions négociées, 12 conclusions et 27 principes d'action ont été proposés au titre de l'Élément IV du Programme. Certaines propositions d'action sur l'accès au marché ont été examinées mais sans qu'un consensus ait pu être obtenu.

Les propositions pour action ayant réuni un consensus et adoptées par le GIF en ce qui concerne l'accès au marché visent à

- entreprendre une étude des incidences environnementales, sociales et économiques des mesures liées au commerce, qui se répercutent sur les produits et services forestiers;
- demander aux pays d'opérer une réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce, conformément aux obligations et aux engagements internationaux existants; et
- prier instamment les pays de formuler et d'appliquer des codes de conduite volontaires en vue de promouvoir l'aménagement forestier durable, à l'intention de groupes cibles intervenant en foresterie.

Le consensus n'a pas été atteint en ce qui concerne

- les options visant à assurer que les produits forestiers de tous les types de forêts soient soumis à des règles non discriminatoires et à des procédures multilatéralement agréées; et
- la relation entre les obligations au titre d'accords internationaux et les mesures nationales, y compris les actions imposées par des juridictions sub-nationales.

## Délibérations du Forum sur les forêts

En juin 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de poursuivre le dialogue intergouvernemental sur les politiques forestières et a créé à cet effet, sous l'égide de la CDD, le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) à composition non limitée. Une des tâches du FIF consiste à examiner les questions restées en suspens lorsque le GIF a été dissous, y compris celles qui se rapportent au commerce et à l'environnement. Il est prévu que le FIF déposera son rapport pour examen à la session de la CDD, l'année prochaine.

A sa première session, en octobre 1997, le FIF a décidé d'examiner un certain nombre de questions relatives à l'accès au marché. Elles comprenaient:

- le commerce international non discriminatoire des produits forestiers de tous les types de forêt;
- le rôle des obstacles tarifaires et non tarifaires par rapport à l'aménagement forestier durable;
- les aspects pertinents de la certification;
- l'amélioration de l'accès au marché;
- la relation entre les obligations au titre d'accords internationaux et les mesures nationales, y compris les actions imposées par des juridictions sub-nationales;
- la compétitivité relative du bois et des produits de substitution;
- le calcul de la valeur;
- la transparence du marché; et
- le commerce illicite de bois et de produits non ligneux.

A sa deuxième session, le FIF a examiné un rapport actualisé de M. Edward Barbier sur le commerce et l'environnement. Ce document réitérait que les restrictions aux exportations visant à stimuler la transformation intérieure des bois tropicaux, les restrictions de caractère commercial et environnemental qui frappent la production et les exportations et influent sur les courants des échanges internationaux, ainsi que les restrictions quantitatives touchant les importations de produits ligneux, continuent de menacer l'accès au marché. Le rapport soulevait aussi d'autres questions, notamment le développement des activités illégales dans le négoce des bois et l'inscription d'espèces de bois tropical d'importance commerciale dans les annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune menacées d'extinction (CITES) comme moyen pour contrôler ou limiter le commerce international de ces espèces.

La tâche que le FIF doit maintenant accomplir consiste en négociations sur un projet de rapport établi par les co-présidents au sujet de cet élément du programme. Les domaines en cause font l'objet de contestations et les négociations s'avèrent forcément lentes; néanmoins des progrès non négligeables ont été faits lors de la troisième session tenue en mai dernier. Parmi les conclusions formulées jusqu'ici, celles qui se rapportent à l'accès au marché comprennent:

- la réalisation d'un commerce de bois et de produits et services non ligneux originaires de forêts durablement aménagées;
- la nécessité d'éviter des politiques susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur le

commerce ou sur l'aménagement durable de tous les types de forêt;

- le besoin de garantir que la libéralisation du commerce ne soit pas un moyen susceptible de saper les normes nationales en matière d'environnement et de santé;
- l'attention à porter sur les restrictions qui subsistent ou qui se font jour et gênent l'accès au marché, en particulier dans le cas des produits à valeur ajoutée; et
- la nécessité de garantir que les mesures commerciales destinées à promouvoir l'aménagement forestier durable ne constituent un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiée ou une restriction déguisée à l'encontre du commerce international.

Un consensus doit encore intervenir au sujet non seulement de la notion selon laquelle une plus grande transparence du marché est essentielle pour améliorer l'accès au marché pour les produits et services forestiers, notamment ceux qui proviennent de forêts durablement aménagées, mais aussi à l'égard de la nature et de l'ampleur du commerce illicite de bois et de produits forestiers non ligneux, y compris ceux des ressources biologiques de la forêt.

### Propositions d'action

Le FIF s'est accordé sur des propositions priant instamment les pays de contribuer à l'instauration d'un marché des produits et services ligneux et non ligneux en provenance de forêts durablement aménagées, et leur lançant un appel pour qu'ils envisagent de mettre en place des actions dans ce sens au niveau national et qu'ils encouragent la coopération internationale en vue de réduire le commerce illicite de produits forestiers ligneux et non ligneux. Le consensus doit encore être réuni sur la proposition de soutenir les efforts de l'Organisation mondiale du commerce visant la libéralisation des échanges, l'accent étant porté sur l'élimination des restrictions commerciales qui subsistent ou qui se font jour et gênent l'accès au marché, en particulier dans le cas des produits à valeur ajoutée. Le consensus n'a pas été atteint non plus sur la proposition concernant la nécessité de garantir que la certification et/ou les systèmes d'étiquetage volontaires n'entraînent pas des obstacles injustifiés à l'encontre de l'accès au marché.

La quatrième et dernière session du FIF se tiendra du 31 janvier au 11 février 2000. Ce sera la dernière occasion pour le Forum de résoudre les problèmes en suspens. La résolution des difficultés qui subsistent au sujet de l'accès des produits ligneux au marché fait l'objet d'un optimisme prudent. ■

**A la Discussion annuelle sur le marché, à la session de mai 1999 du Conseil international des bois tropicaux, les représentants du secteur commercial ont suggéré des mesures que l'OIBT pourrait prendre face au repli du commerce international des bois tropicaux**

La Discussion sur le marché était présidée par M. Barney Chan, Directeur général de la Sarawak Timber Association. Cette séance informelle comprenait un exposé général du Secrétariat sur les tendances du commerce, des exposés de consultants qui avaient réalisé des études sur l'accès au marché et sur le repli du commerce, et un exposé du groupe représentant l'industrie. La Discussion avait pour thème général 'Le repli du marché mondial des bois tropicaux et la contribution positive que l'OIBT devrait apporter'.

Il est ressorti avec évidence que les Membres du Conseil étaient parfaitement conscients de la gravité du repli qui a touché l'industrie: les rapports des consultants ont éveillé l'attention de tous sur le caractère de longue durée du repli observé dans la consommation de bois tropical et sur la nécessité d'agir.

Au cours du débat, les représentants du secteur commercial ont lancé un appel à l'OIBT pour qu'elle joue un rôle plus actif dans le développement du marché des bois tropicaux. Les actions recommandées entrent dans les trois grandes catégories suivantes:

1. le besoin de mieux équilibrer les travaux de projets, afin de corriger l'importance excessive qu'ils donnent aux questions forestières au détriment du commerce et de l'industrie;
2. la promotion et les activités à caractère éducatif, afin de contrer les nombreuses idées fausses que l'on constate sur les marchés des bois tropicaux;
3. le besoin d'explorer les possibilités d'une reconnaissance mutuelle des systèmes de certification et de vérification, afin de réduire la confusion que crée la diversité des systèmes en cours d'élaboration.

Ces recommandations sont examinées plus en détail dans les paragraphes qui suivent.

## Equilibrer le plan de travail de l'OIBT

Plusieurs membres des secteurs commerciaux des pays producteurs et consommateurs ont mis l'accent sur le déséquilibre des financements et des travaux des trois divisions de l'OIBT: la Division du reboisement et de la gestion forestière attire une proportion beaucoup plus grande des fonds que la Division de l'industrie forestière et celle de l'information économique/information sur le marché. D'aucuns ont préconisé une répartition plus équilibrée des travaux de l'Organisation. Par exemple, plusieurs intervenants ont demandé que l'OIBT complète ses activités en cours visant à dégager les causes du repli du commerce par des études spécifiques destinées à analyser la compétitivité des produits ligneux tropicaux par rapport à leurs produits concurrents ou de substitution.

*'Il a été vivement recommandé que l'OIBT développe ses activités promotionnelles et ses relations publiques en s'attaquant aux perceptions négatives que suscite le commerce des bois tropicaux. L'OIBT devrait également oeuvrer à développer sa propre image.'*

## Promotion et éducation

Les participants à la Discussion sur le marché ont convenu quasi unanimement que l'OIBT peut contribuer de manière non négligeable à la promotion du commerce des bois tropicaux. S'il est vrai que les activités promotionnelles sur les marchés mêmes devraient être laissées aux soins d'entreprises privées et d'organismes nationaux chargés de l'assurer, il n'en reste pas moins que l'OIBT, non seulement a des facilités pour intervenir de manière positive, mais en a aussi la responsabilité.

Les participants ont vivement recommandé que l'OIBT développe ses activités promotionnelles et ses relations publiques en s'attaquant aux perceptions négatives que suscite le commerce des bois tropicaux. L'OIBT devrait également oeuvrer à développer sa propre image. Outre des études par secteur et des analyses de tendances fortement recommandées, l'OIBT devrait mettre au point un mécanisme permettant d'identifier, de préparer et de diffuser davantage d'informations utiles à la profession. Les représentants du secteur commercial se sont dits prêts à offrir leurs conseils et un appui à l'OIBT pour toute activité visant à mettre en place un mécanisme permettant

d'identifier et de monter un ensemble d'informations destinées au secteur commercial.

Les participants à la Discussion sur le marché ont également fait observer qu'il était nécessaire d'améliorer les capacités des pays membres en matière de statistique en vue de faciliter la planification du secteur forestier. L'OIBT devrait entreprendre des études de secteur à long terme, en collaboration avec d'autres organisations intéressées, afin de pouvoir communiquer aux Membres des informations et des prévisions sur le marché.

## Certification

La certification et l'évaluation des produits forestiers sont des questions qui, de toute évidence, ne sauraient disparaître du jour au lendemain; en effet, nombreux sont les pays qui ont pris l'initiative de se doter de leurs propres systèmes. Dans les pays consommateurs, et plus particulièrement en Europe, le consommateur escompte de plus en plus que le produit bois qu'il achète réponde à certaines normes environnementales.

Les Membres de l'OIBT ont accepté le travail novateur qu'elle a mené en matière de Critères et Indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales, comme étant le fondement de l'aménagement durable des forêts. Ce qu'il faut maintenant, c'est que l'OIBT soit plus active et déterminée dans sa promotion des critères et indicateurs adoptés. De plus, elle devrait encourager à une meilleure connaissance des systèmes de certification et de vérification aujourd'hui disponibles. Des sonnettes d'alarme ont déjà été tirées vu la confusion qu'engendre chez le consommateur la diversité des systèmes de certification et de vérification en cours d'élaboration et de promotion.

## L'OIBT en tant que courtier d'information

La Discussion sur le marché a permis de faire de nombreuses suggestions positives et constructives, sur lesquelles les participants sont largement tombés d'accord. Certaines propositions novatrices des actions éventuelles de l'OIBT comprenaient la mise en place d'un groupe de travail sur le commerce et la tenue d'une 'Journée du bois'. Mais, de toute évidence, les participants attendent de l'OIBT qu'elle joue un rôle clé en tant que courtier d'informations destinées à augmenter la transparence du marché, à réduire au minimum la confusion dans les marchés, et à promouvoir le message selon lequel le commerce des bois tropicaux fondé sur l'aménagement forestier durable est critique si l'on veut garantir le bien-être des forêts tropicales. ■

## Quelles ont été les incidences du repli, et quels enseignements a-t-on pu en tirer?

par Geoffrey Pleydell<sup>1</sup> et Ivan Tomaselli<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Market Development and Information Services - Forest Industries, Cotter Cottage, Bug Hill, Woldingham, Surrey CR3 7LB, Angleterre. Tél 44-1883-653 326. Fax 44-1883-652 505

<sup>2</sup> STCP Engenharia de Projectos Ltda, Rua São Pedro 489, Curitiba - PR 80035-020, Brésil. Tél 55-41-252 5861. Fax 55-41-252 5871. Courriel: stcp@stcp.com.br

On a constaté, au cours des dix dernières années au moins, un repli du commerce des bois tropicaux pour certains produits ligneux et certaines régions. Toutes sortes de raisons en sont la cause, y compris les changements au niveau des préférences des consommateurs. Mais la tâche de l'étude que nous menons pour l'OIBT se rapporte aux événements économiques plus récents, que nous avons placés sous l'étiquette collective de 'crise asiatique'. Celle-ci se réfère à un effondrement de la confiance de la part du secteur financier international dans la valeur des monnaies locales, qui s'est manifesté en 1997.

Techniquement parlant, la crise s'est déclarée le 2 juillet 1997 quand le Gouvernement thaïlandais a libéré sa monnaie, le baht, de son vague lien avec le dollar des Etats-Unis, déclenchant une chute immédiate de plus de 20% de sa valeur. Parmi les pays les plus touchés se trouvaient certains des plus grands exportateurs de bois tropicaux du monde (l'Indonésie, la Malaisie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée) et trois grands importateurs (la Thaïlande, les Philippines et la Corée du Sud).

La gravité de la crise se dévoilant, des inquiétudes s'exprimèrent, à l'OIBT et ailleurs, au sujet des incidences qu'elle allait avoir sur le commerce des bois tropicaux. C'est dans ce contexte que nous avons été engagés par l'OIBT pour étudier ces incidences. Nous communiquons ci-dessous certains de nos résultats intérimaires, qui ont aussi été exposés à la XXVI<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux en mai

dernier. Un rapport définitif sera établi plus tard dans l'année.

## Chute du bois tropical

Pour notre rapport intérimaire, nous avons décidé de ne visiter que le Japon et la Malaisie, ces pays étant d'accès commode du point de vue logistique. Pour le rapport définitif, nous cherchons à obtenir des données d'autres pays et régions; néanmoins, ce rapport restera essentiellement focalisé sur l'Asie, parce qu'elle représente la plus grande part du commerce mondial des bois tropicaux et qu'elle était aussi le centre de la crise financière de 1997.

## Evolution du commerce dans des pays sélectionnés

La figure 1 montre, pour 1998 par rapport à 1997, les changements des valeurs dans l'ensemble du commerce des bois et du pourcentage de changement dans le commerce des bois tropicaux, et le changement dans le produit intérieur brut (PIB) de certains pays sélectionnés. Les données présentées indiquent clairement que la crise et le repli du marché des bois ont l'une et l'autre commencé en 1997 et ont empiré en 1998.

Les plus fortes réductions des importations de bois tropicaux ont été observées en Thaïlande, soit de 70%, et en Corée, de 40%. Au Japon, la réduction de la valeur commerciale des produits ligneux

importés était de 30%; ce pays étant de loin le plus grand importateur, cette chute a été globalement la plus lourde.

Le repli du marché dans le commerce des bois tropicaux semble avoir frappé tous les pays exportateurs, mais essentiellement les pays asiatiques, avec une force plus évidente dans les pays exportant des grumes (tels que le Gabon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée) que dans les pays exportateurs de produits ligneux transformés/à valeur ajoutée (tels que la Malaisie et l'Indonésie).

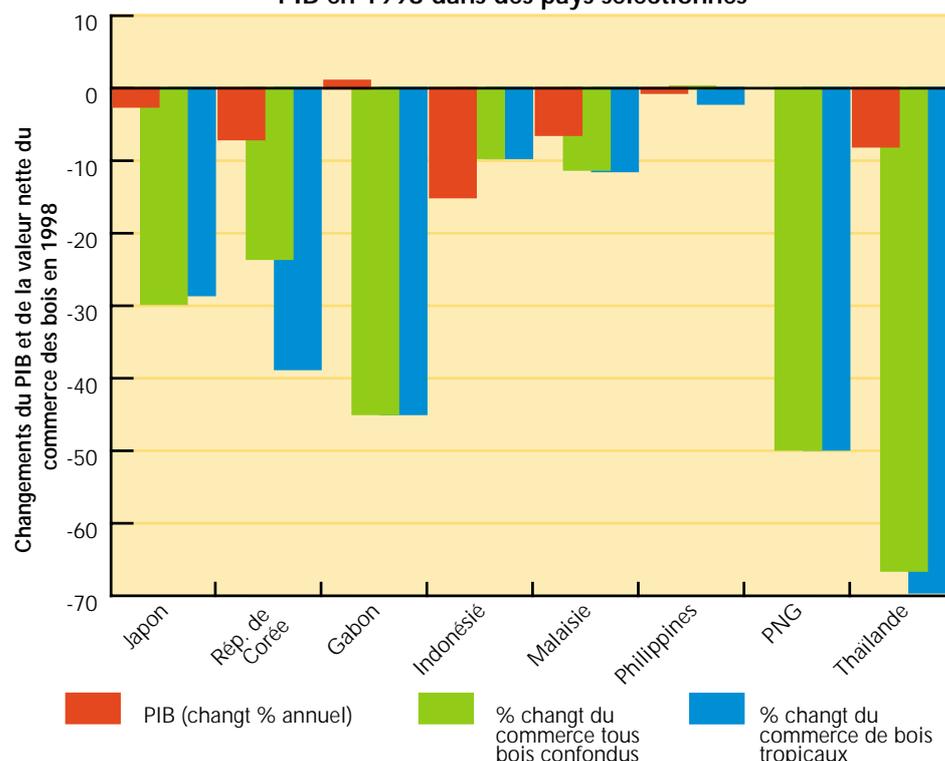
## Baisse des prix

Les indices des prix sont présentés dans la figure 2. Les données montrent que les prix pour les grumes, les sciages et les contreplaqués ont suivi grosso modo des courbes similaires: les chutes de prix ont débuté pendant les derniers mois du premier semestre 1997 et se sont accélérées pendant le second semestre. Le niveau le plus bas s'est vérifié en août 1998.

Les grumes tropicales ont été les plus touchées. Au niveau le plus bas (juin 1998), les prix étaient inférieurs de 46% à la moyenne de 1996. Les contreplaqués et les sciages tropicaux ont atteint leur niveau le plus bas à peu près en même temps, avec une réduction d'environ 40%.

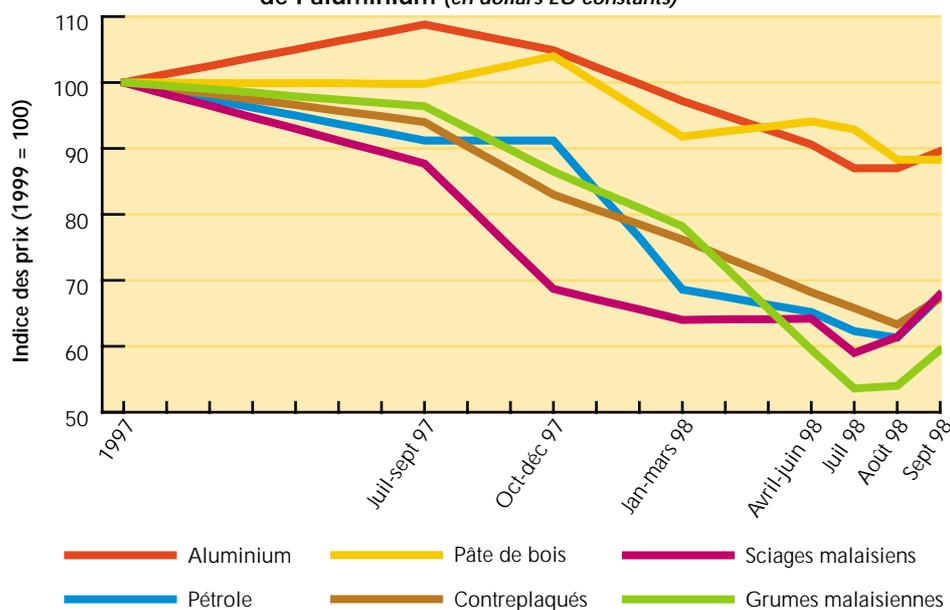
La figure 2 montre également que pour l'aluminium, un produit concurrent du bois sur

Figure 1: Changements de la valeur d'échange des bois et du PIB en 1998 dans des pays sélectionnés



Sources: Estimations du PIB - FMI 1998. Valeurs d'échange - Estimations de l'OIBT

**Figure 2: Indices récents des prix de produits ligneux sélectionnés, du pétrole et de l'aluminium (en dollars EU constants)**



Source: Banque mondiale, 1999

certain marchés pour certaines applications, le mouvement des prix était beaucoup moins sensible durant cette période qu'il ne l'était pour les bois tropicaux. C'est un élément qui nécessitera une analyse plus approfondie: il se pourrait que les produits de bois tropical, en particulier les produits primaires, soient plus susceptibles que ne le sont les autres produits ligneux ou les produits concurrents aux changements que subit l'économie internationale.

La chute des prix des grumes au cours des deux dernières années n'a pas été la même pour toutes les espèces et toutes les sources d'approvisionnement. Par exemple:

- elle était essentiellement concentrée en Asie. Bien que les prix des grumes de sources différentes dans cette région se soient comportés plus ou moins de la même manière au cours des deux dernières années, leur réduction a été la plus draconienne dans le cas du *Calophyllum* (des îles Salomon). Les prix étaient déjà à des niveaux très bas en janvier 1998 (réduction de 47% par rapport à janvier 1997) mais, en mai 1998, ils avaient chuté de 55%;
- les prix des grumes africaines sont restés à un niveau relativement stable pendant toute cette période.

Les données sont encore actuellement rassemblées et des précisions au niveau des pays seront incluses dans le rapport définitif. Cependant, à ce stage, la plupart de l'information concernant la Malaisie a été recueillie (voir Figure 3), ce qui permet de formuler les observations ci-après:

- la valeur des exportations malaisiennes de bois tropicaux en 1998 est tombée au niveau de 1991, effaçant les gains considérables obtenus durant la période intermédiaire;
- les réductions du point de vue des exportations n'ont pas été uniformes pour tous les produits, les contreplaqués ayant été les plus touchés;
- les produits à valeur ajoutée ont moins diminué (les meubles n'ont perdu que 3%) et, pour certains produits, on a même constaté une augmentation de la valeur des exportations.

## Conclusions préliminaires

En 1999, le commerce et les prix des bois tropicaux paraissent s'être considérablement redressés. En fait, lors de discussions initiales dans des pays asiatiques avant l'établissement du présent rapport intérimaire, les inquiétudes exprimées concernaient autant, sinon davantage, les fournitures de bois tropicaux et les produits de substitution que les conséquences de la crise. Mais il est important de se demander si le secteur commercial des bois tropicaux peut tirer des enseignements de cette crise en vue de se protéger de chocs futurs. Nous savons maintenant que l'industrie du bois est pour ainsi dire entièrement à la merci d'événements macro-économiques. En cas de crise financière majeure, l'industrie, de même que ses employés et leurs familles, en subissent les graves conséquences. Dans les pays où l'industrie du bois représente une partie significative de l'économie, tout échec et toutes faiblesses de cette industrie ne viennent qu'empirer les problèmes nationaux.

Une opinion plus brutale tendrait à croire que la crise aura servi à rationaliser l'industrie. Par exemple, elle aura peut-être conduit à des améliorations dans l'équilibre entre capacité industrielle et capacité forestière, et éliminé certaines des unités les moins efficaces. Nous suggérons cependant qu'une crise financière n'est pas le meilleur moyen d'assainir une industrie.

La crise financière dans certaines parties de l'Asie en 1997 a créé des problèmes à l'intérieur du secteur de la foresterie, aux niveaux des politiques, de la production et du commerce. Par exemple, les pays exportateurs de bois tropicaux ont été poussés à augmenter leurs exportations pour compenser une perte dans la valeur des monnaies locales. Mais toute proposition à cet effet doit être examinée afin de s'assurer qu'elle n'entraînera pas, à court terme, une plus forte dépression des prix ou, à plus long terme, qu'elle ne portera pas atteinte à la progression vers l'aménagement forestier durable.

La crise a créé une situation dans laquelle certains importants pays importateurs de bois en Asie se sont vus dans l'impossibilité de financer des importations pour faire face même à la demande résiduelle de leurs économies déprimées. C'était un reflet des pressions qui s'exerçaient sur les systèmes de crédit et sur le secteur bancaire. La stabilité et l'existence de l'industrie et du commerce des bois dépendent de l'accès aux mécanismes financiers. Le secteur bancaire dans les économies asiatiques lourdement touchées a fait l'objet de sévères critiques; il faut espérer que des leçons seront apprises, qui permettront au secteur financier de continuer à fournir leurs services pour aider le commerce des bois en termes de productivité et de commercialisation.

La valeur des monnaies locales s'est trouvée sévèrement déprimée pendant la crise. Les intérêts financiers internationaux ont retiré leurs capitaux de pays présentant des risques élevés, exacerbant la situation. Les efforts visant à protéger la valeur de change des monnaies locales ont créé une période d'incertitude qui a vu des fluctuations considérables dans les taux de change. Cela signifie que même si les autres conditions l'avaient permis, toute confiance à entreprendre de nouvelles affaires était sapée parce qu'il n'était pas possible d'être certain des coûts. La stabilité des taux de change est un facteur clé du commerce international: les travaux d'institutions internationales traitant de ces questions devraient être encouragés.

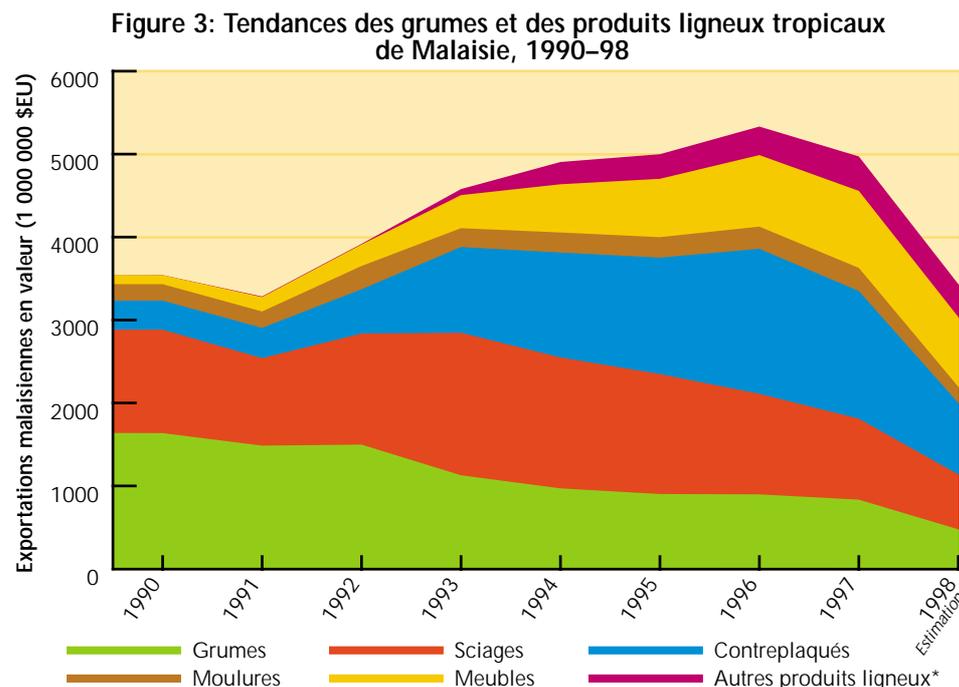
Les entreprises du bois devraient se mettre dans une situation leur permettant de gérer les risques de change. Il y aurait sans doute lieu d'explorer le recours sérieux à des mécanismes de

couverture. La possibilité d'un marché à terme des produits ligneux tropicaux a été évoquée de temps à autre, mais jusqu'à présent la gamme des produits, leurs caractéristiques, les espèces et les volumes négociés ne l'ont pas encouragée.

Les entreprises du bois commercialisent de plus en plus leurs produits sur le marché international contre les principales devises étrangères, ce qui ajoute l'avantage d'aider à comparer les prix et d'assurer une transparence. Les institutions financières intergouvernementales, consternées par la crise et inquiètes de ses effets sur le plan mondial, ont même envisagé un concept quelque peu éloigné de monnaie mondiale, et un encouragement à la 'dollarisation' a été mentionné.

Le secteur des bois tropicaux n'a aucune influence directe à ce niveau, mais sa voix devrait être ajoutée aux appels lancés à l'égard de processus internationalement agréés qui aplaniraient les grands mouvements de capitaux non engagés susceptibles de se produire soudainement. L'OIBT aurait sans doute un plus grand rôle à jouer en établissant des liens avec l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organismes.

Au niveau du négoce, la crise a peut-être rappelé aux entreprises du bois les actions stratégiques et tactiques de marketing qui, si elles n'éliminent pas les dangers, peuvent néanmoins aider à améliorer la situation. La diversification des marchés et des produits peut aider à faire disparaître les fluctuations de la demande, même au risque de sacrifier une certaine rentabilité. La création de bonnes relations d'affaires semble



\*comprennent panneaux de particules, bois de copeaux reconstitué, matériaux de menuiserie et d'ébénisterie Source: MTIB

aussi importante: elle peut signifier qu'un acheteur continue de se procurer les produits d'une entreprise de préférence à ceux de concurrents qui ont moins investi au niveau de la fiabilité, de la ponctualité, de la qualité et d'une solution équitable et rapide en cas de plaintes.

Les entreprises du bois doivent se tenir au courant de la santé économique générale des pays auxquels ils vendent et des risques liés à ce commerce. Les associations commerciales pourraient, à l'intention de leurs membres et

particulièrement des petites entreprises, améliorer leurs efforts en matière de prévision des futures conditions du marché.

### Besoin d'une meilleure communication avec le grand public

Le commerce des bois tropicaux continue de faire l'objet de critiques en rapport avec l'environnement; bien que les sources de bois non tropicaux aient aussi été attaquées, l'industrie tropicale a de ce fait perdu certains marchés. L'OIBT devrait aider à faire passer, au sujet des forêts tropicales et des bois tropicaux, des messages positifs adressés à tous ceux qui ne sont pas spécialistes des bois et au médias dans le monde entier. L'OIBT pourrait aussi étudier comment elle pourrait rendre son action plus énergique dans le domaine de l'amélioration des conditions commerciales en vue de stabiliser et de sécuriser les marchés des bois tropicaux, aussi bien en tant que tribune de discussion que d'agent de communication actif avec d'autres organisations internationales.

### Sources de renseignements

Banque mondiale 1999. *Global Commodity Markets: a Comprehensive Review and Price Forecast*. Washington, DC. 7:1, 42 pp.

FMI 1998. *World Economic Outlook—Interim Assessment 1997*.

Malaysian Timber Industry Board. *Maskayu*, diverses éditions.

OIBT 1991-98. *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois*. OIBT, Yokohama.

Les auteurs souhaitent exprimer leur gratitude aux nombreuses personnes et organisations qui se sont empressées de nous prodiguer leur aide pour cette étude. ■

### Etude de l'accès au marché

En mai 1998, l'Organisation internationale des bois tropicaux a chargé deux consultants, Tan Sri Dato' Wong Kum Choon et M. Michael Ginnings, de cerner les obstacles qui freinent l'accès des bois tropicaux sur les marchés des pays membres exportateurs et importateurs. Ces deux consultants ont dûment présenté leur rapport au Conseil international des bois tropicaux en mai dernier. Ils concluaient qu'il existe un certain nombre d'obstacles dans les pays importateurs, y compris la disponibilité de bois peu coûteux et de substituts non ligneux ainsi que l'application de tarifs pour certaines catégories de produits. Ils ont constaté également que les préoccupations de caractère écologique suscitées par le déboisement dans les forêts tropicales limitent l'accès au marché des bois tropicaux, en particulier dans des pays tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. Ils ont fait une série de recommandations visant, entre autres, à diffuser des informations plus concrètes et équilibrées sur les causes du déboisement tropical et le rôle

du commerce dans la promotion de l'aménagement durable des forêts.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil a prié les pays membres de l'OIBT de lui présenter à sa 28ème session, en mai prochain, des renseignements sur les mesures ils ont prises afin d'éliminer les obstacles éventuels à l'accès au marché des bois tropicaux "comme moyen possible de faciliter la gestion forestière durable". Il a également prié le Directeur exécutif de l'OIBT de "s'efforcer de davantage favoriser une meilleure compréhension du rôle et des activités de l'OIBT dans les pays membres, ainsi que du rôle du commerce des bois tropicaux comme contribution à la gestion forestière durable." Le Directeur exécutif a été prié en outre d'organiser une enquête et une analyse "des systèmes de vérification existant pour prouver une gestion forestière durable et d'identifier des options de travaux ultérieurs destinés à améliorer les opportunités de marché pour les bois tropicaux." Ce rapport sera présenté au Conseil en mai prochain.

## L'optimisme des exportateurs de bois tropicaux semble enfin justifié

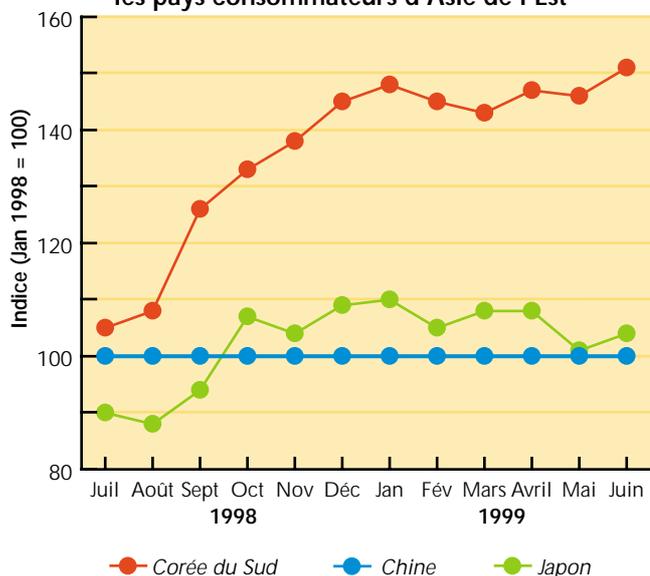
par Michael Adams  
Secrétariat de l'OIBT

Juillet 1999 marque le deuxième anniversaire du début de la crise asiatique: c'était en juillet 1997 que le baht thaïlandais était flotté, déclenchant une cascade de dévaluation des monnaies à travers toute l'Asie. La situation s'est beaucoup améliorée depuis.

## Redressement des monnaies asiatiques

Au cours des 12 derniers mois, les monnaies des pays producteurs asiatiques ont bien remonté la pente, du creux où elles étaient tombées au pire de la crise, comme on peut le constater dans la figure 1. Il semble maintenant que la consolidation des monnaies ait réellement pris son essor et que, ces six derniers mois, l'amplitude des fluctuations qui caractérisaient les tendances du début de 1999, soit maintenant maîtrisée.

Figure 2: Fluctuations des taux de la monnaie dans les pays consommateurs d'Asie de l'Est



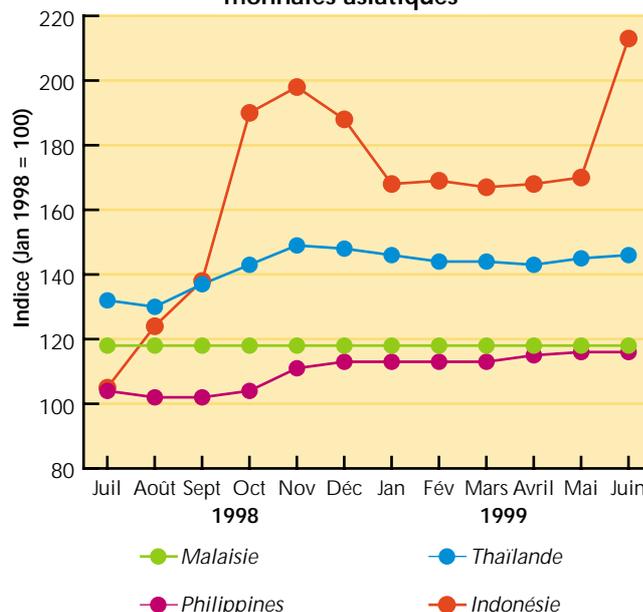
Entre janvier et juin 1998, le baht thaïlandais a repris près de 35% de sa valeur par rapport au dollar des Etats-Unis, tandis que le peso philippin et le rupiah indonésien ont plus modestement progressé de 5 à 10%. Le ringgit malaisien est tombé au-dessous de 4,5 le dollar en 1998 mais, vers la fin 1998, il était retiré des échanges à un taux fixe de 3,8 le dollar. A l'heure actuelle, à 3,8 le dollar, on considère qu'il est sous-estimé (par rapport au baht et au peso) et on s'attend à un ajustement du taux fixe de change.

Entre janvier et juin 1999, les monnaies asiatiques ont maintenu leurs positions renforcées et, à l'exception du rupiah indonésien, étaient échangées contre des dollars dans des fourchettes assez étroites. Le rupiah indonésien, la monnaie la plus touchée pendant la crise à la fin de 1997 et au début de 1998, a rapidement grimpé de son point le plus bas, à 14.750 rupiah le dollar en janvier 1998, pour passer à environ 8.500 le dollar

à la mi-1999. En juillet 1999, le rupiah se trouvait au niveau très élevé de 6.900 le dollar, mais encore bien en dessous des 2.500 d'avant la crise.

Dans les principaux pays consommateurs asiatiques, le Japon, la Corée et la Chine, les monnaies se sont comportées diversement, comme indiqué dans la figure 2. Au soulagement des fournisseurs, le yuan s'est maintenu aux alentours de 8,27 le dollar malgré des rumeurs périodiques de dévaluation. Le won coréen a marqué une reprise bienvenue, passant d'un bas

Figure 1: Tendances des taux de change des monnaies asiatiques



taux de 1.750 à un niveau de 1.150-1.160 en juillet 1999. Les importations se faisant moins coûteuses,

*'Une stabilité gérée du yen a encouragé les acheteurs japonais à se risquer à des engagements à plus long terme, ce qui a permis à une stabilité encourageante de s'établir sur le marché.'*

les acheteurs coréens sont heureusement réapparus sur le marché.

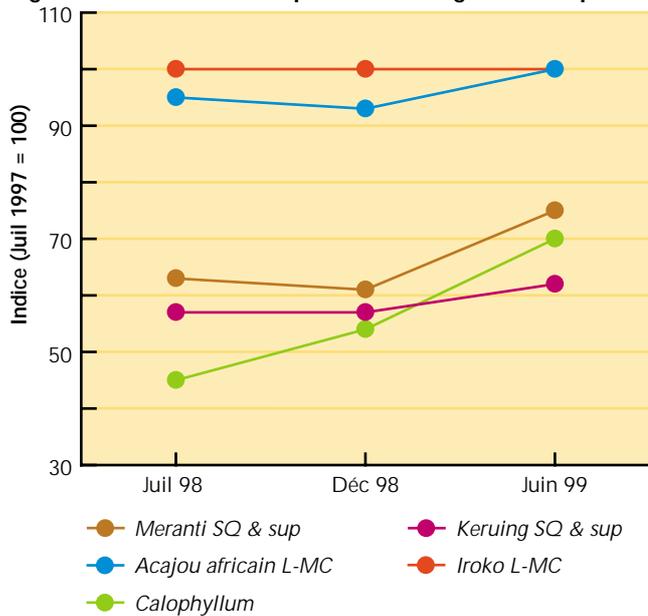
Au Japon, après des oscillations irrégulières de la valeur du yen dans la gamme des 140 à 120 le dollar, la monnaie s'est cantonnée à l'intérieur d'une fourchette de 120 à 125,

la Banque du Japon intervenant pour vendre le yen dès qu'il se raffermissait trop. Cette stabilité gérée du yen a encouragé les acheteurs japonais à se risquer à des engagements à plus long terme, ce qui a permis à une stabilité encourageante de s'établir sur le marché.

Toutes les monnaies se sont renforcées par rapport au dollar. Les flux de capitaux s'améliorent et, ce qui est plus important, une certaine stabilité et la confiance reviennent, ce dont les exportateurs se réjouissent.

A ces bonnes nouvelles viennent s'ajouter certains indices clairs d'amélioration dans les prix FOB pour les grumes, les contreplaqués et les sciages tropicaux dans le Sud-Est asiatique. Au contraire, les exportateurs d'Amérique latine, notamment du Brésil et de la Bolivie, continuent à souffrir de l'instabilité monétaire. Le commerce d'exportation en subit les conséquences: les acheteurs restent dans l'expectative, s'attendant à ce que les monnaies faiblissent encore davantage.

Figure 3: Tendances des prix FOB des grumes tropicales



## Tendances des prix des grumes

La figure 3 révèle les tendances des prix pour certaines grumes tropicales. Les pays du Sud-Est asiatique et du Pacifique demeurent les principaux fournisseurs de grumes, encore que ceux d'Afrique occidentale viennent maintenant en tête sur la liste des fournisseurs de grumes à la Chine. Les prix des grumes de meranti, keruing et *Calophyllum* de PNG ont tous augmenté au cours des 12 mois écoulés. Mais ils sont encore tous inférieurs au maximum réalisé à la mi-1997, avant la crise asiatique. La plus forte amélioration s'est vérifiée depuis le début de l'année.

Partis de 120–125 \$EU le m<sup>3</sup> à la mi-1998, les prix FOB du meranti et du keruing avaient progressé d'environ 15% en juin 1999. Les prix de ces deux essences n'avaient pas bougé dans la seconde moitié de 1998 et c'est en grande partie les inquiétudes des marchés de voir les approvisionnements de grumes se tarir qui ont permis aux prix de monter. Les conditions d'exploitation médiocres et, en conséquence, les bas niveaux des stocks de grumes dans les pays fournisseurs se sont manifestés juste au moment où le Japon et la Corée commençaient l'un et l'autre à entrevoir une amélioration de la demande, qui n'a fait qu'accélérer le mouvement des prix.

En Afrique de l'Ouest, les prix des grumes sont restés très stables dans la tourmente des mois passés. Les fournisseurs africains sont plus étroitement alignés sur les marchés européens et

chinois et ils ont bénéficié d'une demande active en Chine et d'une demande stable en Europe. Pour donner un exemple: le prix des grumes d'iroko (voir Figure 3) est resté stable; il se situe actuellement autour de 1650 francs CFA le m<sup>3</sup>, comme à la mi-1997.

Le pays producteur de grumes de l'OIBT le plus sévèrement touché pendant la période de crise a sans doute été la Papouasie-Nouvelle-Guinée, où le cours des grumes est tombé jusqu'à 45% des prix obtenus au milieu de 1997.

A moins de 75\$EU le m<sup>3</sup>, voire moins pour des grumes écoulées à partir de stocks existants, les producteurs se sont trouvés

étaient constatées, surtout pour des essences du Sud-Est asiatique.

Les sciages de meranti rouge foncé, qualités premier choix et supérieure, étaient vendus entre 350 et 375\$EU en juin 1999, soit encore quelque 90–100\$EU en dessous du prix réalisé 12 mois plus tôt. Une grave conséquence de la crise monétaire en Asie a été la réticence des acheteurs, essentiellement européens, à s'engager à des achats, s'étant trouvés coincés par des stocks au prix fort et des structures de prix FOB en baisse. Les petites commandes et les exigences de livraison rapide ont coûté cher aux fournisseurs.

Le bas niveau des stocks en Europe, allié aux considérations écologiques défavorables qui continuent de peser sur les sciages tropicaux, a eu pour effet d'affaiblir encore davantage la position de ce produit sur le marché. Les fournisseurs compétitifs de bois feuillus, principalement d'espèces tempérées susceptibles de remplacer les bois tropicaux, en ont profité et ont élargi leur part du marché.

Les prix des sciages latino-américains et africains n'ont pas été aussi malmenés. La figure 4 montre que l'iroko et l'acajou brésilien ont réussi à se maintenir à des niveaux proches des prix de la mi-1997. Ces deux essences bénéficient d'un marché assez bien diversifié à travers l'Europe et, surtout en ce qui concerne l'acajou brésilien, aux Etats-Unis, ce qui a protégé ces espèces de la chute libre des prix observée pour certains bois du Sud-Est asiatique. Dans le cas du Brésil, la régression des prix aux Etats-Unis en dollar peut s'expliquer en grande partie par la brusque dévaluation du réal qui n'a duré qu'un temps et son renforcement tout aussi rapide.

*'Le pays producteur de grumes de l'OIBT le plus sévèrement touché pendant la période de crise a sans doute été la Papouasie-Nouvelle-Guinée... Néanmoins, les prix des grumes de PNG s'améliorent et sont maintenant de plus de 25% supérieurs à ceux de la fin 1998.'*

en difficulté et beaucoup d'entreprises ont dû suspendre leurs opérations. Néanmoins, les prix des grumes de PNG s'améliorent et sont maintenant de plus de 25% supérieurs à ceux de la fin 1998.

## Tendances des prix des sciages

Depuis juin 1999, les prix des sciages indiqués dans la figure 4 ont tous décollé des niveaux enregistrés à la mi-1997, certains même de 25%. Mais c'est une amélioration très sensible si on les compare aux niveaux de 12 mois auparavant, lorsque des chutes allant jusqu'à 50%

Figure 4: Tendances des prix FOB des sciages tropicaux

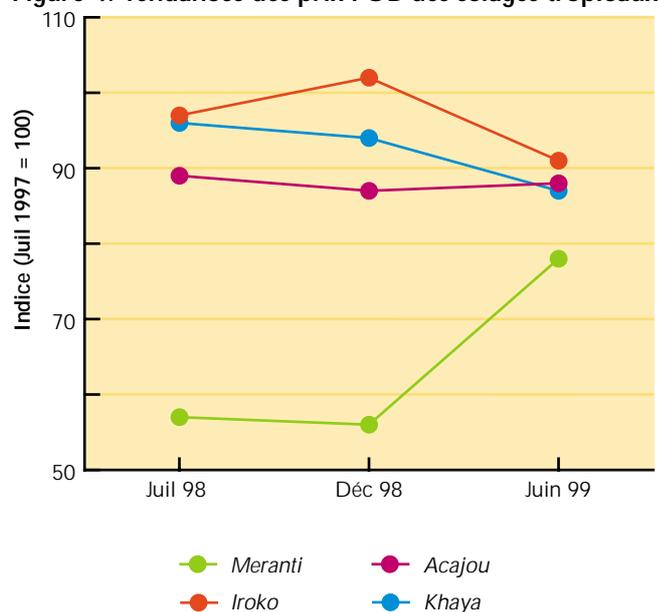
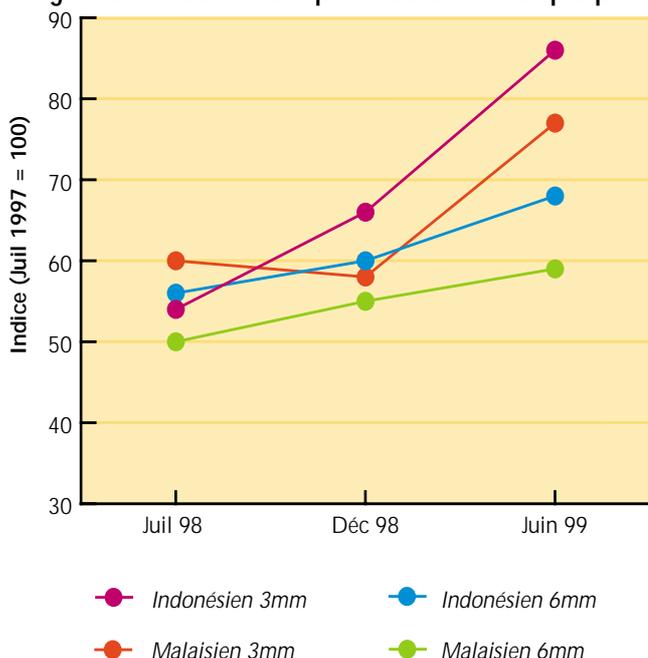


Figure 5: Tendances des prix FOB des contreplaqués



Les données pour les panneaux brésiliens représentées dans la figure 6 sont basées sur les prix FOB en dollars des Etats-Unis. Le taux de change du real ayant baissé, les prix FOB ont eux aussi diminué. Les importateurs européens citent K14-16-18%. Les prix des panneaux de virola restant largement inchangés, la position compétitive de cette espèce par rapport à la production asiatique a progressé. Si les prix asiatiques continuent à monter, les panneaux de virola accroîtront probablement leur part du marché. Les prix des

l'économie se ressaisit, de sorte qu'une demande plus active entraînera le raffermissement des prix. Il semble donc qu'enfin le commerce puisse justifier un certain optimisme. ■

## Fluctuations des prix des contreplaqués tropicaux

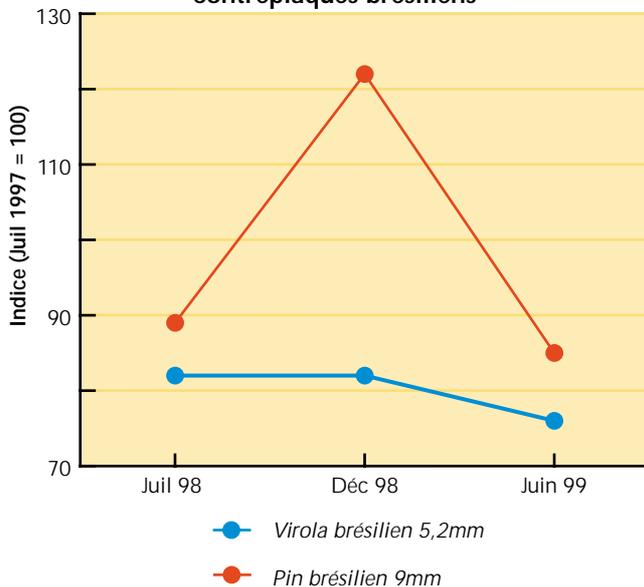
La stabilité des taux de change dans les pays producteurs et certaines améliorations de la demande de grands consommateurs se sont combinées pour engendrer un certain optimisme dans les marchés des contreplaqués. Les prix pour la production du Sud-Est asiatique se sont raffermis à cause de l'épuisement des stocks de grumes occasionné par de mauvaises conditions d'exploitation d'une part et, d'autre part, après le réveil de la demande du marché, surtout en Chine et, plus récemment, au Japon et en Corée.

La figure 5 illustre les tendances des prix pour la production malaisienne et indonésienne. En juin 1999, les prix des panneaux minces, dans la fourchette des 380-385\$EU le m<sup>3</sup>, dépassent d'environ 50\$EU ceux de la mi-1997 mais ils sont quand même bien supérieurs à ceux des 12 mois précédents, après s'être repliés jusqu'à 235 \$EU en juillet 1998. En Europe, les importateurs s'attendent à ce que dans les quelques mois à venir le niveau des prix rejoindra la moyenne Indo 96, ce qui, si cette attente est confirmée, représentera une amélioration majeure.

contreplaqués de pin poursuivent leur repli de la position atteinte au début de l'année. Des niveaux FOB de 230-240\$EU le m<sup>3</sup> étaient cités en juin 1999, alors que les prix demandés en décembre 1998 se situaient aux alentours de 330\$EU.

Les prévisions de la consommation dans les principaux marchés consommateurs asiatiques sont toutes positives. La Chine envisage d'importer davantage, afin de compenser le ralentissement de la production intérieure; par ailleurs, les mesures économiques incitatives prises au Japon commencent à produire un effet sur la demande. Tout semble indiquer qu'en Corée et dans l'autre pays qui jouait précédemment un rôle important, la Thaïlande,

Figure 6: Tendances des prix FOB des contreplaqués brésiliens



## Bourses de l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude destinées à promouvoir le développement des ressources humaines et le renforcement institutionnel dans les secteurs forestiers des pays membres. Les domaines prioritaires sont: Industrie forestière, Information économique et information sur le marché, Reboisement et gestion forestière. Les bourses sont accordées pour financer les activités suivantes: 1) visites de forêts, de scieries, d'institutions de recherche, 2) participation à des conférences, ateliers et cours de formation, 3) programmes d'enseignement universitaire du deuxième cycle (financement partiel de l'enseignement) mais non au niveau du doctorat, 4) recherches de courte durée, 5) transfert de technologie aux pays membres producteurs et 6) préparation de documents techniques.

Les candidatures doivent être en rapport avec les objectifs généraux de l'OIBT concernant l'aménagement durable des forêts et leur exploitation, le commerce des bois et, en particulier l'Objectif An 2000. Les bourses octroyées sont en moyenne de 6.500 dollars EU, avec un maximum de 12.000 dollars. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures.

Un Comité de sélection examine les candidatures au moment des sessions du Conseil de l'OIBT, en mai et en novembre de chaque année. Il est signalé aux candidats que les activités des bourses ne peuvent commencer qu'un mois au moins après la session du Conseil à laquelle les candidats ont été retenus. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **24 mars 2000**.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax: 8-45-223 1111. Courrier électronique: [itto@mail.unet.ocn.ne.jp](mailto:itto@mail.unet.ocn.ne.jp) (voir l'adresse de l'OIBT à la page 31).

# Evolution des marchés dans les pays producteurs – Asie et Pacifique



*Série résumant brièvement les obstacles au commerce, les plans de développement industriel et les conditions économiques générales dans les régions productrices de l'OIBT\**

par Steven Johnson

Secrétariat de l'OIBT,  
Yokohama, Japon

## Le Cambodge

Le Cambodge a interdit les exportations et des grumes et des bruts de sciage. De faibles redevances/taxes ont été introduites à titre d'incitations pour encourager l'industrie des bois à promouvoir l'exportation de produits ligneux transformés. Il est prévu que les taxes forestières augmenteront dans le cadre des plans de réforme de la politique forestière du pays. L'incertitude de la situation politique actuelle dans ce pays a ralenti la construction et a réduit la demande intérieure de produits ligneux.

Fin 1997, le Fonds monétaire international (FMI) a suspendu le programme triennal pour le prêt de 120 millions de \$EU au Cambodge, ce pays n'étant pas en mesure d'en remplir les conditions économiques, notamment celles de la comptabilisation des revenus d'abattage. Selon le FMI, en 1996, le gouvernement aurait perdu 100 millions de \$EU en abattages illicites et en contrebande de grumes (principalement vers le pays voisin, la Thaïlande). La Banque mondiale a estimé que la récolte de grumes au Cambodge avait atteint 4,3 millions de m<sup>3</sup> en 1997 (à comparer aux chiffres officiels communiqués par le Cambodge, c.-à-d. moins de un million de m<sup>3</sup>) et que les forêts du Cambodge seraient épuisées en moins de 5 ans si ce rythme d'exploitation est maintenu.

## Fidji

Une proposition a été avancée en vue d'instaurer une interdiction sur l'exportation des sciages non séchés et d'encourager la transformation secondaire dans le pays. D'une part, le développement de l'industrie forestière

à Fidji est freinée par son manque de compétences techniques qualifiées, les incertitudes qui entourent la certification des forêts (par ex. coût de la certification, son acceptabilité par les acteurs, le marché des produits certifiés) et par le régime de terres communales en vigueur dans le pays (distinguant pleine propriété et usufruit). D'autre part, les incitations consistent en l'absence de droits à l'exportation sur les produits du bois et des droits préférentiels sur l'importation d'équipement de scierie.

Le marché immobilier à Fidji stagne à cause de taux d'intérêt élevés. Certaines des scieries et entreprises de transformation du bois appartiennent en co-propriété à des investisseurs étrangers et locaux. La plupart des investisseurs étrangers sont des Australiens ou des Asiatiques.

## L'Inde

Citant la nécessité de conserver les réserves de bois du pays, le Gouvernement indien a annoncé, au début de 1997, que les droits sur les importations de grumes, de bois de feu et de charbon de bois (HS 4401-4403) passeraient de 10% à zéro. Les taxes sur tous les autres produits ligneux restent élevées, allant de 32 à 56%. Au cours ces dernières années, l'Inde a supprimé pratiquement tous les obstacles non tarifaires à l'encontre des produits du bois.

Dans le souci de préserver des ressources forestières en diminution, le 12 décembre 1996 la Cour Suprême de l'Inde a interdit au Ministère des forêts de récolter du bois dans des zones hors aménagement (zones non ciblées pour abattage et replantation). De plus, la Cour a interdit l'expédition de grumes venant des Etats du Nord-Est du pays où se trouve la plupart des ressources forestières, exigeant que tous les bois partent à l'expédition au moins sous forme de sciages. En mars 1997, la Cour a ordonné la fermeture de toutes les scieries et usines de transformation du bois opérant sans permis et a interdit aux Etats de délivrer des permis pour de nouvelles opérations. Un grand nombre d'industries du bois se trouvent dans les zones méridionale et occidentale de l'Inde et leurs fournitures en grumes et autres intrants proviennent habituellement du Nord-Est. Ces décisions de la Cour suprême ont durement frappé les entreprises de ces régions: certains fabricants de contreplaqués ont cessé leur exploitation et d'autres ont dû se diversifier. Dans les milieux commerciaux, on estime que ces décisions ont entraîné une baisse de plus de 90 000 m<sup>3</sup> par mois des expéditions de grumes et de bois en provenance du Nord-Est.

## L'Indonésie

En 1996, et de nouveau en 1997, les droits à l'importation de certains produits forestiers ont diminué de 5 à 10%, ramenant les droits à l'importation des produits forestiers entre 0 et 25%. Les réformes économiques en cours ont aussi amené des changements dans la politique forestière. Par exemple, pour atteindre un pourcentage final de taxe de 10%, les taux des tarifs douaniers à l'exportation appliqués aux grumes, aux bois débités et au rotin seront dégressifs: 30% à partir d'avril 1998; 20% à partir de décembre 1998; 15% à partir de décembre 1999 et enfin 10% à partir de décembre 2000. D'autres changements tels que l'introduction d'une taxe sur les ressources se répercuteront aussi sur la production et le commerce des produits forestiers en Indonésie. Le Ministère des forêts a proposé que l'Indonésie importe des grumes en provenance de pays comme le Myanmar, les Iles Salomon et le Viet Nam; cette importation constituerait, à court terme, un moyen de faire face à un manque de matières premières pour les entreprises dont l'activité repose sur le bois. Pour éviter le commerce illégal de bois, les grumes ne seront pas importées des Etats voisins (Malaisie, PNG).

La demande intérieure de pâte, papier et composites du bois ayant augmenté, le Gouvernement indonésien a entrepris de promouvoir une politique d'expansion de ces industries de transformation. Par l'intermédiaire du Ministère des forêts, des plantations d'espèces feuillues à croissance rapide sont créées pour faire face à la demande croissante de matières premières à laquelle on s'attend.

La situation économique actuelle en Indonésie a eu des répercussions sur certains aspects du développement de l'Etat, y compris dans la consommation de bois. L'économie s'est ralentie de presque 12% durant l'exercice fiscal 1998-99, après une croissance rapide au cours de la décennie précédente. La demande de bois émanant de la filière bois a diminué de façon significative. En mars 1998, les zones de concession forestière et l'industrie forestière avaient en réserve un excédent de grumes tropicales d'environ 14 millions de m<sup>3</sup>. L'incertitude économique actuelle se fait sentir également dans le domaine de la construction.

Néanmoins, le commerce des produits forestiers reste un puissant soutien pour l'économie indonésienne, la valeur des exportations en 1997-98 ayant atteint plus de 4 milliards de dollars des Etats-Unis. Les devises étrangères obtenues par les exportations de

produits ligneux ont été essentielles pour traverser les incertitudes économiques actuelles.

## La Malaisie

Les importations de grumes et de sciages en Malaisie sont exemptes de droits, tout comme celles des placages de parement. Les importations de matériaux à âme et de moulures sont soumis à une taxe de 25%, tandis que celles de contreplaqués sont taxées à 45%. La Malaisie péninsulaire a interdit l'exportation de grumes. La réduction de la taxe à l'exportation par l'Indonésie à 20% de la valeur à l'exportation devrait encourager les producteurs locaux qui, désormais, seront en mesure de fournir des grumes et sciages indonésiens à des prix relativement plus bas. De plus, la suspension des prélèvements directs sur une sélection de produits de sciage par la Malaisie péninsulaire, qui a pris effet en mai 1998, modifiera le flux des exportations de ces produits.

La Malaisie a réagi énergiquement contre la 'Vos initiative' passée par le parlement néerlandais en 1998. De cette initiative résultera un étiquetage, agréé par l'Etat, des bois issus de sources durables. La Malaisie a fait observer à l'Union européenne que les substituts du bois, tels que le PVC, l'aluminium et l'acier ne sont pas assujettis à de telles contraintes environnementales.

Le Gouvernement malaisien a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir la transformation secondaire des produits ligneux tropicaux. Le Second plan directeur de l'industrie (1996–2005) définit les stratégies pour le

développement futur des industries basées sur les ressources. Le développement ultérieur de ce groupe d'industries vise à produire un plus grand nombre de produits à haute valeur ajoutée pour l'exportation, tels que des meubles, des matériaux de charpente/menuiserie et des MDF. Il n'existe aucun plan d'expansion future pour l'industrie forestière au Sabah, mais plusieurs projets sont envisagés au Sarawak, où la première usine de MDF de l'Etat sera construite par une co-entreprise japonaise avec la *Sarawak Timber Development Corporation* et d'autres investisseurs locaux. Au début de 1997, il avait été annoncé qu'une co-entreprise avec la Chine permettrait la construction en Malaisie d'une usine de panneaux MDF de 1 milliard de dollars. La Malaisie participe également à plusieurs co-entreprises dans d'autres pays, plusieurs sociétés malaisiennes ayant des opérations forestières en Afrique, en Amérique latine et dans d'autres pays asiatiques. La plupart de ces activités ont cessé ou ont ralenti à cause de la crise économique de 1998.

Le bâtiment devrait connaître une phase de ralentissement à l'achèvement de plusieurs grands projets (nouvel aéroport à Sepang, Kuala Lumpur City Project et projets de développements d'infrastructure associés aux jeux du Commonwealth de 1998, à Kuala Lumpur), mais la mise en chantier de logements à bas et moyen prix devrait se poursuivre. Les investissements, nationaux et étrangers, sont encouragés afin d'accélérer le développement des activités de transformation secondaire. La dépense totale en capital sur les projets approuvés

en 1997 dans le secteur basé sur le bois s'est élevée à 3,1 milliards de RM dont 34,6% représentent des investisseurs étrangers. L'encouragement à l'investissement sera maintenu pour améliorer les lignes de production existantes, particulièrement en ce qui concerne les nouvelles techniques, et pour accroître l'efficacité et la productivité, afin de fabriquer des produits à valeur ajoutée de bonne qualité. Cependant, le contrôle des devises instauré en 1998 se répercutera au niveau des investissements étrangers.

## Le Myanmar

Afin de diversifier son commerce jusqu'ici traditionnellement fondé sur le teck, la Myanma Timber Entreprise (MTE), entreprise étatique dépendant du Ministère des forêts, a commencé à lancer sur les marchés d'exportation des espèces de bois tropical peu utilisées. Les espèces telles que le taungthayet (*Swintonia floribunda*) sont exportées en volumes croissants, soit presque 17.000 m<sup>3</sup> de grumes et 4.000 m<sup>3</sup> de contreplaqués en 1998.

La privatisation des scieries continue, celles de la MTE représentant maintenant 70% environ des 100 scieries ou plus opérant au Myanmar. Des sociétés étrangères ont établi douze installations du secteur bois en co-entreprise ou coopération avec la MTE et/ou la Myanma Investment Commission.

Le secteur intérieur de la construction au Myanmar a marqué une tendance progressive à la baisse au cours de ces dernières années. La consommation de sciages par les départements du gouvernement a diminué, passant de plus 45.000 m<sup>3</sup> en 1996 à moins de 32.000 m<sup>3</sup> en 1998. Le déclin de la consommation intérieure de teck a été sensible, de 8% pour les sciages en 1996, elle est tombée à 4% en 1998.

## La Papouasie-Nouvelle-Guinée

La Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) a communiqué que des droits d'importation de 30% sur les grumes et les sciages et de 55% sur les contreplaqués et les placages prendront effet cette année. La réduction des droits, précédemment de 100%, sur les contreplaqués et les placages entraînera une plus forte concurrence entre les petites entreprises locales. Selon la politique appliquée actuellement, le gouvernement espère que les exportations de grumes auront diminué de 10% chaque année au cours de la période de 1995–2000, après quoi il est proposé d'imposer des restrictions à l'exportation des grumes. Le gouvernement envisage des modifications de taxes



Scieurs japonais usinant des planches de keruing à utiliser dans des maisons de Tokyo. Le sciage de grumes tropicales au Japon a presque disparu au cours de ces dernières années à mesure que les fournitures de grumes du Sud-Est asiatique se sont raréfiées. Photo: A. Sarre

à l'exportation sur les grumes (par ex. l'instauration de taxes en \$EU au lieu du *kina* de PNG qui a été fortement dévalué) pour soulager la filière bois qui a durement pâti de la crise asiatique. Fin 1997 et en 1998, les entreprises forestières ont suspendu certaines exploitations non rentables, à cause des conditions défavorables du négoce des grumes: la chute des prix, le marasme des marchés d'exportation, l'importance des stocks et le niveau élevé des taxes à l'exportation. Cependant, le faible volume des exportations de sciages a augmenté.

En termes de développement industriel, le plan forestier national propose d'implanter une ou deux usines de contreplaqués et deux scieries de taille moyenne, mais pas à court terme. Les espèces moins utilisées de la PNG ont connu une prééminence croissante sur le marché. Les espèces moins utilisées des groupes 4 et 5 (qualité inférieure) ont constitué 13% du volume total des exportations de grumes en 1997. Quant à l'économie du pays, la crise économique actuelle a provoqué une grave régression du secteur de la construction qui utilise une faible partie des grumes récoltées et transformées par une industrie de sciage fragmentée. Les activités du bâtiment dans les zones urbaines ont aussi été touchées. Une reprise de l'industrie du bois dépendra entièrement du redressement de la situation des partenaires commerciaux de la région asiatique, en particulier du Japon et de la Corée.

## Les Philippines

Les Philippines appliquent des droits d'importations de 0% sur les grumes, de 3% à 15% sur les sciages et les placages de conifères et de non-conifères, et de 25% sur les contreplaqués. Les exportations de sciages et de grumes sont limitées aux produits issus des forêts artificielles.

Les facteurs suivants auront, à l'avenir, un effet significatif sur la production et le commerce des produits de bois tropicaux:

- le déplacement des opérations d'abattage de la forêt vierge vers les forêts résiduelles, réduisant ainsi énormément les possibilités annuelles;
- le Programme de plantation forestière industrielle (ce programme propose aux promoteurs de plantations forestières plusieurs mesures incitatives, dont l'exonération des taxes forestières, l'assouplissement des restrictions concernant l'exportation des produits des plantations, l'allègement de l'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans, l'importation

en franchise de biens d'équipement etc.);

- le Programme basé sur la communauté pour promouvoir la gestion durable par le biais des efforts de la communauté;
- des moratoires sur les coupes dans certaines provinces du pays, rendus indispensables par des coupes excessives.

D'autres facteurs ont influé sur le commerce de façon significative, à savoir:

- une interdiction de l'exportation de grumes, qui a réduit l'exportation des grumes sauf celles provenant de forêts artificielles;
- une réduction des tarifs sur les produits ligneux importés, d'autres réductions étant envisagées pour plus tard; et
- la demande qui s'exprime dans les pays d'importation en faveur de la certification des produits forestiers.

Il ne se produira pas d'expansion des capacités de transformation des bois tropicaux dans les prochaines années à cause d'une interdiction des coupes dans les forêts vierges restantes et du déplacement des opérations d'abattage vers les forêts résiduelles. De plus, il existe actuellement un tel excédent de capacité en scieries que le souci majeur du gouvernement est de rééquiper ou d'introduire un nouvel équipement ou de nouvelles machines pour augmenter la rentabilité et la compétitivité des entreprises locales de transformation du bois sur le marché mondial.

Le programme de développement du Gouvernement philippin pour les années 1990 était axé sur le développement des ressources humaines à travers la réalisation de conditions comme le logement, les moyens d'existence, la jouissance des terres et autres services de base économiques et sociaux. Les projets de construction des pouvoirs publics locaux ont donc augmenté. De 1992 à 1995, le nombre de bâtiments construits par les collectivités territoriales correspond à un taux de croissance moyen de 32% par an. Pendant la période considérée, le nombre de bâtiments construits par le secteur privé a connu un taux de croissance moyen de 15% par an. Vu la rareté du bois qui résulte de l'interdiction des coupes dans les forêts vierges, les bois tropicaux sont de plus en plus souvent remplacés par des produits autres que le bois. Parmi les produits non ligneux utilisés dans le bâtiment figurent le bois de cocotier, le bambou et dernièrement l'acier.

## La Thaïlande

Depuis le 1er janvier 1995, la Thaïlande a réduit les tarifs appliqués aux produits (y compris

le bois) en provenance des pays membres fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En tant que Partie à l'Accord sur les tarifs préférentiels communs effectifs (CEPT) pour la zone de commerce de l'ANASE (AFTA), la Thaïlande réduit ou abolit les tarifs pour les produits munis d'un certificat d'origine des pays de l'ANASE depuis le 1er janvier 1996. Les tarifs s'appliquant aux importations de produits forestiers venant de pays hors ANASE restent les suivants: grumes – 5%, sciages – 10%, placages et contreplaqués – 20%.

Depuis l'interdiction des coupes en 1989, les scieries du pays dépendent de matières premières sous forme de grumes et de bois transformé venant de l'étranger, particulièrement de Malaisie, du Myanmar, du Cambodge et du Laos. Les produits fabriqués le sont pour la consommation intérieure ainsi que l'exportation.

La plupart des scieries existantes fonctionnent à capacité réduite ou se sont arrêtées. Aucun permis n'est plus délivré pour de nouvelles scieries, sauf pour celles qui exploitent le bois d'hévéa, étant donné que ce matériau ne provient pas des forêts naturelles mais est un dérivé de l'industrie du caoutchouc.

Parallèlement à la croissance démographique de la Thaïlande, la demande en construction de bâtiments et en logements augmente aussi. Néanmoins, vu la rareté et les prix plus élevés du bois ces dernières années, l'industrie du bâtiment en Thaïlande s'est détournée de l'utilisation des matériaux ligneux au profit des poutres en acier et du béton armé pour la construction de maisons et de bureaux. Le bois (de plus en plus, l'eucalyptus ou le bois d'hévéa, qui sont moins chers) n'est maintenant utilisé que pour les cadres de portes et de fenêtres dans la plupart des projets. Aggravant cette tendance, l'industrie du bâtiment en Thaïlande s'est effondrée à cause de la crise économique de 1997–1998 et ne se redresse maintenant que lentement.

*\* Les Notes par pays ci-dessus sont inspirées du document de l'OIBT intitulé Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois de 1998, et mises à jour. Elles sont basées sur les réponses des pays et d'autres sources disponibles. Des notes similaires pour l'Afrique et la région d'Amérique/Caraïbes seront présentées dans la prochaine édition. L'Examen annuel peut être obtenu en s'adressant au Secrétariat ou en consultant le site WEB de l'OIBT (dont l'adresse complète figure à la page 31).* ■

# Profil d'un pays: Trinité-et-Tobago



Un tiers à peine de Trinité-et-Tobago est couvert de forêts. On estime qu'en 1995 ces deux îles possédaient 148.000 hectares de forêt naturelle et 13.000 hectares de plantations, essentiellement de teck (*Tectona grandis*) et de pin antillais (*Pinus caribbea*; FAO 1999). La plus grande partie de la forêt naturelle est classée dans la catégorie des forêts saisonnières semi-sempervirentes, mais il existe aussi d'importantes superficies de forêts édaphiques marécageuses, de forêts de montagne et de forêts semi-décidues (Synnott, 1989).

## Biodiversité et conservation

Trinité-et-Tobago renferme une diversité surprenante étant donné sa petite taille. Harcourt et Sayer (1996) rapportent que 2.281 plantes à fleurs ont été recensées dans le pays, dont 215 espèces sont endémiques. Le pays abrite également plus de 100 espèces de mammifères (en faisant le plus diversifié dans les Caraïbes pour cette classe d'animaux), 420 d'oiseaux et 70 de reptiles.

Les aires de conservation selon les catégories de réserves I-IV définies par l'UICN couvrent environ 17.600 hectares (3,5%) du pays (Harcourt & Sayer 1996); celles-ci sont gérées par le Ministère de l'environnement et des services nationaux.

Tableau 1: Production, importations, exportations et consommation de bois (x1000m<sup>3</sup>), 1992-96

	92	93	94	95	96
<b>Production</b>					
Grumes	59	36	46	51	50
Sciages	27	25	25	30	30
Placages	0	0	0	0	0
Contreplaqués	0	0	0	0	0
<b>Importations</b>					
Grumes	0	4	3	2	2
Sciages	0	2	2	1	1
Placages	0	0	0	0	0
Contreplaqués	9	10	8	10	10
<b>Exportations</b>					
Grumes	3	0	2	0	1
Sciages	1	8	1	0	0
Placages	0	0	0	0	0
Contreplaqués	0	1	1	1	0
<b>Consommation</b>					
Grumes	56	40	47	53	51
Sciages	26	19	26	31	31
Placages	0	0	0	0	0
Contreplaqués	9	9	7	9	10

Source: OIBT 1997

## Propriété et gestion des forêts

Les terres forestières de Trinité-et-Tobago appartiennent en majorité à l'Etat et sont gérées par

les pouvoirs publics. Synnott a indiqué (1989) que les forêts naturelles 'de production', dont la superficie était alors estimée à 75.000 hectares, pouvaient être considérées comme étant "gérées en vue d'une production durable de bois d'oeuvre" parce qu'elles étaient "protégées jusqu'à un certain point par des gardes forestiers résidents, que les objectifs de leur gestion avaient été définis, la plupart de ces derniers faisant l'objet de plans de travail (bien que ces plans doivent être révisés et ne soient pas pleinement mis en oeuvre), et que leur exploitation était soumise à un certain contrôle." La gestion du restant des forêts appartenant à l'Etat est la responsabilité de la Division forestière du Ministère de l'environnement et des services nationaux.

## Déboisement

La FAO (1999) a signalé un taux moyen de déboisement annuel de 1,5% sur la période 1990-95, soit une perte de quelque 3.000 hectares par an.

## Trinité-et-Tobago, membre de l'OIBT

Trinité-et-Tobago avait adhéré au premier Accord international sur les bois tropicaux (AIBT de 1983). Lorsque l'AIBT de 1994 est entré en vigueur, il a perdu sa qualité de membre et n'a réintégré l'Organisation qu'en décembre 1998. Jusqu'à présent, l'OIBT n'a entrepris aucun projet dans ce pays.

## Production et commerce

Peu des données fiables sur la production forestière sont disponibles pour Trinité-et-Tobago. Vu la solution de continuité de l'adhésion de ce pays à l'OIBT, les données n'ont pas été comptabilisées dans les deux éditions précédentes du document *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois*. Les chiffres du tableau 1 sont extraits d'une édition antérieure.

## Références

Banque mondiale 1999. [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

FAO 1999. *Situation des forêts dans le monde 1999*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

Harcourt, C. & Sayer, J. 1996. *The Conservation Atlas of Tropical Forest: The Americas*. Simon & Schuster, New York.

OIBT 1997. *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois*, 1996. OIBT, Yokohama.

Synnott, T. 1989. 'South America and the Caribbean' in Poore, D. et al. *No Timber Without Trees: Sustainability in the Tropical Forest*. Earthscan Publications Ltd, Londres. ■

par Alistair Sarre

Trinité-et-Tobago est un pays formé de deux îles des Antilles, réunies par un accord politique en 1888. Il est petit: Trinité a environ 80 km de long et couvre une superficie de 480.000 hectares, tandis que Tobago s'étend sur 42 km long et couvre une superficie de 30.000 hectares. Par comparaison, leur voisin, le Venezuela, est quelque 172 fois plus grand, avec sa superficie terrestre de 88 millions d'hectares.

La population était estimée en 1997 à 1,3 million d'habitants, dont 95% concentrés sur l'île de Trinité; le taux de croissance démographique se chiffre à environ 0,8% par an. Le produit intérieur brut, qui se situait à 5,9 milliards de dollars des Etats-Unis (\$EU) en 1997, devrait s'élever de 3,5% par an entre 1998 et 2002. Depuis de nombreuses années, l'économie du pays repose sur le pétrole, mais la contribution des industries basées sur le gaz naturel, le tourisme et d'autres services est en progression: en 1996, par exemple, le secteur pétrolier accusait une croissance de 1,7% tandis que le secteur non pétrolier se développait à raison de 3,5%. Le produit national brut par habitant était 4.230 \$EU en 1997; un cinquième environ de la population vit en-dessous du niveau national de pauvreté. Quelque 73% de la population occupent les zones urbaines, 82% ont accès à l'eau potable et 98% des habitants âgés de 15 ans ou plus sont alphabétisés (Banque mondiale 1999).

## Topographie et ressources forestières

Trinité présente trois chaînes de montagne; Cerro del Aripo, tout au nord, en est le point culminant, à 914 m au-dessus du niveau de la mer. A Tobago, une crête principale qui parcourt le centre de l'île sur sa longueur culmine à 576 m (Harcourt & Sayer, 1996).

## Introduction à un manuel sur la récolte de bois selon des méthodes à impact réduit lors de coupes sélectives et de plantation en Indonésie

par Elias

Faculty of Forestry, Bogor Agricultural University, Kampus IPB Darmaga, PO Box 168, Bogor 16001, Indonésie; Courrier électronique el-ros@bogor.wasantara.net.id

L'OIBT m'a octroyé une bourse en 1998–99 pour m'aider à composer un ouvrage de référence intitulé '*Reduced impact timber harvesting in the Indonesian selective cutting and planting system*'. Pour écrire ce livre, j'ai tenu compte de résultats obtenus et d'expériences réalisées aux niveaux locaux, nationaux et internationaux, en consultant la littérature spécialisée et par des discussions avec des collègues. J'ai aussi effectué des visites sur le terrain dans des zones de concessions forestières à Sumatra et au Kalimantan et pris part à plusieurs ateliers locaux et nationaux sur des sujets connexes.

Ce livre est maintenant terminé: il se compose de cinq chapitres, à savoir: Introduction, Planification de la récolte du bois, Technique de la récolte du bois à impact réduit, Récolte du bois à impact réduit dans le Système TPTI, et Améliorations au système de rémunération. Il compte 76 pages et inclut 31 illustrations en couleurs et 12 tableaux. Etant donné sa taille, il n'est pas possible d'en faire ici un sommaire exhaustif. Certains de ses principaux points sont résumés ci-dessous.

## Récolte classique du bois

La récolte du bois dans les forêts tropicales naturelles d'Indonésie se fait selon un système sylvicole de coupes sélectives et de plantation particulier à l'Indonésie, connu sous l'appellation Tebang Pilih Tanam Indonesia (TPTI). On considère souvent que la récolte classique de bois selon ce système est une cause de dégradation des forêts. Les détenteurs de concessions et les entrepreneurs qui procèdent à la récolte exécutent en général les coupes sans plans d'abattage suffisamment détaillés, sans consignes de travail rigoureuses, en utilisant des techniques incorrectes et sans contrôle adéquat.

## Récolte de bois à impact réduit

Au contraire, la récolte de bois à impact réduit (RBIR) repose sur les éléments de base suivants:

1. reconnaissance forestière avant la récolte afin de dégager les données nécessaires pour délimiter les parcelles de coupes et les unités d'inventaire et pour planifier les opérations de récolte du bois;
2. cartographie de l'emplacement des arbres et de la topographie, sur laquelle baser les plans de prélèvement du bois qui serviront de guide pour les abattages et le débusquage;
3. élimination des lianes avant l'abattage;
4. formation, suivi, supervision et inspection des parcelles à intervalles réguliers;
5. séances systématiques d'information sur les procédures et les techniques; et
6. adoption d'un système de salaire de base et d'incitations en fonction de la qualité de la production, du volume de travail et de la difficulté du terrain.

## Aspects à prendre en considération pour une RBIR

### Planification de la RBIR

La planification d'une RBIR fait partie de la planification de l'aménagement forestier dans son ensemble. Elle devrait être terminée et entièrement mise au point, à la fois du point de vue stratégique et du point de vue opérationnel, bien longtemps

avant l'arrivée des bûcherons sur les lieux, afin de garantir que les mécanismes de planification protégeront toutes les valeurs forestières à tous moments pendant la récolte du bois. Par conséquent, les plans de RBIR devraient s'articuler sur trois échelons: 1) stratégie; 2) tactique/opérations; et 3) plans des tâches à accomplir.

### Directives techniques de la RBIR

Les principes qui précisent et décrivent les techniques de RBIR sont aussi importants. Dans le cas du système TPTI, ils devraient consister en: **a.** techniques de planification de la RBIR; **b.** abattage dirigé; **c.** techniques d'abattage pour les arbres 'normaux', les arbres inclinés et les arbres avec contreforts; **d.** débusquage dirigé; **e.** techniques d'aménagement des pistes de débardage; **f.** techniques de treuillage; **g.** techniques de débardage; et **h.** techniques pour la prévention de dégâts écologiques après la récolte.

### Formation en matière de RBIR

Une des meilleures stratégies permettant d'améliorer les aptitudes des équipes d'exploitation forestières et de mieux les motiver consiste à prévoir à leur intention une formation technique et de les sensibiliser à l'environnement.

### Système de rémunération lors d'une RBIR

Une des stratégies qui peut être utilement appliquée pour entretenir un haut degré de motivation et de discipline au travail dans les équipes d'exploitation forestière consiste à appliquer un système de rémunération basé sur la productivité et la qualité du travail en fonction des

Suite ➡ page 30



La récolte de bois à impact réduit nécessite le recours à des techniques d'abattage n'ayant qu'un faible impact. Photo: Elias



## Renforcer l'autorité de la loi dans le bassin du Mékong

*Colloque régional pour renforcer la coopération et mieux appliquer la législation forestière dans les pays du bassin du Mékong*

14-16 juin 1999  
Phnom Penh, Cambodge

Ce colloque parrainé par la Banque mondiale, et auquel environ 200 personnes ont participé, était une première dans ce genre. Il soulevait un problème réel, bien que souvent occulté, d'importance régionale: les activités illégales en forêt. Le bassin du Mékong qui arrose la Thaïlande, le Viet Nam, le Myanmar, le Laos et le Cambodge est particulièrement touché par ces activités.

Dans son rapport sur le colloque, Son Excellence Chhea Song, Ministre cambodgien de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, a décrit en détail les stratégies proposées durant le colloque pour résoudre ce problème. Parmi celles-ci, on retiendra la conclusion d'accords bilatéraux entre pays limitrophes pour faire appliquer la loi de part et d'autre des frontières, la surveillance du commerce transfrontière des animaux sauvages et des bois, le contrôle des infractions en forêt, la mise en valeur des forêts, la conservation et la certification des bois. S.E. Chhea Song a promis que le Gouvernement royal du Cambodge adresserait des requêtes de coopération bilatérale au Viet Nam, au Laos et à la Thaïlande d'ici fin 1999.

S.E. Chhea Song a fait quelque 13 recommandations inspirées des travaux du colloque, à savoir:

- les gouvernements de la région devraient s'assurer de la participation pleine et entière des communautés locales à l'élaboration de toute réglementation concernant la gestion des ressources naturelles;
- pour obtenir une participation totale et efficace, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes:
  - enseignement et sensibilisation aux questions liées aux ressources naturelles et à leur utilisation durable;
  - mécanismes de participation communautaire à l'élaboration des politiques, leur application et leur révision;
  - les gouvernements devraient activement faire intervenir les communautés à l'élaboration des moyens d'action;
  - les communautés devraient avoir libre accès à l'information et aux données;
- les gouvernements devraient reconnaître le droit pour tous d'utiliser, gérer et bénéficier des ressources naturelles. La législation et les politiques devraient refléter ces droits;
- les politiques gouvernementales devraient encourager un usage multiple des forêts, notamment l'écotourisme, la gestion durable des ressources naturelles et des produits forestiers non ligneux;
- les gouvernements devraient prévoir des voies de communication permettant aux gens de participer au contrôle des délits en forêt et de signaler ceux qui se produisent dans leur région;

- les gouvernements devraient élaborer des systèmes de certification des forêts pour encourager la certification des opérations forestières;
- les directives internationales en matière de gestion forestière doivent être suivies. Les opérations de récolte en forêt devraient être surveillées et évaluées;
- les gouvernements et les investisseurs devraient établir un dialogue visant à mettre en place un système où les coûts et les prix inciteraient à une gestion forestière équitable et durable au Cambodge;
- dans la réglementation qu'il se propose d'adopter à cet égard, le Gouvernement royal du Cambodge doit définir clairement son rôle et ses responsabilités, ses devoirs et ses fonctions concernant la gestion forestière. Ainsi, le rôle et les responsabilités du Gouvernement, de même que ses devoirs et fonctions liés aux zones protégées, doivent être clairement définis dans la réglementation et la législation relatives à ces questions, qui seront prochainement mises en place;
- les délégués du colloque souhaitent vivement que se développent de bonnes relations entre gouvernement, milieu d'affaires et société civile, y compris les communautés forestières dans les pays du bassin du Mékong.

Le colloque a prié les gouvernements du Cambodge, du Laos, du Viet Nam et de la Thaïlande, ainsi que les donateurs tels que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, d'apporter tout leur soutien aux principales recommandations et de poursuivre l'établissement d'une coopération bilatérale en matière de foresterie.

## Débat sur les expériences à long terme

*Colloque international sur les observations et recherches à long terme en foresterie*

23-27 février 1999  
Turrialba, Costa Rica

Ce colloque organisé par l'Union internationale des organisations de recherche forestière (IUFRO) a été suivi par une quarantaine de chercheurs venus d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie. Il s'est déroulé en parallèle avec une autre conférence de l'IUFRO sur les systèmes agroforestiers multistrates, ce qui aura facilité un échange interdisciplinaire d'idées, notamment lors de réunions techniques et sociales tenues en commun.

Le programme consistait en trois journées de présentations techniques réparties en quatre sessions (modélisation, gestion et analyse de données, études de croissance et expériences locales, études de cas), le tout suivi d'une visite de deux jours à des sites de recherche agroforestière au Costa Rica et au Panamá.

Les exposés présentés couvraient un large éventail de sujets relatifs à des recherches à long terme en foresterie, montrant que la planification et l'administration de parcelles d'observation à long terme et de leurs données représentent l'un des plus grands défis de la recherche en foresterie, en particulier sous les tropiques. De nombreuses institutions ne sont pas en mesure de maintenir et de gérer leurs parcelles et leurs données correctement, mais une coopération entre les institutions s'intéressant à la foresterie et aux autres ressources naturelles pourrait améliorer la situation. Lorsqu'un certain nombre de questions de gestion et d'analyse des données ont été traitées, il est apparu qu'une gestion correcte des observations à long terme

nécessitait une approche pluridisciplinaire associant des experts en foresterie, informatique, gestion des données et statistiques. On accepte généralement que la modélisation est un bon instrument de gestion et de recherche, à condition qu'elle utilise des données basées sur des observations à long terme.

L'innovation qui a consisté à tenir deux réunions de l'IUFRO simultanément aura été un succès du point de vue à la fois technique et organisationnel, qu'il est certainement recommandé de renouveler. Les comptes rendus du discours thématique (prononcé par Boris Zeide) et des 23 articles techniques seront disponibles auprès de: Orton Library B Service des ventes, CATIE 7170, Costa Rica. Tél 506-556 0501. Fax 506-556 0508. Courriel: bibliot@catie.ac.cr

*Résumé adapté du rapport par Christoph Kleinn et Michael Köhl publié dans IUFRO News, Vol 28, 1999, N°2.*



Watson, V., Cervantes, S., Castro, C., Mora, L., Solis, M., Porras, I. & Cornejo, B. 1998. *Making Space for Better Forestry. Rapport N°6 de la série Policy that Works for Forests and People.*

Disponible auprès du Centro Científico Tropical et de l'Institut international pour l'environnement et le développement, San José et Londres.

## Analyse de A. Sarre

Le rapport présenté fait partie d'une série entreprise par l'Institut international pour l'environnement et le développement (voir Au tableau d'affichage, page 30 de la présente édition), dont l'objectif est de mieux faire comprendre les forces en jeu dans les délibérations sur la politique forestière, qui sont les gagnants et les perdants, et quels sont facteurs qui influent sur les résultats de ces politiques.

Certes, 'Faire une place à une meilleure foresterie', nous ouvre les yeux à cet égard. Le Costa Rica n'est pas un grand pays: sa population se chiffre à quelque 3,3 millions d'habitants vivant sur une superficie d'environ 5,1 millions d'hectares. On pourrait penser dans ce cas qu'une politique forestière serait la simplicité même. Or, comme le montre ce rapport, démêler l'historique de son développement n'est pas aussi simple qu'on l'imagine. Mais c'est une tâche potentiellement utile pour d'autres pays: avec plus d'un tiers du restant de ses forêts tropicales constitué en réserves naturelles, le Costa Rica peut être considéré comme une expérience permettant d'évaluer les vertus et les dangers d'un 'dispositif de réserves' pour assurer la conservation des forêts.

Les auteurs, forestiers, économistes, spécialistes des sciences sociales et analystes des politiques, ont passé deux ans à étudier l'évolution de la politique forestière dans ce pays. Ils sont parvenus à en cerner quatre phases. La première, avant 1950, pose le décor d'une grande partie des événements à venir. Selon les auteurs, par exemple, la promulgation de l'enseignement gratuit et obligatoire en 1869 favorisa le développement d'un processus politique démocratique au XX<sup>e</sup> siècle. Puis, vers la fin de cette période, deux lois furent promulguées, qui conduisirent à d'importants changements dans la structure de la propriété

foncière et occasionnèrent une recrudescence du déboisement: la première de ces lois concernait ceux qui avaient charge de famille et la seconde donnait des informations sur le régime d'occupation des terres, lequel permettait à des colons d'accéder à la propriété de terres inutilisées, jusqu'à 300 hectares, en les défrichant.

D'autres changements furent apportés à la structure de la propriété foncière pendant la deuxième période (1950–70), lorsque l'Institut des terres et de la colonisation se vit confier la responsabilité d'affecter les terres publiques 'inutilisées'. Associée aux changements législatifs précédents et à l'introduction de nouvelles techniques (notamment l'emploi de la scie à chaîne), cette nouvelle mesure précipita un déboisement encore plus dramatique du pays.

---

*'... la réussite du système d'aires protégées du pays durant la période 1970–90 a été réalisée au détriment des habitants locaux, qui ont perdu leur accès aux services et aux biens forestiers.'*

---

Tandis que l'évolution de la politique est probablement, jusqu'à ce point, analogue à celle que l'on peut constater dans d'autres pays tropicaux, le Costa Rica s'en écarte durant la troisième phase (1970–90). C'est ce que les auteurs appellent une période de 'grands contrastes, avec un taux de déboisement élevé et, en même temps, la mise en place de nombreuses aires protégées'. En 1990, les aires protégées, privées ou publiques, représentaient 29% du pays, tandis que la colonisation de terres non attribuées et l'expansion de plantations de banane avaient nécessité le défrichement d'un demi-million d'hectares de forêt naturelle au cours de cette période.

Les auteurs caractérisent la quatrième phase (1990–97) comme étant celle des 'troubles de croissance du développement durable', ou une tentative de réconcilier deux tendances opposées: l'expansion agricole avec peu d'égard pour les forêts d'une part et, d'autre part, une tendance vers la protection absolue avec peu d'égard pour les besoins des populations.

Quels sont les résultats de cette tentative? Un des éléments clés en est l'influence changeante des divers acteurs. Par exemple, les

propriétaires fonciers, petits et moyens, sont mieux organisés qu'ils ne l'étaient auparavant, ayant formé de nouvelles alliances et des groupes de pression qui ont influencé l'élaboration de nouvelles lois, et plus particulièrement la loi organique de 1995 sur l'environnement et celle de 1996 sur les forêts.

Alors que le Costa Rica continue de s'attaquer aux difficultés des concepts et de la pratique du développement durable, quels enseignements les autres pays pourraient-ils en tirer? Après avoir résumé les politiques actuelles du gouvernement, les auteurs tirent un certain nombre de conclusions remarquables. Par exemple, la réussite du système d'aires protégées du pays durant la période 1970–90 a été réalisée au détriment des habitants locaux, qui ont perdu leur accès aux services et aux biens forestiers. De nouvelles approches essaient maintenant de rétablir l'équilibre de telle sorte que les habitants locaux puissent bénéficier davantage de la conservation; ceux-ci 'ont besoin d'une assise plus ferme dans la politique officielle'. La croissance de l'écotourisme, le secteur qui rapporte maintenant le plus de devises étrangères au pays, a aussi contribué à 'vendre' le concept des aires protégées, comme l'ont également les initiatives de prospection biologique, de crédits sur le carbone et d'échange dette-nature. Néanmoins, "il reste à voir si de telles initiatives peuvent canaliser des rémunérations suffisantes vers ces communautés et vers les responsables forestiers qui s'efforcent de continuer à bien gérer la ressource".

Le rapport s'achève sur 14 recommandations visant à améliorer le processus d'élaboration de la politique nationale. Un des grands défis sera d'amener tous les acteurs à un point où leurs divers programmes pourront être présentés et, si possible, harmonisés. Même dans un petit pays comme le Costa Rica, une telle tâche nécessite du temps, de la patience et un procédé transparent. Mais selon les auteurs, l'essentiel est de faire en sorte que les principales parties prenantes, dont un grand nombre ont été négligées par le passé, disposent du 'pouvoir d'action' dont elles ont besoin pour que leurs points de vue soient pris en considération.

Ce rapport bien articulé est vivement recommandé; si les autres rapports de la série sont aussi bons, ils devraient apporter une contribution importante aux débats sur la politique forestière, aussi bien au niveau national qu'entre pays. ■

# Quoi de neuf sous les tropiques

Résumé par Alistair Sarre

## Le retour du feu détruit la forêt

Une étude de Mark Cochrane et ses collègues publiée dans une récente édition de *Science* (Vol 284 No 5421, 11 juin 1999) montre que la fréquence et l'importance des incendies en Amazonie ont augmenté de façon considérable au cours de la dernière décennie. Ayant étudié les incidences du feu sur la structure, la biomasse et la composition des espèces dans dix parcelles forestières de 0,5 hectare, ils ont ensuite étendu ces résultats à deux régions de l'Amazonie brésilienne, Tailândia et Paragominas, à l'aide d'une série d'images satellitaires temporelles. Ils ont constaté que le déboisement accidentel occasionné par le feu (distinct du déboisement résultant de l'écobuage) a augmenté de 129% les taux de déboisement de Paragominas durant la période 1993-95.

Les auteurs ont remarqué que le retour du feu à intervalles de moins de 90 ans peut éliminer des espèces d'arbres des forêts ombrophiles, tandis que des intervalles de moins de 20 ans peuvent totalement supprimer les arbres. Se fondant sur leur analyse des images satellitaires, ils ont conclu que les forêts de Paragominas et de Tailândia sont actuellement sujettes à des rotations du feu de 7 à 14 ans. Ils ont également suggéré qu'il existe une rétroaction positive entre feux de forêt, vulnérabilité future au feu, charge combustible et gravité des incendies: les forêts précédemment brûlées ont beaucoup plus tendance à brûler de nouveau que celles qui n'ont jamais brûlé, les incendies se propagent plus vite la deuxième fois et sont beaucoup plus intenses. Et les auteurs d'en conclure que, s'il n'est pas maîtrisé, "le feu a le potentiel de transformer de vastes superficies de forêt tropicale en scrub ou savane".

## Plus faible croissance des forêts secondaires

Une étude publiée récemment dans *Forest Ecology and Management* (118:127-38) a estimé la biomasse d'arbres au-dessus du sol dans 65 parcelles d'un hectare couvrant un site de 1.000 km<sup>2</sup> en Amazonie centrale. Les auteurs, Laurance *et al.*, ont procédé à cette estimation de la valeur de la biomasse dans chaque parcelle

en mesurant le diamètre à hauteur d'homme de tous les arbres  $\geq 10$  cm et en appliquant une équation allométrique pour estimer la biomasse totale des arbres. Ils ont également mesuré la déclivité dans chaque parcelle et obtenu des informations détaillées sur les caractéristiques des sols. Les estimations de la biomasse variaient de 291 à 492 tonnes par hectare et étaient positivement associées à des paramètres du sol, tels que l'azote total, la teneur en argile, le carbone organique et les bases échangeables. Ces estimations étaient généralement plus élevées que les données comparables relevées dans d'autres parties de l'Amazonie; les auteurs suggèrent qu'à mesure que le déboisement et l'exploitation s'enfoncent dans l'Amazonie centrale, la région pourrait se transformer en une nouvelle source majeure d'émissions de gaz à effet de serre. Il avancent aussi que, le brûlage de friches pour libérer des pâturages réduisant la valeur des paramètres du sol en corrélation avec la biomasse, les forêts secondaires qui pousseront sur des pâturages abandonnés dans la région risqueront d'atteindre une biomasse maximale inférieure à celle de la forêt originelle.

## Récolte commerciale à Tapajós

L'entreprise de bois Agropecuária Treviso Ltda a commencé ses opérations commerciales sur 3.222 hectares de la Forêt nationale de Tapajós dans l'Etat brésilien de Pará. Cette entreprise possède deux grandes scieries dans la région et espère prélever environ 128.000 m<sup>3</sup> de bois à Tapajós au cours des cinq années à venir. Le gouvernement suivra de près ces opérations dans le cadre du projet Tapajós réalisé actuellement avec le soutien de l'OIBT. (*Gazeta Mercantil*, São Paulo, 28 avril 1999.)

## Plans d'amélioration forestière en Inde

Le Premier Ministre indien, M. Atal Behari Vajpayee, a récemment annoncé deux nouveaux plans visant à promouvoir le développement durable sur des terres forestières et autres (*The Hindu*, 7 juin 1999). Le premier, pour la mise en valeur du bambou, recevra un investissement de Rs 150 crores (environ 36 millions de \$EU) sur une période de cinq ans. Il s'agira de promouvoir la culture du bambou sur des terres privées et des terres appartenant à l'Etat, de faciliter l'établissement de centres pour le développement de micro-entreprises produisant des articles de bambou à valeur ajoutée, de fournir un appui en matière de commercialisation

et de promouvoir les exportations par l'intermédiaire d'agences étatiques. On estime que ce plan procurera des emplois équivalant à cinq millions de jours-personne par an.

Le deuxième plan fournira une assistance à des paysannes dans le cadre d'un programme intégré de développement rural pour établir des pépinières sur des terres forestières. Les services forestiers de l'Etat seront obligés d'acheter au moins 75% des semis produits par ces pépinières, les 25% restants pouvant être vendus sur le marché libre. Ces deux plans seront coordonnés par le Ministère de l'environnement et des forêts; ils font partie de son plan d'action visant à mettre sous couvert forestier et arboré 30 millions d'hectares de terres non forestières au cours des 20 prochaines années et à réhabiliter 30 autres millions d'hectares de forêt dégradée.

## Un programme de formation prometteur

Le numéro de juillet 1999 du bulletin de la Fondation pour la forêt tropicale fait rapport sur une réunion du comité directeur d'un projet de formation financé par l'OIBT au Brésil. Depuis son démarrage à la mi-1998, 48 responsables et praticiens ont reçu une formation à la gestion des forêts, qui mettait l'accent sur les techniques d'exploitation à faible impact. Selon le bulletin, ce projet a eu un tel succès que des pourparlers sont en cours en vue de la création d'un centre permanent de formation à la gestion des forêts tropicales, par l'intermédiaire soit de la Fundação Floresta Tropical (filiale brésilienne de la Fondation citée) soit du Gouvernement brésilien.

## Lancement d'un nouveau programme sur la gestion au Ghana

Un nouveau Programme sur la gestion des ressources naturelles au Ghana, qui représente une valeur de 90 millions de \$EU, vient d'être lancé par le Ministre ghanéen des terres et de la foresterie, Dr Christian Amoako-Nuama. Financé par la Banque mondiale et les Gouvernements du Ghana, du Royaume-Uni, du Danemark et des Pays-Bas, avec le soutien de la Commission européenne, il comprend cinq volets: gestion des futaies; conservation de la biodiversité; gestion de la savane; gestion des espèces sauvages; et coordination de la gestion de l'environnement. Ce programme de dix ans, qui sera exécuté en trois phases, fournira le point focal et l'orientation en vue de la mise en oeuvre du plan directeur du Ghana pour le développement de la foresterie. ■



## Une politique valable

L'Institut international pour l'environnement et le développement a récemment publié une série de rapports par divers auteurs sous le titre général 'Policy that works for forests and people'. Cette série inclut six études de pays (y compris Papouasie-Nouvelle-Guinée, Inde, Costa Rica – voir page 28, Pakistan et Zimbabwe), un rapport général et deux documents de discussion, l'un faisant la synthèse des initiatives internationales visant à atténuer l'effet des changements climatiques grâce à la foresterie et l'autre portant sur les processus internationaux de politique forestière et la perspective des ONG quant à leur efficacité. Ils peuvent être obtenus en s'adressant au service des publications, *IIED*, 3 *Endsleigh Street, Londres WC1H 0DD, Royaume-Uni*. Fax 44-171-388 2826. Courriel: [bookshop@iied.org](mailto:bookshop@iied.org).

## Compendium sur 25 ans d'existence

En Inde, le collège de sylviculture et l'Institut de recherche de l'Université d'agronomie Tamil Nadu ont célébré en 1998 leurs 25 ans d'existence. Pour marquer l'occasion, ils ont publié un compendium intitulé 'Twenty five years of forest research: a compendium', qui décrit les résultats d'un grand nombre de leurs recherches. Pour en obtenir un exemplaire, s'adresser à: *The Dean, Forest College and Research Institute, Tamil Nadu Agricultural University, Mettupalayam 641 301, Coimbatore District, Inde*. Tél 91-422-431 672. Courriel: [fcri.tnau@rmy.sprint.rpg.vsnl.net.in](mailto:fcri.tnau@rmy.sprint.rpg.vsnl.net.in)

## Insectes nuisibles des forêts australiennes

Un ouvrage récemment publié sous le titre *Insect Pests of Australian Forests: Ecology and Management* est, selon sa publicité, le seul ouvrage de référence exhaustif qui soit disponible en la matière. Il contient des chapitres préliminaires sur la classification et la biologie des forêts australiennes et des insectes, suivis par des descriptions détaillées

des principaux insectes nuisibles qui attaquent les essences naturelles et exotiques, accompagnées d'une information sur les dégâts causés et les ennemis naturels. Le dernier chapitre porte sur la gestion des insectes dévastateurs des forêts. Ce livre contient plus de 200 photos en couleurs ainsi qu'une liste de référence exhaustive et un glossaire. Il devrait être utile aux responsables de plantations utilisant des essences australiennes dans les régions tropicales et ailleurs et cherchant à se protéger contre ces fléaux d'insectes et à les gérer. Les auteurs, Humphrey Elliott, Cliff Ohmart et Ross Wylie, se sont appuyés sur de nombreuses années d'expérience pratique de gestion forestière et de gestion des insectes nuisibles dans des forêts tropicales, subtropicales et tempérées.

On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à: *Butterworth Heinemann, PO Box 251, Port Melbourne, Victoria 3207, Australie*. Fax 61-3-9245 7577. Courriel: [bhau.marketing@reede](mailto:bhau.marketing@reede)

## Maîtrise en foresterie tropicale

L'Université d'agronomie de Wageningen dispense un programme d'étude de 17 mois qui débute chaque année en septembre et débouche sur une maîtrise en foresterie tropicale. Elle offre deux spécialisations: foresterie sociale, et sylviculture et écologie forestières. Les postulants devraient avoir une licence ès sciences en sylviculture (ou équivalent), connaître parfaitement la langue anglaise et, de préférence, avoir une expérience pratique. Les demandes pour le programme de 2000-02 devraient parvenir pour le 15 novembre 1999. Adresse: *Sub-department of Forestry, Director MSc Program Tropical Forestry, Frits J. Staudt, PO Box 342, 6700 AH Wageningen, Pays-Bas*. Tél 31-317-482928. Fax 31-317-483542. Courriel: [frits.staudt@alg.bosb.wau.nl](mailto:frits.staudt@alg.bosb.wau.nl)

## TROPIS se développe

Le système Tree Growth and Permanent Plot Information System (TROPIS) contient maintenant des données sur 25.307 placettes et 3.078 espèces

dans 66 pays. Près de 70% des placettes se trouvent dans des plantations. Les coordinateurs lancent un appel en vue de recevoir des données supplémentaires. Toute placette forestière ayant été de nouveau mesurée dans n'importe quelle partie du monde peut être incluse dans la base de données. Pour tous renseignements plus précis, contacter: *Jerry Vanclay et Rita Mustikasari, TROPIS Coordinators, CIFOR, PO Box 6596 JKPWB, Jakarta 10065, Indonésie*. Tél 62-251-622 622. Fax 62-251-622 100. Courriel: [Jvanclay@scu.edu.au](mailto:Jvanclay@scu.edu.au) ou [R.Mustikasari@cgiar.org](mailto:R.Mustikasari@cgiar.org)

## Comptes rendus disponibles

Les comptes rendu des réunions suivantes sont actuellement disponibles.

*Memorias del simposio internacional sobre posibilidades de manejo forestal sostenible en América tropical*, réunion tenue du 15 au 20 juillet 1997 à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie). S'adresser à: *BOLFOR, Cuarto Anillo, Av. 2 de Agosot, Casilla # 6204, Santa Cruz, Bolivie*. Fax 591-3-480854. Courriel: [bolfor@bibosi.scz.entelnet.bo](mailto:bolfor@bibosi.scz.entelnet.bo) (voir aussi l'encadré de la page 12).

*Extension forestry: bridging the gap between research and application*, réunion tenue du 19 au 24 juillet 1998 à Blacksburg, Virginie (Etats-Unis). S'adresser à: *College of Forestry and Wildlife Resources, 324 Cheatham Hall, Mail Code 0324, Virginia Polytechnic Institute and State University, Blacksburg, Virginia 24061, Etats-Unis (prix: 20 \$EU)*. Fax 1-540-231 7664. Courriel: [jej@vt.edu](mailto:jej@vt.edu) (voir aussi l'encadré de la page 12).

*Disease/environment interactions in forest decline*, réunion tenue du 16 au 21 mars 1998 à Vienne (Autriche). S'adresser à: *Thomas L. Cech, Federal Forest Reserach Centre, Institute of Forest Protection, Seckendorff – Gudent-Weg 8, Vienne, Autriche*. Tél 43-1-87838. Courriel: [Thomas.Cech@fbva.bml](mailto:Thomas.Cech@fbva.bml) (voir aussi l'encadré de la page 12).

## Rapport de bourse suite de la page 26

conditions physiques sur le terrain. Les salaires de base et les primes devraient être déterminés de façon transparente.

## Structure d'organisation et description des travaux

La mise en oeuvre sans à-coup de la RBIR nécessite également l'existence de descriptions claires, détaillées et testées des travaux que devront exécuter les opérateurs de scies à chaîne et leurs assistants, les tractoristes, les contremaîtres, les

superviseurs de production et les inspecteurs des cantons. La structure organisationnelle devrait aussi être établie clairement.

## Conclusion générale

Le manuel examine de nombreux autres aspects de la récolte de bois à impact réduit et décrit des procédures détaillées pour planifier et gérer une opération de coupes destinée à limiter les impacts. Il s'adresse aux étudiants, chercheurs, responsables et superviseurs des pratiques de l'exploitation forestière. J'espère qu'il aura sa place dans le cursus d'enseignement des facultés de foresterie

indonésienne et qu'il servira d'ouvrage de référence comparative dans des institutions pédagogiques connexes. Il devrait aussi s'avérer utile pour la promotion de pratiques de récolte du bois respectueuses de l'environnement dans les forêts tropicales naturelles de l'Indonésie et être considéré par divers institutions comme une source fiable d'information pour la prise de décision.

*Des exemplaires de ce manuel sont disponibles auprès d'Elias à l'adresse ci-dessus. Prix: 20 dollars des Etats-Unis.*



## ◆ Introduction à la certification des forêts

15 nov 1999 Oxford, Royaume-Uni

Ce cours d'une journée permettra aux participants de comprendre les diverses initiatives internationales visant à définir ce qu'est l'aménagement forestier et à suivre le produit le long de la chaîne d'approvisionnement. Coût: £225+TVA

Adresse: Mrs Katie Livesey, SGS Forestry, Oxford Centre for Innovation, Mill Street, OX2 0JX, Oxford, Angleterre. Fax 44-1865-790441. Courriel: Klivesey@ssgsgroup.com

## ◆ Certification forestière appliquée

16-18 nov 1999 Oxford, Royaume-Uni

Ce cours fournira aux participants d'abord une connaissance détaillée des diverses initiatives internationales visant à définir ce qu'est l'aménagement forestier, et ensuite des instruments pour appliquer ces systèmes au sein de leurs propres organisations. Coût: £495+TVA

Adresse: Mrs Katie Livesey, même adresse que le cours précédent

## ◆ Mise en oeuvre de la chaîne de responsabilité

19 nov 1999 Oxford, Royaume-Uni

Ce cours permettra aux participants de saisir les principes d'une chaîne de responsabilité (CR) sûre pour les matières premières et les produits, ainsi que les avantages d'une meilleure gestion des stocks débouchant sur un système efficace de CR. Il leur permettra en outre d'appliquer les normes clés d'un système de CR au sein de leurs propres organisations. Coût: £225+TVA

Adresse: Mrs Katie Livesey, même adresse que le cours précédent

## ◆ 1) Foresterie sociale, 2) Foresterie commerciale, 3) Gestion d'aires protégées, et 4) Gestion des ressources naturelles

10 jan-3 mars 2000

Ces cours sont ouverts à quiconque est titulaire d'une licence en sciences en foresterie tropicale ou en gestion des ressources naturelles. Coût: 1.500 \$EU

Adresse: International Masters Programme, Larenstein International Agricultural College, Box 9001, 6880GB Velp, Pays-Bas. Fax 31-26-361 5287. Courriel: masteriahvlp.agro.nl

## ◆ Suivi et évaluation pour réussir les projets et les programmes

28 fév-24 mars 2000 Canberra, Australie

Ce cours met l'accent sur le suivi et l'évaluation (et l'utilisation de systèmes informatiques) en tant qu'activités se déroulant pendant toute la durée du cycle de projets ou de programmes. Ce cours a lieu dans un environnement d'étude structuré qui aidera les participants à renforcer leurs propres compétences et expériences. Coût: 8.800 \$AUS

Adresse: Training Manager, ANUTECH Development International, GPO Box 4, Canberra ACT 2601, Australie. Fax: 61-2-6249 5875. Courriel: anutech.courses@anutech.com.au ou www.anutech.com.au

## ◆ Projets ruraux: Planification, étude et gestion participatives

28 fév-24 mars 2000 Canberra, Australie

Ce cours aidera les planificateurs et les gestionnaires à faciliter la conception et la gestion compétentes et efficaces de projets, en consultation avec les communautés rurales. Coût: 8.800 \$AUS

Adresse: Training Manager, comme pour le cours précédent

## ◆ Analyse et planification de la participation des deux sexes

8-19 mai 2000 Canberra, Australie

Ce cours aidera les participants à prévoir les effets positifs et négatifs qu'auront les interventions de développement sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Les

participants acquerront des compétences sur la manière d'évaluer, planifier et remanier des projets afin de surmonter d'éventuels effets négatifs sur l'un ou l'autre des sexes et créeront des possibilités pour donner davantage de pouvoir aux femmes. Coût: 4.800 \$AUS

Adresse: Training Manager, comme pour le cours précédent

## ◆ Systèmes d'information géographique facilitant les plans de développement et les décisions relatives aux ressources

13 juin-14 juil 2000 Canberra, Australie

Ce cours apportera aux participants les compétences nécessaires pour: mieux comprendre les principes et le potentiel du SIG en tant qu'outil permettant d'aménager et de gérer les ressources; acquérir sur le tas des aptitudes pour développer et utiliser le SIG pour stocker, retrouver et analyser des ensembles complexes de données sur les ressources et l'environnement; et pour se familiariser, dans des situations réelles, avec les applications du SIG relatives à la prise de décisions concernant l'aménagement et la gestion des ressources. Coût: 8.800 \$AUS

Adresse: Training Manager, comme pour le cours précédent

## ◆ Application de la biotechnologie en foresterie

1-5 août 2000 Kuala Lumpur, Malaisie

Ce cours est conçu en tant qu'introduction aux concepts et aux pratiques de la biotechnologie à l'intention de jeunes scientifiques, chercheurs, forestiers et autres, désireux d'approfondir leurs connaissances en matière de biotechnologie forestière. Une expérience préalable du sujet n'est pas nécessaire. Coût: 500 \$EU

Adresse: Dr Kamis Awang, Executive Secretary, APAFRI Secretariat, Faculty of Forestry, Universiti Putra Malaysia, 43400 UPM Serdang, Selangor, Malaisie. Tél 603-916 0334. Fax 603-916 0266. Courriel: kamis@admin.upm.edu.my

## ◆ Formulation, planification et gestion de la stratégie de recherche forestière

1-5 août 2000 Kuala Lumpur, Malaisie

Ce cours cible le personnel à mi-carrière d'instituts de recherche, départements, universités et du secteur privé. Il présentera: des méthodes pour la formulation d'idées, de missions et d'objectifs au sein de leur organisme; des méthodes pour la préparation de plans stratégiques et opérationnels; et des méthodes de planification, suivi et évaluation des recherches. Coût: 800 \$EU ou 3.000 RM. Des bourses en nombre limité sont disponibles.

Adresse: Dr Rusli bin Mohd., Dean, Faculty of Forestry, Universiti Putra Malaysia, 43400 UPM Serdang, Selangor, Malaisie. Tél 603-948 7835. Fax 603-943 2514. Courriel: rusli@forr.upm.edu.my

## ◆ Foresterie tropicale

Oct-déc 2000 Bangor, Pays de Galles

Coût: 1.800/mois (hébergement non compris)

Adresse: Short Course Secretary, Centre for Arid Zone Studies, University of Wales, Bangor, Gwynedd LL57 2UW, Royaume-Uni. Tél 44-1248-382346. Fax 44-1248-364717. Courriel: cazs@bangor.ac.uk

## ◆ Foresterie tropicale à des fins commerciales

Nov 2000-fév 2001 Bangor, Pays de Galles

Coût: 1.800/mois (hébergement non compris)

Adresse: Short Course Secretary, comme pour le cours précédent

## ◆ Agroforesterie tropicale

3 juil-8 sept 2000 Edimbourg, Ecosse

Ce cours porte sur les méthodes de vulgarisation en matière d'agroforesterie, de foresterie et d'agriculture en vue d'une formation professionnelle orientée vers l'introduction ou l'amélioration de systèmes agroforestiers, de foresterie participative, de foresterie paysanne, de systèmes sylvo-pastoraux, et d'autres systèmes basés sur

des combinaisons compatibles d'arbres, cultures et animaux de ferme.

Coût: £6.600.00+TVA @ 17,5% (£1.155.00), le cas échéant

Adresse: Amy Middlemass, Edinburgh Research & Innovation, Weir Building, King's Buildings, West Mains Road, Edinburgh EH9 3JY Royaume-Uni. Tél 44-131-650 7236. Fax 44-131-650 7140. Courriel: Amy.Middlemass@ed.ac.uk

## ◆ Aménagement et gestion des forêts tropicales

3 juil-8 sept 2000 Edimbourg, Ecosse

Ce cours, qui dispense une formation pratique sur les méthodes modernes de gestion, est destiné à des forestiers d'organismes gouvernementaux ou commerciaux ayant une expérience en matière de foresterie tropicale ou subtropicale. Coût: £6.600.00+TVA @ 17,5% (£1.155), le cas échéant.

Adresse: Amy Middlemass, comme pour le cours précédent

*Note: tous les cours indiqués ci-dessus seront dispensés en anglais.*

## OIBT Actualités des Forêts Tropicales

Rédacteur invité: Alistair Sarre

Traduction: Yvonne Cunnington

Mise en page: Justine Underwood

Édition, impression et diffusion coordonnées par ANUTECH Pty Ltd, Canberra, Australie.

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Il a pour but de permettre l'échange d'informations sur différents aspects de foresterie durable.

Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les informations qui ne sont pas soumises à des droits d'auteur peuvent être réimprimées librement à condition que l'AFT, l'auteur ou le photographe intéressé soit mentionné en tant que source. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

L'AFT est diffusé à titre gracieux en trois langues à plus de 7.000 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction et, le cas échéant, tout changement d'adresse.

Toute correspondance concernant ce bulletin doit être adressée comme suit: The Editor, *OIBT Actualités des Forêts Tropicales*, International Tropical Timber Organization Secretariat, International Organizations Center - 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama 220, Japon. Téléphone: 81-45-223 1110. Télécopie: 81-45-223 1111. Courrier électronique: itto-ftu@mail.itto-unet.ocn.ne.jp

Toute autre demande de renseignements à l'OIBT devrait être envoyée à la même adresse postale ou au courrier électronique central de l'OIBT: itto@mail.itto-unet.ocn.ne.jp

Le site Web de l'OIBT est accessible à l'indicatif <http://www.itto.or.jp>



- ◆ 12–14 oct 99. **2nd Forest Products Seminar: Towards More Efficient Processing of Our Timber Resources.** Kuching, Sarawak. Adresse: Dr Peter Kho, Sarawak Timber Association; Tél 60–82–442 935. Fax 60–82–441 447. Courriel: sta@pop.jaring.my
- ◆ 18–22 oct 99. **Impact of Logging on Biodiversity.** Hanoi, Viet Nam. Adresse: Titiek Setyawati, Research Fellow, CIFOR, PO Box 6596, JKPBW Jakarta 10065, Indonésie. Fax 55–41–766 1276. Courriel: t.setyawati@cgnnet.com
- ◆ 18–23 oct 99. **2nd Latin American Symposium on Advances in the Production of Forest Seeds.** Saint Domingue, République dominicaine. Adresse: Rodolfo Salazar, CATIE, Turrialba, Costa Rica. Fax 506–556 7766. Courriel: rsalazar@catie.ac.cr
- ◆ 24–26 octobre 99. **Biodiversity Friendly Practices and Technologies.** Colombo, Sri Lanka. Parrainé par l'OIBT. Adresse: B. Balakrishna. No.48, Vajira Road, Colombo 5, Sri Lanka. Tél 94–510 517. Fax 94–580 202. Courriel: scott@slt.lk
- ◆ 25–28 octobre 99. **A Variável Ambiental em Obras Rodoviárias (L'environnement et la construction de routes).** Foz do Iguaçu, Brésil. Adresse: Maurício Balensiefer, Rua Bom Jesus, 650, Cabral - CEP 80035-010 Curitiba - Paraná, Brésil. Fax 55–41–253 2332. Courriel: fupef@floresta.ufpr.br
- ◆ 6–9 nov 99. **International Workshop on Forestry Extension and Participatory Management.** Naini-Solan, Inde. IUFRO 6.06.02. Adresse: Dr P. Khosla, H.P.K.V.V. Palampur B 176062 (HP) India. Tél 91–1894–30521. Fax 91–1894–30511. Courriel: (Dr B Hansra) hansra@kab.delhi.nic.in
- ◆ 8–12 nov 99. **6th Meeting of the Latin American and Caribbean Forest Information Systems Network.** Curitiba, Brazil. IUFRO 6.03.04. Adresse: Erich Gomes Schaitza, EMBRAPA-Florestas, Estrada da Ribeira km 111, 83411-000, Colombo, Brésil. Tél 41–766 1313. Fax 41–766 1276. Courriel: erich@enf.f.embrapa.br; http://iufro.boku.ac.at/iufro
- ◆ 10–16 nov 99. **6th Meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Migratory Species.** Le Cap, Afrique du Sud. Adresse: UNEP/CMS Secretariat, Tél 49–228–815 2405. Fax: 49–228–815 2449. Courriel: cms@unep.de; http://www.wcmc.org.uk/cms/
- ◆ 16–19 nov 99. **Criteria and Indicators for the Sustainable Management of Neotropical Forests.** Turrialba, Costa Rica. Adresse: Alain Franc, Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Département Mathématiques Appliquées et Informatique, 19, avenue du Maine F-75732 Paris, France. Tél 33–1–4549 8905. Fax 33–1–4549 8827. Courriel: franc@engref.fr
- ◆ 22–24 nov 99. **Forestry and Forest Products Research – Tropical Forest Harvesting: New Technologies Examined.** Terengganu, Malaisie. Adresse: The Secretariat, CFFPR Conference Series, Natural Forest Division, FRIM, Kepong, 52109 Kuala Lumpur, Malaisie. Fax 60–3–636–7753. Courriel: harvest@frim.gov.my
- ◆ 28 nov–2 déc 99. **Kathmandu, Népal. Biotechnology Applications for Reforestation and Biodiversity Conservation.** Adresse: BIO-REFOR, Nepal Workshop, c/o Nepal Flora Implementation Project Office, Dept of Plant Resources, MFSC, HMG/N, GOP Box 2270, Kathmandu, Népal. Tél 977–1–251159. Fax 977–1–251141. Courriel: banaspati@flora.wlink.com.np
- ◆ 1 déc 99. **Annual Meeting of the International Society of Tropical Foresters.** Washington, DC,

Etats-Unis. Adresse: W. Doolittle, ISTF, 5400 Grosvenor Lane, Bethesda, Maryland 20814, Etats-Unis. Courriel: istfiustf@gc.apc.org

◆ 9–13 jan 2000. **Developing Policies to Encourage Small-scale Forestry.** Cairns, Australie. IUFRO 3.08.00. Adresse: John Herbohn, James Cook University, Townsville QLD 4811, Australie. Tél 61–77–814 250. Fax 61–77–814 019. Courriel: www.jcu.edu.au/school/cea/crc/trem

◆ 10–20 jan 2000. **Geospatial Information in Agriculture and Forestry.** Floride, Etats-Unis. Adresse: El Conferences, PO Box 134008, Ann Arbor, MI 48113-4008, Etats-Unis. Fax 1–734–994 5123.

◆ Février 2000. **L'avenir des cultures pérennes – Investissement et durabilité en zones tropicales humides.** Abidjan, Côte d'Ivoire. Adresse: Hubert Omont, CIRAD, BP 5035, 34032 Montpellier Cedex, France. Tél 33–4–6761 7178. Fax 33–4–6761 7120. Courriel: hubert.omont@cirad.fr

◆ 14–18 fév 2000. **International Conference on Managing Natural Resources for Sustainable Agricultural Production in the 21st Century.** Adresse: A.K. Singh, Secretary-General, Indian Agricultural Research Institute, New Delhi, 110 012 Inde. Tél 91–11–573 1494. Fax 91–11–575 5529. Courriel: icmnr@bic-iari.ren.nic.in

◆ 6–8 avril 2000. **Information Management in Forest Enterprises.** Munich, Allemagne. IUFRO 4.04.02. Adresse: Martin Moog, Chair of Forest Economy Science, Ludwig-Maximilian University, Munich, Am Hochanger 13, D-85354 Freising, Allemagne. Tél 49–8161 7146–30. Fax 49–8161 7146–31.

◆ 9–14 avril 2000. **Noosa, Australie. Symposium on Hybrid Breeding and Genetics.** Adresse: Heidi Dungey, Queensland Forestry Research Institute. MS 483, Fraser Rd. Gympie Qld 4570, Australie. Fax 61–7–5482 8755. Courriel: dungeyh@qfrr1.se2; dpi.qld.gov.au

◆ 24–29 avril 2000. **Manejo Sostenible de los Recursos Forestales.** Pinar del Rio, Cuba. IUFRO 1.07.09. Adresse: Pastor Amador, Universidad de Pinar del Rio, Facultad Forestal, Marti No 270, Pinar del Rio 20100, Cuba. Courriel: dptopfor@netupr.upr.edu.cu; http://iufro.boku.ac.at/iufro/iufro.net

◆ 15–26 mai 2000. **Cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.** Nairobi, Kenya. Adresse: Secrétariat de la CBD, Centre du commerce mondial, 393 Jaques St., Suite 300, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1N9. Tél 1–514–288 2220. Fax 1–514–288 6588. Courriel: chm@biodiv.org; http://www.biodiv.org.

◆ 27–30 mai 2000. **Impacts of Air Pollution and Climate Change on Forests B 19th International Meeting for Specialists in Air Pollution Effects on Forests.** Houghton, Etats-Unis. IUFRO 7.04.00. Adresse: David Karnosky, School of Forestry and Wood Products, Michigan Technological University, 101 U.J. Noble Forest Building, 1400 Townsend Drive, Houghton, Michigan 49931-1295, Etats-Unis. Tél 1–906–487 2898. Fax 1–906–487 2897. Courriel: karnosky@mtu.edu

◆ 4–9 juin 2000. **International Symposium on the Biogeography of Southeast Asia 2000.** Leiden, the Netherlands. Adresse: Rienk de Jong, Nationaal Natuurhistorisch Museum, Dept of Entomology, PO Box 9517, 2300 RA, Leiden, the Netherlands. Fax 31–71–513 3344. Courriel: jong@nmm.nl

◆ 22–23 juin 2000. **Wood Adhesives 2000.** Lake

## Calendrier de l'OIBT

◆ 26–30 octobre 99. **IVe Congrès international du contreplaqué et des bois tropicaux** (Projet OIBT PD 40/99). Belém, Brésil. Adresse: General Coordination WR, Rua Clovis de Oliveira, 86-Jd Guedala, 05616-130, São Paulo, Brésil. Fax 55–11–814 3116. Courriel: wrsp@uol.com.br

◆ 1–6 novembre 99. **XXVIIe Session du CIBT et Sessions associées des Comités.** Yokohama, Japon

◆ Décembre 99. **Atelier de formation de l'OIBT sur les statistiques forestières et le commerce des bois tropicaux.** Kribi, Cameroun.

◆ 30 janvier–4 février 2000. **Forest Restoration for Wildlife Conservation.** Chiang Mai, Thaïlande. Financé par l'OIBT. Adresse: Dr Steve Elliott, Department of Biology, Faculty of Science, Chiang Mai University, Chiang Mai 50200, Thaïlande; Tél 66–53–943346. Fax 66–53–892259. Courriel: scopprn@cmu.chiangmai.ac.th

◆ 24–30 mai 2000. **XXVIIIe Session du CIBT et Sessions associées des Comités.** Lima, Pérou.

◆ 30 octobre–4 novembre 2000. **XXIXe Session du CIBT et Sessions associées des Comités.** Yokohama, Japon.

◆ 11–13 juin 2001. **Conférence internationale sur la conservation ex situ et in situ d'essences tropicales d'intérêt commercial.** Yogyakarta, Indonésie. Adresse: Ms Soetihah S. Soedjojo, Projet OIBT PD 16/96 Rev.4 (F), Faculty of Forestry, Gadjah Mada University, Bulaksumur, Yogyakarta 55281, Indonésie. Fax 62–274–902 220. Courriel: itto-gmu@yogya.wasantara.net.id

Tahoe, Etats-Unis. IUFRO 5.00.00 Forest Products. Adresse: John A. Youngquist, USDA Forest Service, Forest Products Lab, One Gifford Pinchot Dr, Madison Wisconsin 53705, Etats-Unis. Tél 1–608–231 9398. Fax 1–608–231 9582. www.fpl.fs.fed.us/pdcomp/

◆ 25–30 juin 2000. **Pralognan-la-Vanoise. Multipurpose Management of Mountain Forests: Concepts, Methods, Techniques.** Adresse: Martin Price, 11 Bevington Rd, Oxford OX2 6NB, Royaume-Uni. Fax 44–186–528 4691. Courriel: martin.price@ecu.ox.ac.uk

◆ 16–23 juil 2000. **Amsterdam, Pays-Bas. Geoinformation for All.** Adresse: S. Tempelman, c/o ITC, PO Box 6, 7500 AA Enschede, Netherlands. Tél 31–53–487 4358. Fax 31–53–487 4335. Courriel: isprs@itc.nl; http://www.itc.nl/

◆ 7–12 août 2000. **XXI IUFRO World Congress.** Kuala Lumpur, Malaysia. Adresse: XXII IUFRO World Congress Organizing Committee, Forest Research Institute Malaysia, Kepong, 52109 Kuala Lumpur, Malaisie. Fax 60–3–636 7753. Courriel: iufroxxi@frim.gov.my

◆ 8–13 oct 2000. **Forest Genetics for the Next Millennium.** Durban, Afrique du Sud. IUFRO 2.08.01. Adresse: Colin Dyer, IUFRO Conference Organiser, PO Box 11636, Dorpspruit 3206, South Africa. Tél 27–331–425 779. Fax 27–331–944 842. Courriel: iufro@icfr.unp.ac.za

◆ 18–25 avril 2001. **Fremantle, Australie. 16th Commonwealth Forestry Conference.** Adresse: Commonwealth Forestry Association, Oxford Forestry Institute, South Parks Rd, Oxford OX1 3RB, Angleterre. Fax 44–1865–275074. Courriel: cfa@plants.ox.ac.uk